

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985
(64^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Lundi 12 Novembre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5865).

Education nationale (suite).

M. Bonrepaux,
M^{me} Missoffe,
MM. Hermier,
Barrot,
Le Foll,
Bourg-Broc,
Jacques Brunhes,
Fuchs,
Guyard,
Jean Proveux,
Dollo,
Hage,
Didier Chouat,
Louis Lareng,
M^{me} Lecuir,
MM. Asenai,
Tavernier,
Michel Berson,
Santrot,
Paul Chomat,
Gérard Collomb,
Valroff,
Le Coadic,
Sueur,
Hory,
Metzinger.

MM. Chevènement, ministre de l'éducation nationale; Bourg-Broc.

M. Schwartzberg, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé des universités.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 5893).

PRESIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n^{os} 2347, 2365).

EDUCATION NATIONALE

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale, du secrétariat d'Etat chargé des universités et du secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement technique et technologique.

La parole est à M. Bonrepaux.

M. Augustin Bonrepaux. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, mes chers collègues, en entendant en fin de matinée M. René Haby, vous avez été certainement aussi surpris que moi de constater qu'il avait oublié ses anciennes fonctions de ministre de l'éducation.

M. René Haby. Mais pas du tout !

M. Augustin Bonrepaux. Si tel n'avait pas été le cas, il aurait pu certainement nous préciser dans quel état il avait laissé ce service public...

M. René Haby. Vous connaissez mal l'histoire de l'éducation !

M. Augustin Bonrepaux. ... et combien d'emplois avaient été créés avant 1981.

Comment l'opposition peut-elle demander aujourd'hui des créations d'emplois supplémentaires alors qu'elle se propose de procéder à des suppressions massives d'emplois et, par malheur, elle revenait au pouvoir ?

En nous présentant ce projet de budget, monsieur le ministre, vous avez de nombreuses raisons d'être satisfait. D'abord, parce que la dernière rentrée scolaire a été réussie et, à ce propos, je veux rendre hommage à mon tour à votre prédécesseur, M. Alain Savary. Ensuite, parce que votre projet de budget pour 1985 est sans conteste le premier budget du pays. L'analyse de ses grandes masses fait apparaître clairement la priorité que le Gouvernement a donnée à l'investissement éducatif. Ce budget représente une part croissante du produit intérieur et son augmentation est supérieure à celle du budget général : 6,4 p. 100 contre 6 p. 100 ; il est devenu le premier budget de l'Etat dont il représente 18 p. 100.

M. René Haby. Cela nous fait une belle jambe !

M. Augustin Bonrepaux. Vous avez tort d'ironiser car c'est depuis trois ans seulement qu'il est le premier budget de l'Etat.

Ces données sont en elles-mêmes suffisantes pour traduire la volonté persévérante du Gouvernement de faire de l'éducation nationale la priorité de notre pays. Pourtant, l'analyse du document budgétaire fait mieux encore apparaître les moyens qui sont consacrés à cette grande ambition. Ce sont d'abord les créations de postes : alors que 5 350 postes seront supprimés dans le budget de l'Etat, l'éducation nationale bénéficiera de 3 190 créations et, au total, ce sont 4 719 emplois ou équivalents emplois nouveaux qui seront mis à la disposition des élèves. Pour mesurer l'effort accompli, il faut rappeler que depuis 1981, 43 337 emplois auront été créés dans l'éducation nationale.

Les investissements matériels constituent votre deuxième priorité : poursuite du plan machine-outil, développement de nouvelles technologies et de l'informatique, mise en œuvre de la filière électronique. Le souci de modernisation exprimé par M. le Premier ministre se traduit donc concrètement dans ce projet de budget.

Enfin, d'importants crédits seront consacrés encore cette année à l'amélioration de la situation des personnels, notamment par la poursuite du plan d'amélioration de la carrière des instituteurs et de la résorption de l'auxiliaire.

Toutefois, ces aspects positifs ne doivent pas masquer les problèmes qui risquent de se poser au cours de l'année 1985 et sur lesquels je voudrais appeler votre attention.

Au premier rang de ces préoccupations, la suppression de 800 postes d'instituteur inspire de très vives inquiétudes dans tous les départements ruraux, car une telle décision peut avoir de très graves conséquences à la rentrée prochaine. En effet, cette diminution sera encore aggravée par les besoins exprimés par les départements en hausse démographique et au total, ce sont certainement près de 1 200 fermetures qui devront être envisagées. Comme ces postes seront pris dans les départements en baisse démographique, ce sont à peu près trente à quarante postes qui risquent d'être fermés par département. Alors que les collectivités locales mobilisent tous leurs efforts pour maintenir la vie et l'activité dans ces zones difficiles, vous comprendrez qu'une telle décision peut avoir des conséquences incalculables dans des départements comme l'Ariège, le Gers ou les Hautes-Alpes.

Ma seconde préoccupation concerne la baisse des crédits de fonctionnement qui va rendre encore plus difficiles la vie des établissements, par exemple en matière de chauffage et, par voie de conséquence, les conditions de travail des élèves.

Certes, la conjoncture difficile et la nécessité de consacrer des crédits importants à de justes opérations de rattrapage imposent des choix délicats. Pourtant, il est indispensable que ces deux décisions soient corrigées pour améliorer notre système éducatif.

Par rapport à ces deux décisions préoccupantes, l'augmentation de 8,1 p. 100 des crédits de l'enseignement privé a pour nous quelque chose de choquant, même si elle est techniquement compréhensible. Aussi est-il indispensable que des explications claires justifient une telle mesure.

Au-delà de ces préoccupations liées à l'année 1985, je voudrais exprimer quelques réflexions sur des problèmes qui conditionnent la rénovation de l'éducation, la formation des maîtres, l'aménagement des rythmes scolaires et l'ouverture de l'école.

Une formation initiale de qualité, une formation continue à la hauteur de l'investissement éducatif que nous voulons réaliser sont indispensables à la rénovation du système éduca-

tif. Vous avez indiqué que c'était là une de vos priorités, ce qui contraste tout à fait avec ce qui avait été décidé dans le passé par ceux qui avaient entrepris de liquider les écoles normales d'instituteurs.

Pour répondre dans les meilleures conditions à la mission qui leur est confiée, les futurs enseignants doivent recevoir une solide formation pédagogique à côté de leur formation universitaire. Cela est vrai aussi bien pour tous les instituteurs — dont vous avez souligné récemment le rôle capital dans l'éveil de l'intelligence et de la curiosité des enfants — que pour les autres catégories d'enseignants, qu'ils soient dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement technique.

Une formation en quatre ans devrait permettre, en particulier, de repenser les champs d'intervention dans les collèges et la bivalence des P. E. G. C. A cet égard, il est certainement regrettable qu'aucun poste ne soit réservé à cette catégorie dans les 900 créations prévues pour les collèges.

Je veux aussi souligner le rôle fondamental que doivent jouer les écoles normales dans la formation des maîtres. Ces établissements, par leur réseau de recherche pédagogique, par leurs équipes de formateurs et par leur implantation locale, ont déjà joué un rôle historique dans cette formation, ainsi que pour la rénovation et l'évolution des contenus et des méthodes d'enseignement, en relation étroite d'ailleurs avec l'institut de la recherche pédagogique.

Ces écoles normales possèdent seules l'implantation et l'environnement permettant une formation intégrée, grâce à leur réseau d'écoles annexes et d'application. Leur potentiel de formation mérite donc d'être développé dans chaque département afin qu'elles puissent, associées aux établissements universitaires, jouer pleinement leur rôle dans la formation des maîtres de l'enseignement élémentaire.

Pour devenir les enseignants formateurs, chercheurs de haut niveau, dont a besoin notre pays, les professeurs d'écoles normales doivent bénéficier eux-mêmes d'une formation appropriée et d'un statut qui tienne compte de leur spécificité.

La rénovation du système éducatif nécessite aussi un aménagement des rythmes scolaires : si nos moyens ne permettent pas d'avoir tous les enseignants de qualité que nous souhaitons, pourquoi ne pas utiliser mieux ceux que nous avons, afin qu'ils puissent exercer dans les conditions de meilleure réceptivité de l'enfant ?

Cela n'est possible que si l'école est faite en priorité pour les enfants, que si elle tient réellement compte de leurs rythmes de vie, de leurs étapes de développement, de leur maturité. Cela implique que le travail scolaire soit organisé sous le signe de l'alternance, qu'un équilibre soit assuré entre le travail du corps et celui de l'esprit, que les activités physiques et intellectuelles se complètent ; d'où l'intérêt des activités d'éveil, d'imagination, de développement des aptitudes manuelles et physiques à côté de l'acquisition des connaissances.

Une telle conception fait apparaître le rôle fondamental de toutes les activités dans la formation de l'enfant. C'est ainsi que l'éducation physique et sportive remplit une fonction irremplaçable dans la structuration de l'espace du jeune enfant.

Aussi, peut-on regretter à ce propos le déficit horaire en matière d'heures d'enseignement en éducation physique et sportive, malgré l'effort consenti depuis 1981 qui mérite d'être souligné puisque 3 000 postes ont été créés dans cette matière et que cent autres vont l'être par le présent budget.

Enfin, pour sa rénovation, l'école doit s'ouvrir encore davantage vers l'extérieur.

L'expérience de jumelage école-entreprise répond déjà à ce souci et devrait permettre à l'éducation d'intégrer les problèmes et les préoccupations de la vie économique. Mais on peut aussi penser à l'apport irremplaçable que constituent les différents médias, particulièrement la télévision qui devrait prendre une plus grande place dans la formation des enseignants et des enfants.

L'ouverture de l'école doit également se poursuivre vers la famille qui doit être étroitement associée et prendre toute sa responsabilité dans la formation de l'enfant.

Les conseils de classe ne répondent pas toujours, à l'heure actuelle, au souci des parents qui souhaitent être davantage associés à la formation. Ils ne permettent pas davantage une réelle participation des élèves à la vie de l'établissement et aux décisions qui les concernent.

C'est un problème délicat qui nécessite une évolution des esprits et un fonctionnement différent de la vie scolaire. Pourtant, il faut en mesurer toute l'importance car cette étroite et franche concertation apparaît indispensable, autant pour intégrer les parents à la vie de l'école que pour permettre aux enfants de faire l'apprentissage des responsabilités.

En conclusion, je soulignerai l'ampleur des améliorations apportées en trois ans au fonctionnement de l'éducation nationale et que confirme le caractère satisfaisant de la dernière rentrée scolaire.

Monsieur le ministre, en quelques mois vous avez déjà engagé ce grand service public dans la voie de la rénovation par des initiatives qui rejoignent les préoccupations que je viens d'exprimer. Ces résultats et cette cohérence dans l'action sont la meilleure preuve que la formation des jeunes Français est bien la priorité du Gouvernement. C'est pourquoi nous voterons votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Missoffe.

Mme Hélène Missoffe. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes collègues, l'analyse du budget de l'éducation nationale ne peut se faire indépendamment de la perspective d'application de la déplorable loi sur le transfert des compétences en matière scolaire, qui a été votée à la hâte, sans étude sérieuse, par la majorité de l'Assemblée nationale et qui est actuellement soumise à l'examen du Sénat.

Je ne commenterai pas l'évolution des masses budgétaires d'une année sur l'autre, mais j'insisterai sur certaines priorités car des problèmes aigus se posent partout, dans le primaire, dans les collèges, dans les lycées, dans l'enseignement technique, sans oublier le monde universitaire.

Il suffit de voir le nombre de livres, d'études, de rapports qui sont publiés semaine après semaine, les uns venant de votre ministère, les autres rédigés librement par des auteurs qui trouvent éditeurs et lecteurs, pour se rendre compte que les Français de tous les horizons politiques ou idéologiques se rejoignent dans une inquiétude justifiée.

Cette inquiétude a-t-elle été réveillée par la lamentable guerre scolaire que vous avez rallumée ? Elle aurait eu au moins un aspect positif si elle avait provoqué cette mobilisation des parents à propos de l'éducation de leurs enfants. Vous-même, monsieur le ministre, avez employé des expressions que nous n'entendions plus. Au hasard de ma mémoire, je citerai les thèmes suivants sur lesquels vous êtes revenu ce matin encore : la transmission des savoirs, le devoir de former des citoyens dotés d'un sens aigu de leurs droits et de leurs devoirs dans la cité et soucieux de la communauté nationale, la nécessité de connaître le maniement de sa langue, l'histoire de son pays et sa culture.

Je me suis longuement exprimée lors de l'examen en première lecture du projet de loi sur la décentralisation en matière scolaire, d'abord en défendant une motion d'irrecevabilité, ensuite en intervenant sur les articles concernant l'enseignement libre. Je m'en tiendrai donc aujourd'hui à l'étude de certains points du budget, laissant à mes collègues le soin de compléter mon propos.

Le premier point concerne la faiblesse des crédits d'équipement. Déjà, les autorisations de programmes votées par l'Assemblée pour 1984 ont été amputées en cours d'année de 25 p. 100. Les crédits d'équipement diminueront à nouveau de 4,64 p. 100. A la veille de la décentralisation, c'est un mauvais coup pour les départements et les régions qui auront à financer les constructions nouvelles et l'entretien des lycées et des collèges existants. Or les besoins en constructions neuves restent très importants. En Ile-de-France, pour ne citer qu'un exemple, six villes de plus de 40 000 habitants n'ont pas de lycée. Dans toute la France, douze villes sont dans cette situation.

Le patrimoine est dans un état lamentable. Il faudrait plus d'un milliard de francs en Ile-de-France pour les travaux urgents des lycées, alors que la dotation annuelle consacrée à la maintenance est inférieure à 100 millions de francs.

Un rapport officiel des services du ministère de l'éducation nationale évaluait en 1982 à 600 millions de francs le coût des travaux à effectuer dans les seuls cinquante lycées de Paris appartenant à l'Etat.

Le ministère espère-t-il dissimuler longtemps la vérité en s'obstinant à refuser une évaluation financière objective de l'état du patrimoine qui sera transféré aux régions et aux départements ?

Par ailleurs, l'incertitude règne quant aux crédits de fonctionnement des lycées et des collèges.

Le projet de budget prévoit le transfert au ministère de l'intérieur, au titre de la dotation générale de décentralisation, de 2 832 millions de francs destinés au fonctionnement des lycées et collèges. La décentralisation ayant été différée d'un an, je voudrais avoir la certitude que ces crédits seront en totalité réintégrés au budget du ministère de l'éducation nationale.

J'en viens aux risques que court l'enseignement libre.

Plusieurs députés socialistes. Privé !

Mme Hélène Missoffe. Le Gouvernement a cru sans doute endormir la vigilance des parlementaires en dispersant les nouvelles dispositions sur l'enseignement privé, pour partie dans la loi sur la décentralisation de l'enseignement, pour partie à l'article 88 du projet de loi de finances. En fait, dans cet article 88, il y a des mesures qui risquent de compromettre gravement l'existence de l'enseignement privé. Le principe de limitation des crédits introduit dans le premier paragraphe de cet article...

M. Jean Proveux. Excellente chose !

Mme Hélène Missoffe. ...constitue en effet un grave danger au moment où les familles se dirigent en masse vers l'enseignement privé, et M. Mortelette lui-même l'a fait remarquer dans son rapport. L'enseignement public a gagné 21 000 élèves depuis la précédente rentrée et l'enseignement privé 25 000.

M. Didier Chouat. Ce n'est pas un raz de marée !

Mme Hélène Missoffe. Toutes proportions gardées, c'est un véritable flux vers l'enseignement privé. Et que dire des enfants qui ont été refusés par l'enseignement privé, faute de place ?

M. Jean Proveux. Et le contraire ?

Mme Hélène Missoffe. Si l'application du système des crédits limitatifs à l'enseignement privé devait aboutir à geler, puis à restreindre sa capacité d'offrir aux familles et aux jeunes les formations qui leur sont indispensables pour s'insérer dans la vie professionnelle ou à surcharger à l'excès les classes, il y aurait là une atteinte grave à la liberté de choix des familles et un préjudice pour les Français.

Seule la création d'un organisme indépendant peut assurer l'équité et la souplesse nécessaire à la mise en œuvre d'un tel système.

Si, dans la période de rigueur que nous connaissons, nous n'avons pas été contre l'établissement de crédits limitatifs...

M. Didier Chouat. Encore heureux !

Mme Hélène Missoffe. ...il faut savoir tout de même que les crédits limitatifs doivent s'établir en fonction du choix des parents. Or aucune référence à ce choix n'apparaît dans les propos tenus par le ministre de l'éducation nationale. Si le choix des parents se portait en grande masse vers l'enseignement public, nous serions les premiers à accepter une restriction des crédits pour l'enseignement privé. Mais si le choix des parents se porte — pour des raisons que l'on devine — vers l'enseignement privé, nous ne pouvons pas, par le biais de ces crédits limitatifs, restreindre ce choix des parents en les fixant de façon arbitraire.

Il faudrait assouplir le carcan administratif et budgétaire qui enserrme les créations du public plutôt que de freiner l'initiative et le dynamisme du privé.

Enfin, le voudrais insister sur le paragraphe 3 de l'article 88 du projet de loi de finances pour 1985 qui constitue une manœuvre lamentable du Gouvernement pour faire échec à un projet d'ouverture d'établissement privé. En effet, il y est écrit que « l'Etat peut créer exceptionnellement des établissements d'enseignement public dont il transfère la propriété à la collectivité territoriale compétente en vertu de la loi du 22 juillet 1983. » Comment peut-on présenter ce texte, alors que la loi de décentralisation donne aux collectivités territoriales compétence en matière de création de nouveaux établissements publics et que le commissaire de la République dresse une liste annuelle des lycées et des collèges à construire, ce qui donne toutes garanties à l'Etat quant aux hypothétiques carences des collec-

tivités ? Il s'agit tout simplement de permettre la création d'un établissement public là où la collectivité territoriale, ou l'ensemble des collectivités concernées, donneraient la préférence à la création d'un établissement privé. Le Gouvernement s'imaginerait-il que les collectivités accepteraient de prendre en charge ensuite un établissement qui leur aura été imposé de cette façon ? Nous voudrions des éclaircissements à ce sujet. Nous voudrions savoir exactement quelle est la finalité de ce paragraphe.

Autre point sur lequel je souhaite m'arrêter : les crédits de formation pour les maîtres du privé. Alors qu'on dit partout à juste titre que l'amélioration de la qualité de l'enseignement et la formation des maîtres sont étroitement liées, nous ne comprenons pas pourquoi les crédits concernant la formation des maîtres de l'enseignement privé ne sont reconduits dans le budget pour 1985 qu'en francs courants, c'est-à-dire qu'ils régressent par rapport à 1984.

Il faut ajouter qu'en trois ans, les crédits de formation continue des enseignants de l'enseignement privé sous contrat n'ont pas progressé et ont même régressé de plus de 40 p. 100 en francs constants. C'est un retard qui montre que la loi n'est pas correctement appliquée et qui nuit à la promotion sociale et professionnelle d'un corps social tout entier.

Enfin, monsieur le ministre, j'ai eu la curiosité de recenser le nombre d'écoles privées, primaires et maternelles, sous contrat d'association, qui, contrairement à ce que prévoit la loi en vigueur, ne touchent pas le forfait communal. Eh bien, on compte 115 écoles privées, primaires et maternelles, qui ne touchent pas leur dû, et qui, de ce fait, se trouvent depuis des mois dans une situation financière véritablement inquiétante. Ce problème n'est jamais abordé dans les projets de loi soumis au Parlement. On se contente d'indiquer qu'il doit être réglé à l'amiable. Il est pourtant évident que ce n'est pas à l'amiable que l'on pourra résoudre un problème qui n'est pas réglé depuis des mois !

M. Didier Chouat. Le chiffre a diminué !

M. Jean Proveux. Il ne fallait pas voter la loi Guermeur !

Mme Hélène Missoffa. Votre budget ne pourrait être approuvé que dans la mesure où l'affectation des crédits correspondrait à une politique que nous approuverions. Or, en matière de pluralisme scolaire, les crédits limitatifs dont, je l'ai dit tout à l'heure, nous acceptons d'étudier les modalités d'application sont faits, semble-t-il, pour geler le développement du pluralisme scolaire puisque, si j'ai bien compris, ils ne seront calculés qu'en fonction d'un surplus d'enfants que les établissements privés auraient à accueillir l'année précédente, que fait-on alors du choix des parents ? Lorsqu'un courant se dessine, objectivement — et s'il ne se dessinait pas je dirais autre chose — ne faut-il pas honnêtement le constater et gérer son budget en fonction de ce courant ?

Par ailleurs, la décentralisation vous laisse tous les pouvoirs éducatifs : la définition des programmes, les enseignements, la nomination des enseignants et combien d'autres pouvoirs encore issus d'un pouvoir d'arbitrage. Cela n'a pas de sens. Ou plutôt si : il s'agit de faire des collectivités les boucs émissaires d'une politique dont elles n'auront pas la responsabilité, ce qui est évidemment un détournement de l'esprit de décentralisation.

Telles sont les raisons fondamentales — mais il y en a d'autres — pour lesquelles le groupe du rassemblement pour la République ne pourra pas voter le projet de budget de l'éducation nationale. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Hermier.

M. Guy Hermier. Depuis votre arrivée au ministère de l'éducation nationale, vous ne cessez, monsieur le ministre, d'affirmer votre intention d'accorder une priorité au développement de notre service public d'enseignement et de faire de la formation de la jeunesse une question clé de la modernisation de la France.

Pour avoir souligné nous-mêmes, dès 1981, que la formation des hommes est une dimension essentielle du progrès et que faire du neuf à l'école conditionnait la réussite d'une politique de gauche, nous vous avons écouté, monsieur le ministre, avec beaucoup d'attention. Avec d'autant plus d'attention que, si vous le direz franchement, la politique scolaire conduite depuis plus de trois ans est loin, fort loin, d'avoir tenu ses promesses. Nous ne sous-estimons certes pas ce qui a été acquis, surtout si

l'on songe au poids dont a pesé, dont pèse encore le déplorable héritage laissé par la droite. Vous le savez, monsieur le ministre, chaque fois qu'il s'est agi d'avancer, nous n'avons pas ménagé notre soutien ni nos efforts.

Il faut bien en convenir pourtant : très vite, le mouvement à peine amorcé en 1981 et 1982 s'est estompé. La politique de rigueur, sans stopper la crise économique, a rogné les ailes du renouveau scolaire. Plus encore, l'absence d'un grand débat national sur les finalités d'une école pour notre temps — débat que nous n'avons cessé de réclamer à cette tribune — a privé l'effort de transformation naissant des perspectives, et donc du dynamisme nécessaire pour aller résolument de l'avant. Le résultat est là : des mesures partielles ont certes été prises, des potentialités diverses ont certes été créées, mais la crise globale de l'école n'a pas été résolue ; à maints égards elle a même continué de s'aggraver.

Et alors que la rénovation profonde de l'école se faisait attendre, c'est la question — certes très importante — des rapports entre l'école privée et l'Etat qui a été mise au premier plan pendant près de deux ans, pour aboutir, en fin de compte, devant la violente offensive de la droite, à un recul complet par rapport à l'objectif présidentiel, considéré aujourd'hui comme une épine par le Premier ministre lui-même.

Tout cela a eu des conséquences redoutables. Dans un tel climat, la droite s'est enhardie jusqu'à proclamer, comme elle n'avait jamais osé le faire quand elle était au pouvoir, son dessein d'en finir avec l'existence même de notre service public d'éducation, afin de faire avancer bien davantage ses intérêts de classe pour aujourd'hui et pour demain. Et ces intérêts tiennent en peu de mots : pousser le moins possible au développement des hommes, le plus possible à la rentabilisation du capital.

Tel est le sens de la campagne effrénée contre ce qu'elle appelle « l'égalitarisme », c'est-à-dire en fait le droit de tous à la qualification, au savoir et à la culture. Salaire, emploi et savoir minima pour les travailleurs : c'est plus que jamais le credo des puissances d'argent. Et lorsqu'un de leurs représentants qualifiés va jusqu'à prôner l'allocation aux familles de tickets d'éducation, on devine sans peine à quelle soupe populaire ils donneraient droit pour la plus grande partie de notre jeunesse.

Je le dis avec gravité : cette casse, projetée par la droite, d'un acquis éducatif qui est un de nos grands atouts nationaux porterait un coup à la qualification des travailleurs, à la modernisation du pays, au moral des enseignants, aux aspirations de la jeunesse et pousserait à une aggravation extraordinaire de la crise économique, sociale et morale. Cent ans après les lois laïques, ce serait un recul dramatique pour la nation.

Comment ne pas comprendre, dans ces conditions, que la déception, voire le désarroi, aient, pour beaucoup, fait place à l'espoir de 1981. Pour autant, nous ne considérons pas, quant à nous, que la partie soit perdue ni que l'heure soit à la résignation. Nous sommes au contraire convaincus qu'il est possible d'engager sans attendre un combat de grande ampleur pour opposer aux plans de la droite une perspective novatrice d'éducation et rassembler dans le pays toutes les forces qui veulent vraiment changer les choses.

C'est au regard de cet enjeu que nous apprécions le projet de budget que vous nous proposez, monsieur le ministre, pour 1985. Permet-il de repartir de l'avant ? S'inscrit-il dans une perspective de développement et de renouveau de notre système éducatif ? Telles sont les deux questions essentielles qu'il pose et auxquelles je veux répondre à présent.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, permet-il de repartir de l'avant ? Franchement, nous ne le pensons pas. Vous soulignez que les crédits consacrés à l'éducation nationale connaissent un taux de croissance plus fort que celui du budget national et vous affirmez que les créations d'emplois correspondent aux engagements du 9^e Plan. A vous suivre, dans une période de rigueur renforcée et de forte diminution des investissements publics — dont je ne veux pas rappeler ici les effets profondément négatifs pour le développement du pays — votre budget serait en quelque sorte épargné.

S'il est vrai qu'une certaine priorité à l'école est maintenue dans le projet de budget pour 1985 que nous examinons, il convient de remarquer que cette priorité est toute relative. Le budget de l'éducation nationale est tout simplement moins sacrifié que d'autres. Mais cela n'enlève rien au fait que sa progression réelle s'établit, à structures constantes et hors pensions, à moins de 6 p. 100, ce qui est inférieur à la progression prévue pour la production intérieure brute et n'assure ni même pas en francs constants la pérennité des moyens existants.

Ce débat sur les moyens accordés à l'école n'est pas un débat en l'air. Nous l'avons déjà eu l'an dernier et votre prédécesseur nous avait fait les mêmes déclarations que vous. Or chacun a pu constater qu'à la rentrée scolaire de 1984, les moyens jugés à l'époque prioritaires n'ont pas permis de couvrir les besoins. Les conditions d'accueil et d'enseignement se sont une nouvelle fois dégradées. La politique d'investissement et d'équipement scolaires régresse. Les problèmes des personnels ne sont pas résolus, loin s'en faut.

Or, ce que vous nous proposez, c'est de poursuivre dans la même voie, d'accentuer encore les dégradations.

C'est vrai pour les créations de postes. En réponse à la fédération de l'éducation nationale qui fait justement remarquer que le Gouvernement arrive tout juste à tenir en deux ans l'engagement qu'il a pris dans le 9^e Plan de créer 4 000 emplois chaque année, vous vous efforcez de démontrer que vous en créez plus que l'objectif fixé, en ajoutant à des emplois réellement nouveaux, bien que souvent pris sur d'autres ministères, des équivalents qui ne sont que des heures supplémentaires ou des régularisations d'emplois existants.

La vérité c'est qu'en solde net 2 300 emplois seulement sont créés, soit 1 000 de moins que l'an dernier. Or les chiffres officiels montrent que, pour la prochaine rentrée scolaire, il faudra accueillir 30 000 enfants de plus en maternelle — et pas un seul emploi d'instituteur n'est créé — 70 000 élèves supplémentaires dans le second degré, principalement dans les lycées et il n'est envisagé de créer qu'un poste pour 400 élèves nouveaux — 60 000 jeunes sans formation pour qui il est prévu le maintien ou le retour dans le système éducatif — mais les crédits débloqués pour ce faire ne prévoient pas de créations réelles de postes.

On parle beaucoup du développement de l'éducation physique et sportive, mais 100 postes seulement sont créés dans ce secteur.

Quant à l'enseignement supérieur, si nous considérons comme positives les créations substantielles d'emplois d'enseignants, force est de constater qu'elles ne permettront toujours pas de rattraper les retards accumulés du temps de la droite, alors que tout doit être fait pour réussir la mise en œuvre de la réforme que nous avons votée en 1983.

C'est encore vrai pour les crédits d'investissement. Nous apprécions l'effort important qui est prévu pour développer les équipements en informatique et de technologies nouvelles. Cela ne masque pas pour autant — vous l'avez souligné ce matin, monsieur le ministre — la diminution de 10 p. 100 par rapport à la loi de finances de 1984 des crédits centralisés. Après les réductions autoritaires intervenues au lendemain du vote du budget de 1984, ce nouveau coup d'arrêt à la politique d'équipement scolaire ne manquera pas d'avoir de graves conséquences sur la nécessaire modernisation de notre système éducatif.

C'est vrai, enfin, des crédits de fonctionnement, qui sont une nouvelle fois réduits de 2 p. 100, alors que nombre de budgets d'établissement sont d'ores et déjà en déséquilibre et que les hausses des taxes et des produits pétroliers sont encore plus rapides que celle du coût de la vie. A l'heure de la décentralisation, on en est, dans maints endroits, à recourir à des solutions de fortune pour payer les factures de chauffage et d'électricité.

Une telle accentuation de la rigueur ne peut donc qu'aggraver encore les conditions d'enseignement pour les jeunes et les conditions de travail des personnels.

Nous avons trop souvent insisté sur l'importance centrale du projet éducatif pour qu'on ne nous oppose pas que tout n'est pas affaire de moyens. Mais nous sommes aussi trop conscients que changer l'école n'est pas affaire de simples discours pour alimenter l'illusion selon laquelle la bonne volonté pourrait suffire à tout. D'autant que — je veux y insister fortement — les moyens à dégager pour la formation n'ont pas seulement un coût qu'il y aurait à réduire pour cause de crise. Ils ont par eux-mêmes, face aux gâchis de toute nature qui nous y enfoncent jour après jour, une vertu anti-crise fondamentale, une efficacité majeure pour la nation. Raison de plus pour regretter vivement que le Gouvernement n'ait pas fait, dans ce budget, le choix d'avenir d'un investissement éducatif à la mesure d'un enjeu essentiel.

Dans ces conditions, il va de soi que, malgré vos déclarations d'intention, monsieur le ministre, votre budget ne s'inscrit pas dans une perspective de développement et de transformation de notre système éducatif. On ne voit, en effet,

vraiment pas comment il vous serait tout simplement possible de mettre en œuvre les priorités que vous affirmez pour le développement de l'enseignement élémentaire, la rénovation des collèges, l'essor de la formation professionnelle, l'application de la réforme de l'enseignement supérieur, la formation des maîtres et la formation continue des adultes.

Voilà ce qui est sans aucun doute le plus grave, car notre époque nous place devant des défis immenses : ceux de l'emploi qualifié et de la croissance réelle, de la maîtrise des mutations technologiques et de la culture scientifique, ceux de la démocratie et de l'autogestion, de l'indépendance nationale et d'un nouvel ordre du monde. Tous posent de façon inédite le considérable problème de la formation des hommes, l'exigence d'un développement sans précédent des capacités et des responsabilités de tous les individus. Développement national et développement des hommes ne peuvent désormais littéralement plus aller l'un sans l'autre. Là est, d'évidence, la clef pour sortir de la crise et préparer le xxi^e siècle.

Mais il faut, là encore, être clair. Faire de la formation un pôle actif de sortie de la crise ne peut prendre tout son sens que dans le cadre d'une politique d'ensemble qui tende tout entière vers ce but.

Or, la politique actuellement poursuivie, c'est la réduction de l'emploi productif, la mise en cause de notre potentiel industriel, l'accroissement du chômage, des jeunes en particulier, la ponction du pouvoir d'achat des salariés. Comment s'étonner dès lors que vos actes, monsieur le ministre, ne suivent pas vos paroles et que les choix faits par le Gouvernement, loin d'engager l'école dans la voie du renouveau, pèsent lourdement sur la politique de formation, qu'il s'agisse de ses moyens, de son contenu ou de ses finalités ?

J'ai déjà montré les conséquences négatives d'une telle orientation sur le budget de l'éducation nationale. Il en va de même pour la manière dont est abordée aujourd'hui la question de la formation, tant initiale que continue, des jeunes et des travailleurs, et d'abord dans l'école, où ne sont toujours pas jetées les bases d'une politique de formation à la hauteur des exigences et des aspirations.

Pour ne prendre qu'un exemple récent, ce que vous venez de proposer pour la formation des maîtres — mon ami Jacques Brunhes y reviendra dans le cours de la discussion — n'est ni plus ni moins que le maintien, à quelques aménagements près, d'une politique qui a fait du cloisonnement de la formation et de la multiplication des catégories un élément clé du système ségrégatif et élitiste dont il s'agit pourtant de sortir, un moyen de dévalorisation du statut social de la fonction enseignante. Ni la qualité de l'enseignement, ni l'intérêt des jeunes n'ont à gagner à ces mesures à courte vue.

C'est vrai aussi dans l'entreprise, où le mot « formation » apparaît essentiellement lorsque plans de licenciements et suppressions d'emplois sont déjà programmés, ou à propos des jeunes sans formation pour qui le récent plan Fabius développe à grands frais des mesures d'accompagnement du chômage qui tournent le dos au travail engagé en 1981 par Marcel Rigout, alors ministre de la formation professionnelle.

Disons-le franchement, ce n'est pas ainsi qu'on résoudra les problèmes criants de l'école, qu'on y fera reculer la crise, pas plus d'ailleurs que peut y suffire le simple rappel des valeurs fondatrices de l'école laïque.

A ce propos, je ne veux pas vous cacher, monsieur le ministre, combien est grande notre inquiétude de constater qu'au moment où la rénovation de l'école publique fait défaut, se multiplient des initiatives de formation, par exemple en direction des jeunes exclus de l'école ou des travailleurs frappés par les licenciements, qui tendent à constituer un véritable système parallèle de formation ne développant ni la formation initiale, ni la qualification des travailleurs et ne débouchant pas sur des emplois. Le seul résultat tangible de cette politique, c'est d'aggraver toutes les difficultés de l'école publique dont un tel système se nourrit, c'est de créer au bout du compte un terrain favorable aux visées de la droite et du patronat, qui tendent à désagréger l'ensemble de notre potentiel de formation pour mieux le soumettre à leurs visées de classe.

Le risque est trop grave pour que nous ne jugions pas l'heure venue d'affirmer haut et fort la nécessité pour un grand pays comme la France d'exercer une responsabilité publique et nationale en matière de formation des hommes. Dans un domaine aussi essentiel, ce qu'il faut, ce n'est pas moins de service public, mais mieux et autrement.

Ce qu'il faut, c'est mettre en œuvre dans l'école comme dans la société une orientation qui fasse aller du même pas renouveau de la formation et renouveau national.

Ce qu'il faut, c'est combattre pied à pied le maintien acharné des critères de rentabilité capitaliste qui conduisent à accumuler les profits financiers aux dépens des hommes, considérés comme des « coûts variables » à réduire.

Ce qu'il faut, c'est, à l'inverse, économiser le capital pour développer les hommes, utiliser à plein le progrès technologique qui permet de formidables économies en dépenses de matériel pour accroître à un niveau correspondant les dépenses consacrées à la qualification et à la formation, à la recherche et à l'innovation.

Dans cette voie, pour peu qu'on en ait la volonté politique et qu'on travaille à rassembler les forces disponibles autour de perspectives d'avancées concrètes, il est possible, nous en sommes convaincus, de marquer des points sans attendre, pour la relance d'une politique cohérente de lutte contre l'échec scolaire — dont j'aurais aimé que vous parliez un peu plus ce matin, monsieur le ministre — pour l'établissement de rapports nouveaux entre la formation et la production, l'école et l'entreprise, et le développement de la formation scientifique et professionnelle, pour une refonte de l'ensemble des contenus de formation, pour la revalorisation du statut social de la fonction enseignante et pour un service public de formation moderne, efficace et résolument ouvert sur la vie.

Tel est le sens, monsieur le ministre, de notre action, animés que nous sommes par la conviction que tout point marqué contre la crise est un atout pour changer l'école et qu'en retour toute avancée dans la transformation de l'école est un point marqué contre la crise.

Voilà, monsieur le ministre, les réflexions que nous inspire le projet de budget de l'éducation nationale pour 1985. Elles conduiront le groupe communiste à s'abstenir de le voter. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Barrot.

M. Jacques Barrot. Mesdames, messieurs, l'attachement profond que les Français ont manifesté cette année au pluralisme scolaire découle de leurs convictions que le pluralisme peut être un facteur d'émulation et une chance de diversification, diversification qui, dans notre sens, loin d'être un démantèlement du service d'éducation, peut au contraire lui être bénéfique.

Je laisserai à mon ami Jean-Paul Fuchs le soin de s'exprimer sur les établissements publics et je vous poserai, pour ma part, quelques questions sur les établissements d'enseignement privés.

Le Gouvernement a paru commencer enfin à tenir compte de la demande des familles. Monsieur le ministre, ne vous arrêtez pas en chemin ! Les enseignements privés ne revendiquent pas une place dans la nation qui mettrait en cause celle qu'occupe historiquement l'enseignement public, ils veulent simplement pouvoir répondre à la demande des parents. Cela me semble leur donner le droit d'être équitablement traités et comporte une triple exigence : l'obtention de moyens comparables à ceux qui sont donnés au secteur public pour les mêmes tâches ; la préservation de leur souplesse de gestion ; la pleine association à l'effort entrepris pour accroître la qualité.

Première exigence, donc : l'obtention de moyens comparables. A ce sujet, l'article 88 du projet de loi de finances entérine le système dit « des crédits limitatifs ». Encore faut-il, si limitations, il y a, qu'elles soient équitables, et donc bien connaître et bien comprendre comment se fera le calcul des postes accordés aux établissements privés.

La loi de finances affirme que ce calcul se fera par référence aux postes créés dans l'enseignement public. Il importe dès lors de mieux connaître le bilan exact des postes d'enseignement effectivement créés. En effet, des ajustements ont lieu, notamment par le biais de transformations d'emplois administratifs ou par des compléments qui viennent en cours d'année abonder les dotations initiales de manière à respecter les taux d'encadrement retenus.

Par ailleurs, selon le même article 88, la comparaison entre moyens destinés aux établissements privés et publics tient compte « des contraintes spécifiques » du service public. Cette formulation reste floue. On peut la comprendre s'agissant des contraintes entraînées par la nécessité de couvrir les besoins de certaines zones rurales à faible densité humaine. En revanche, il faut rappeler que l'article premier de la loi de 1959 fait

obligation à chaque établissement d'accueillir tous les enfants. Comme je vous le disais voilà huit jours, je pense, par exemple, que les établissements privés ont eux aussi vocation à prendre leur part dans la scolarisation des enfants d'immigrés. Mais dans ce cas, il doit être tenu compte de leur participation à cet effort particulier.

Bref, et ce sera ma conclusion sur ce premier point, pour éviter des soupçons mutuels, pour assurer la transparence des règles du jeu, pourquoi ne pas créer un comité national d'évaluation des moyens mis à la disposition des différents établissements ? Un tel comité serait consulté sur les efforts engagés pour bien apprécier les besoins réels des établissements et sur le mode de répartition des crédits qui en découlent. Il assurerait une régulation objective, de nature à prévenir les querelles inutiles. Ajouterai-je qu'il pourrait éclairer, à leur demande, les collectivités décentralisées qui auront à prendre en compte les besoins de formation dans les schémas prévisionnels ?

Il est certain, monsieur le ministre, que le dialogue sera difficile entre l'Etat et les collectivités décentralisées. Celles-ci, en effet, ont reçu la charge des équipements matériels, mais l'Etat n'a pas procédé, parallèlement, à une déconcentration des moyens en matière de personnel, qui aurait permis au dialogue nécessaire de s'établir à un même niveau. Pourquoi donc, dans ces conditions, ne pas vous doter de moyens de régulation qui seraient profitables à l'ensemble du système ?

Deuxième exigence : il faut préserver la souplesse de gestion dont a bénéficié le secteur privé, souplesse dont il a fait bon usage et dont nous souhaitons, ai-je besoin de le redire, qu'elle puisse être étendue à l'ensemble du système éducatif. Pourquoi, progressivement, ne raisonnerait-on pas en généralisant « l'heure d'enseignement devant élèves » comme unité de compte ? Les établissements y trouveraient une liberté d'organisation hautement profitable à tous. L'attribution d'enveloppes globales laisserait aux établissements des capacités d'adaptation précieuse pour suivre les besoins exprimés et entreprendre les innovations pédagogiques souhaitables. Cela vaut aussi bien pour le secteur privé que pour le secteur public.

Dans l'immédiat, nous souhaitons que le mécanisme des crédits limitatifs n'entraîne pas de rigidité supplémentaire pour les enseignements privés et ne se traduise pas par des répartitions autoritaires et tatillonnes des moyens en personnel.

Les ferfaits d'externalité comportent maintenant deux masses, l'une versée par l'Etat, l'autre par les régions ou les départements. Au cours de la discussion des articles, je vous demanderai, monsieur le ministre, de nous éclairer sur le calcul de ces deux dotations. Il semble qu'il y ait quelques omissions, notamment pour la contribution versée par les départements et les régions pour la couverture des charges diverses dont les établissements publics sont dégrèvés.

J'insiste pour que les deux contributions, celle de l'Etat et celle des collectivités, puissent être versées en une seule masse et en temps utile pour éviter que les établissements d'enseignement privé ne subissent une rigidité supplémentaire qui constituerait une véritable régression.

Troisième exigence : les établissements d'enseignement privé sous contrat doivent être associés aux efforts engagés pour la qualité, donc pour une formation accrue des maîtres, comme vous le souligniez récemment, monsieur le ministre.

La loi du 31 décembre 1959 prévoit que les charges afférentes à la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement privé « sont financées par l'Etat aux mêmes niveaux et dans les mêmes limites que ceux qui sont retenus pour la formation initiale et continue des maîtres de l'enseignement public ».

Les crédits que l'Etat affecte à la formation des maîtres de l'enseignement privé devraient donc normalement correspondre, toutes proportions gardées, à ceux consacrés à la formation des maîtres de l'enseignement public. Nous en sommes très loin ! Ainsi, les crédits affectés à la formation des maîtres de l'enseignement public dans la loi de finances pour 1984 s'élevaient à 4 873 millions de francs, alors que pour la formation des maîtres de l'enseignement privé il n'était prévu que 130 millions de francs, auxquels se sont ajoutés des crédits correspondant aux suppléances, soit 37,8 millions de francs. Autrement dit, le montant des crédits destinés à la formation des maîtres du privé représentait un cinquième de ce qu'il aurait dû être pour répondre à l'objectif de parité.

Cette situation est préjudiciable à la qualité professionnelle et pédagogique de l'enseignement privé, et va se trouver aggravée par le projet de loi de finances pour 1985, qui ne

prévoit que la reconduction des crédits en francs courants, ce qui aboutit — Mme Missoffe l'a souligné avec force — à une régression de 40 p. 100 en francs constants sur trois ans.

C'est d'autant plus regrettable que, dans le même temps, les charges de formation initiale se sont accrues du fait de mesures gouvernementales dont nous ne contestons pas le bien-fondé, mais qui ne sont pas compensées : allongement de la formation de deux à trois ans pour l'obtention du diplôme d'instituteur ; généralisation de l'obligation de suivre ces années de formation pour obtenir le diplôme ; obligation de rémunérer les étudiants des centres de formation pédagogique accomplissant des stages en responsabilité. Cette dernière obligation absorbe à elle seule la quasi-totalité des crédits de suppléance prévus dans la loi de finances pour l'ensemble des enseignants sous contrat.

Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous de faire pour éviter que l'effort important consenti par les établissements privés sous contrat pour assurer la formation de leurs maîtres et, par-delà, pour améliorer leur qualification sociale et professionnelle, ne soit progressivement anéanti par des restrictions budgétaires inéquitables ? La disproportion entre crédits affectés à la formation de chaque type d'enseignement nourrit mes craintes en ce qui concerne les crédits limitatifs.

Cette brève intervention n'avait pour but que de vous demander avec insistance de clarifier les choses. Je crois avoir formulé mes questions avec l'objectivité et la mesure dont je m'efforce de ne pas me départir. Les laisser sans réponse ne manquerait pas d'alimenter des suspicions inévitables et des inquiétudes légitimes.

Un usage arbitraire et bureaucratique des crédits limitatifs peut conduire, à son tour, à geler, voire à restreindre les capacités offertes aux familles et aux jeunes. C'est bien pourquoi une clarification s'impose pour en écarter la tentation. S'y refuser serait pour le Gouvernement prendre le risque de prolonger encore d'inutiles et préjudiciables conflits, au moment où toutes les forces éducatrices de la nation doivent être mobilisées pour la seule bataille qui vaille, celle de la qualité de l'enseignement. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. Mes chers collègues, sur vingt-deux orateurs encore inscrits dans la discussion, vingt et un disposent d'un temps de parole de cinq minutes. Je leur demande de bien vouloir respecter ce temps pour que nous puissions en terminer dans des délais raisonnables.

La parole est à M. Le Foll.

M. Robert Le Foll. Monsieur le ministre, si nous voulons que notre système éducatif permette à la jeunesse de notre pays d'assumer l'évolution technologique que nous vivons, nous devons en assurer l'évolution et la modernisation.

L'établissement d'enseignement est à la base des transformations, à condition que les personnels constituent une équipe associée, dans sa totalité, au projet éducatif. Pour que le groupe se crée, il faut que tous les partenaires aient conscience de bénéficier de la même considération.

Or malgré les aspects positifs de la politique suivie depuis 1981 — création de 2 300 postes, réduction du temps de travail — les personnels non enseignants se sentent isolés et parfois oubliés. Leurs revendications restent nombreuses et concernent essentiellement les carrières, le patrimoine, la modernisation du service et leur avenir face à la décentralisation.

Les besoins en personnel restent importants, d'autant que les effectifs d'élèves scolarisés ont crû de 100 000 en 1983 et de 85 000 en 1984. La réduction du temps de travail n'a pas été compensée par des ouvertures de postes. Les inégalités restent importantes, puisque certains travaillent trente-cinq ou trente-neuf heures, d'autres quarante et une heures trente ; les portiers, cinquante-sept heures ; les concierges, soixante-cinq heures et demie. Or le projet de budget de 1985 ne prévoit aucune création de poste pour les personnels non enseignants.

Le plan de fusion des catégories 1 et 2 ne se concrétise pas encore sur le terrain. Les rappels de traitement ne sont pas versés depuis le 1^{er} janvier 1983 à des agents de catégories C et D, qui sont les moins bien payés.

Le changement ne se traduit pas dans les faits, ce qui engendre la déception. Quant à la charge de travail, elle s'accroît au fur et à mesure que le patrimoine se dégrade et que l'on introduit des matériels pédagogiques nouveaux. Pourquoi ne pas imaginer un programme d'investissements qui rendrait plus effi-

caces et moins ingrates certaines tâches — aspirateurs à feuilles, par exemple — et les matériels utilisés par les entreprises privées de nettoyage et d'entretien ?

Enfin, au moment où le ministère dote les établissements d'ordinateurs, des problèmes simples se posent quant à l'installation ou à la maintenance du matériel. Qui exécute les travaux nécessaires à la mise en place — branchements, par exemple ? Qui en assurera la maintenance ? Si des solutions ne sont pas trouvées, les matériels resteront inutilisés. Pourquoi alors ne pas développer la formation des jeunes que nous avons recrutés ces dernières années ? Ils se verraient valorisés et reprendraient goût à leurs tâches. Pourquoi ne pas multiplier les équipes mobiles de professionnels au service des établissements d'un secteur ? Une expérience de ce type semble avoir donné d'excellents résultats à Lille. En effet, les économies réalisées dans l'entretien des chaufferies ou des parcs de machines ont permis d'acquérir les équipements nécessaires, d'améliorer le service sans croissance des effectifs.

C'est ainsi qu'on pourrait assurer l'entretien du patrimoine, du parc de machines, du matériel et des ordinateurs, permettre une transformation de l'enseignement, si nécessaire à notre économie et à notre jeunesse, tout en améliorant les conditions de travail des personnels.

Enfin, la mise en place de la décentralisation entraîne des interrogations sur les responsabilités et les moyens des différents partenaires.

En conclusion, monsieur le ministre, au moment de voter le budget, je voudrais insister sur quatre points fondamentaux pour l'avenir.

D'abord, il importe d'intégrer dans l'équipe pédagogique les personnels non enseignants. D'eux aussi dépendent la sécurité, les bonnes conditions de vie dans l'établissement, donc la réussite pédagogique, en un mot l'éducation.

Ensuite, il convient de développer la formation des personnels et la valorisation des postes de travail.

Il faut également moderniser la gestion et créer des équipes mobiles de professionnels.

Enfin, toutes ces transformations doivent s'effectuer à partir de l'organisation d'une concertation entre tous les partenaires afin de prendre en charge les problèmes de notre temps.

Monsieur le ministre, nous serons attentifs aux réponses que vous apporterez à ces interrogations. De leur prise en compte dépend la réussite des réformes engagées et de la modernisation. Le service de l'éducation nationale gagnera en qualité et pourra ainsi répondre aux immenses besoins de notre jeunesse. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc, à qui je demande de respecter son temps de parole aussi scrupuleusement que M. Le Foll.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'État, mes chers collègues, un budget n'est intéressant que dans la mesure où il traduit la mise en œuvre d'une politique, c'est-à-dire qu'il est la pierre de touche qui permet de déterminer si les réalisations d'un gouvernement sont au diapason de ses discours. C'est toute la question.

Dans cette perspective, il importe de garder à l'esprit que c'est là le premier budget que vous défendez, monsieur le ministre, et que, du fait de votre récente entrée en fonctions, vous n'êtes que partiellement responsable de ses choix et de ses articulations.

Pourtant, depuis le virage de l'été, vous ne vous êtes pas privé de multiplier des déclarations qui ravissent les éléments les moins doctrinaires du monde de l'éducation et qui laissent vos alliés naturels dans un état de stupéfaction et d'incrédulité dont ils souhaitent vivement sortir. Vous faites l'éloge de l'élitisme républicain, vous soulignez la nécessité absolue de maintenir à un niveau aussi élevé que possible le recrutement et la qualification des maîtres, vous faites appel au civisme et au patriotisme de tous, vous rappelez le caractère inévitable de la concurrence internationale, en soulignant l'exemplarité du cas du Japon. Vous insistez sur la nécessité de l'effort, du courage

et de l'émulation. Bref, sur bien des points vous tenez un discours dont j'avoue qu'il m'intéresse, un discours que je ne suis pas loin d'approuver.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Attention !

M. Bruno Bourg-Broc. Et je me réjouis fort que des options globalement louables soient mises en œuvre le plus rapidement et le plus efficacement possible.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Attention à l'exclusion !

M. Bruno Bourg-Broc. Force m'est toutefois de constater que mes grandes espérances risquent fort de faire long feu. C'est du moins ce que j'ai pensé après l'examen des documents budgétaires et les réunions de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

D'abord, monsieur le ministre, il y a de fortes zones d'ombre : des établissements entiers sans chauffage depuis la rentrée scolaire, 100 postes nouveaux en éducation physique alors qu'il en faudrait 1 500, l'insuffisance des crédits affectés aux lycées d'enseignements professionnel public, la misère de l'enseignement technique, justement dénoncée par les parents d'élèves de l'enseignement public, l'inadéquation de votre budget par rapport aux prévisions du 9^e Plan. Ce ne sont pas là — vous le savez bien, d'ailleurs — des inventions des députés de l'opposition !

M. Yves Dello. Non, c'est un héritage !

M. Bruno Bourg-Broc. En second lieu, il faut remarquer qu'un brouillard très dense flotte sur des pans entiers de ce projet, et cela du fait de la décentralisation ou des décentralisations en cours.

Vous auriez beau jeu de me répondre qu'une telle situation est inévitable. Mais le fait demeure que, si vous annoncez une progression globale de l'ordre de 6,4 p. 100, ce dont il y aurait lieu, relativement, de se réjouir, d'autres personnalités directement intéressées arrivent, au terme de leurs réflexions, au chiffre de 2 p. 100, voire moins. On lit dans le prérapport de M. Morlet à propos de l'accroissement proportionnellement plus rapide des effectifs de l'enseignement libre...

Plusieurs députés socialistes. Privé !

M. Bruno Bourg-Broc. ... la remarque suivante : « Il conviendrait de s'assurer que cet engouement ne traduit pas une fuite vis-à-vis d'un enseignement public aux moyens trop chichement mesurés. Le « il conviendrait de s'assurer » se semble, monsieur le ministre, particulièrement suave : il semblerait que vous n'ayez même pas convaincu vos partisans. Dans le même registre et toujours dans le même rapport, on lit : « On peut se demander si les créations d'emplois prévues par le projet de budget sont à la hauteur des besoins. » Le parti socialiste a décidément des états d'âme, s'agissant de ce budget.

M. Jean Proveux. Heureusement !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est donc d'un budget flou qu'il faut en réalité parler. La question des transferts n'est pas une simple contingence due à la décentralisation : il faut dénoncer les conséquences inaperçues — je n'ose parler de manipulation — que cet état de fait implique. Je n'en donnerai qu'un exemple.

Les collèges étant demain à la charge des départements et les lycées à celle des régions, c'est un patrimoine architectural considérable dont elles vont hériter. Mais rien n'indique que les personnels chargés de l'entretien de ces bâtiments soient suffisants pour mener à bien cette tâche : c'est donc un patrimoine dégradé qui sera transmis aux collectivités locales, qui n'auront d'autres choix que d'en prendre leur parti ou de recruter le personnel nécessaire.

Un budget bâtarde donc, un budget différent selon qu'on le voit avant ou après les transferts de charges.

C'est aussi un budget qui s'autorise des transferts en cours, évolutions qui sont du fait du Gouvernement, pour affecter de façon discutable des sommes souvent considérables.

Les dépenses consacrées à « l'action éducative » sont multipliées par 10,8. Mais il faut savoir que sous le terme de « rénovation des collèges » se dissimule mal la marchandise qui a pour nom la réforme Legrand. Il s'agit là d'un cadeau fait à ce que

les idéologues les plus sectaires ont produit de plus dangereux et de plus contestable. Et sur ce point, monsieur le ministre, je m'étonne en fait que vous cédiez — d'aucuns, mal intentionnés, diront « déjà » — à des courants d'opinion qui n'ont rien à voir avec les idées que vous défendez. Il y a là un choix politique, choix qui fait apparaître clairement le divorce, que je crois inévitable, entre ce que vous aimez dire et ce que vous êtes obligé de faire.

Autre exemple de choix éminemment contestable : l'accroissement énorme des moyens informatiques des collèges et des lycées. Le citoyen non informé ne peut que se louer d'une pareille évolution : en réalité — à mon avis, en tout cas — il a complètement tort. Nul ne contestera que l'informatique est un secteur fondamental, et un secteur d'avenir, et que demain un pays sans capacité de production et sans savoir-faire informatique sera limité dans son indépendance. C'est évident. Mais ce dont il s'agit ici, c'est de cultiver un fantasme en saupoudrant l'ensemble de nos enseignements avec quelques ordinateurs coûteux. Ce n'est pas, monsieur le ministre, avec une vague teinture d'informatique que l'on fera, d'élèves qui maîtrisent mal le français ou le calcul, les ouvriers de demain.

M. Jacques Santrot. Il n'a rien compris !

M. Bruno Bourg-Broc. Ce qu'il faut, au contraire, ce sont des filières spécialisées de haut niveau — les bacs « informatique », par exemple — qui forment un nombre suffisant pour la nation de techniciens compétents. Dans cette vogue de l'informatique à tout prix, que vous encouragez au travers de ce budget, il y a aussi du gadget et de la duperie, et je donne deux ou trois ans à l'opinion publique pour s'en apercevoir.

Autre pierre d'achoppement : la suppression de 800 postes d'instituteurs, mesure que vous défendez en expliquant que, « malheureusement », les effectifs de l'enseignement primaire décroissent, contrairement à ce qui se passe dans le secondaire.

M. Didier Chouat. C'est vrai !

M. Bruno Bourg-Broc. Je suis d'accord sur le « malheureusement », mais pas du tout sur cette option. Et il y a encore des fermetures de classe — beaucoup trop nombreuses — dans nos départements.

Quelle situation curieuse, monsieur le ministre, de voir, à Châlons-sur-Marne, un conseil municipal à majorité socialiste communiste délibérer et protester, six semaines après la rentrée scolaire, mis devant le fait accompli de la suppression de trois classes, dont le principal défaut était de n'avoir pas tout à fait vingt-cinq élèves !

M. Jean Proveux. Et la grille Guichard, vous ne connaissez pas ?

M. Bruno Bourg-Broc. Et si, encore, cette évolution se faisait au profit de l'enseignement secondaire ! Mais non ! M. Morlet — toujours lui ! — a attiré notre attention sur le caractère dramatique pris par la baisse du taux d'encadrement, principalement dans les lycées. C'est là un problème crucial, car l'efficacité de l'enseignement est en rapport direct avec ce paramètre. Les emplois créés ne le sont pas en quantité suffisante pour ce qui est du personnel enseignant.

Quant au personnel non enseignant, et surtout les agents, ouvriers professionnels et personnels de laboratoires, qui sont tenus, dans les lycées, je le rappelle, à quarante-deux heures de travail hebdomadaire depuis le 1^{er} janvier 1982 et qui, pour les trois quarts d'entre eux, terminent leur carrière à l'indice 264, soit à environ 4 500 francs mensuels, on peut dire que leur situation, déjà difficile, ne s'améliore nullement. Leurs syndicats réclament 15 000 créations de postes. C'est peut-être beaucoup pour une année. Mais je doute, en tout cas, qu'ils se satisfassent des 173 postes que vous leur offrez. Et je partage leur mécontentement justifié.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Il fallait les créer avant ! Démagogue !

M. Bruno Bourg-Broc. Autre problème qui ne semble pas du tout être en voie de solution, le serpent de mer qui s'appelle la résorption de l'auxiliaire. Trente-neuf millions de francs y sont affectés, mais je doute que cela suffise, d'autant qu'il semble bien que le recrutement de nouveaux auxiliaires ne se tarisse nullement. En tout cas, malgré les promesses qui avaient été faites, on continue à en recruter, et à en recruter beaucoup depuis trois ans !

Enfin, il importe de constater que le budget de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur voit les crédits dont il bénéficie sévèrement limités. Quand on connaît les conditions de précarité dans lesquelles vivent bon nombre de ces établissements, il est évident qu'on peut se poser des questions quant à leur devenir.

Monsieur le ministre — et ce sera ma conclusion —, je n'ai pas fait mystère de l'instrêt que je porte et que nous sommes un certain nombre à porter au discours que vous tenez. Mais le budget que vous nous proposez ne saurait, lui, emporter notre adhésion. Et ce budget est, hélas ! bien plus important pour l'avenir du pays que ne le sont vos déclarations.

Il est vrai, à votre décharge, que vous n'avez pas toujours le choix, car un pays comme la France de 1984, qui est un pays endetté et dont l'économie est affaiblie, ne saurait se permettre de financer le système d'éducation qui lui conviendrait le mieux. Mais cela, je le savais déjà.

Ce qui est nouveau, c'est que ce budget révèle des fissures dans votre bel enthousiasme : c'était prévisible. Le budget — c'est M. Hermier qui l'a dit tout à l'heure — n'est pas propre à repartir de l'avant. Les dégradations sont accentuées. Les professionnels de l'éducation, les parents d'élèves, les élèves, eux-mêmes auront à subir les conséquences des choix que fait le Gouvernement, conséquences négatives pour l'ensemble du pays.

C'est pourquoi, comme l'a annoncé Hélène Missoffe tout à l'heure, le groupe du rassemblement pour la République se gardera de souscrire à ce projet de budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Heureusement !

M. Michel Berson. Un discours tout en nuances !

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mesdames, messieurs, « la formation des maîtres est une donnée centrale des transformations éducatives ». C'est en ces termes que, dans les rapports budgétaires que j'ai présentés depuis 1981, j'abordais cette question.

Elle est aujourd'hui de grande actualité puisque vous venez de faire, monsieur le ministre, des propositions portant sur la formation continue et sur la formation initiale des enseignants.

Pour avoir nous-mêmes insisté fortement depuis 1981 sur la nécessité d'engager rapidement un processus de transformation dans ce domaine, nous ne nous plaindrons pas que cette question soit de nouveau à l'ordre du jour, tout en regrettant vivement que l'on ait attendu plus de deux années entre les conclusions du rapport De Perreti et les mesures que vous avez rendues publiques.

Encore convient-il de les analyser de près pour savoir si elles sont de nature à changer réellement le cours de la politique mise en œuvre par la droite.

Pendant plus de vingt ans un retard considérable a été pris dans ce domaine. Les gouvernements de droite qui se sont succédé n'ont eu de cesse de maintenir un système de formation des maîtres hiérarchisé et ségrégatif, de multiplier des catégories de maîtres aux statuts et à la formation différents pour assurer souvent la même mission, au même niveau d'enseignement et dans les mêmes locaux. Les potentiels existants ont été quasiment démantelés, les recrutements considérablement réduits, les conditions de travail et d'emploi aggravées. Un tel système avait pour rôle d'accompagner la ségrégation sociale à l'école et l'élitisme étroit, de peser sur la revalorisation du statut social de la fonction enseignante. C'est avec cette politique qu'il faut rompre.

Les enseignants formés aujourd'hui continueront d'exercer jusqu'à dans le premier quart du XXI^e siècle à des enfants qui parviendront à l'âge adulte en l'an 2050.

Le progrès considérable des sciences et des techniques, les profondes mutations qui s'opèrent dans tout le champ des connaissances imposent que chacun dispose des qualifications qui lui permettront de jouer pleinement son rôle dans la société et de maintenir les évolutions à venir. L'école elle-même doit dès maintenant jouer un rôle nouveau, élargi dans tout le champ de la formation des adultes.

C'est dire l'importance qu'il convient d'accorder, par des actes significatifs et concrets, à la formation des formateurs. Vos propositions ne vont pas dans ce sens, monsieur le ministre.

Le moins qu'on puisse en dire, en effet, est qu'elles ne paraissent pas frappées du sceau de l'ambition et de l'imagination.

M. Bruno Bourg-Broc. Ce n'est pas moi qui le dis.

M. Jacques Brunhes. Je prends acte de l'importance que vous accordez à la formation continue des enseignants. C'est ce que nous réclamons nous-mêmes depuis longtemps. Mais, outre que le contenu de cette formation n'est guère précisé, on ne voit pas comment elle sera financée. A titre d'exemple, les moyens alloués au remplacement des maîtres dans le présent budget ne couvriront que 50 p. 100 des besoins.

Certes, vous affirmez vouloir doubler en quatre ans le temps consacré à la formation continue des enseignants. C'est ce que nous réclamons nous-mêmes depuis longtemps. Mais, outre que le contenu de cette formation n'est guère précisé, on ne voit pas comment elle sera financée. A titre d'exemple, les moyens alloués au remplacement des maîtres dans le présent budget ne couvriront que 50 p. 100 des besoins.

Quant à la formation initiale des maîtres, dont dépend largement l'efficacité de la formation continue, les mesures que vous avez présentées tournent le dos à l'exigence de qualité de l'enseignement et de promotion de la fonction enseignante.

Porter à quatre années la formation des instituteurs constituerait une réelle avancée si cela s'inscrivait dans un processus d'élévation du niveau scientifique et d'unification de la formation de tous les maîtres. Ce n'est malheureusement pas le cas puisque vous vous refusez à ce que la formation des instituteurs atteigne en quatre ans la licence universitaire. Et de quelle avancée peut-il réellement s'agir puisque vous prévoyez dans ce budget de tarir le recrutement de nouveaux maîtres du premier degré ?

Mais c'est une fois encore au niveau du collège, pièce maîtresse de toute rénovation de notre système éducatif, que vos propositions sont franchement inacceptables, monsieur le ministre. En somme, vous reconnaissez qu'il faut dépasser les clivages existant entre les professeurs qui enseignent dans les collèges, mais vous faites l'inverse puisque vous maintenez, au détriment de leur qualification et de leur promotion sociale, un corps de maîtres, les P. E. G. C., à qui vous refusez la certification universitaire à laquelle ils ont droit, la licence. Quant aux professeurs certifiés et agrégés, qui réclament eux aussi un nouveau type de formation scientifique et professionnelle, vous ne changez rien. A qui fera-t-on croire que c'est en maintenant définitivement plusieurs catégories de maîtres, aux niveaux de formation différents, aux obligations de service différentes, mais devant pourtant tous assurer les mêmes missions devant les mêmes élèves, que l'on s'engagera dans la voie du renouveau ?

En vérité, en pérennisant, à quelques aménagements près, le système dépassé de clivage et d'opposition entre catégories de maîtres instauré par la droite, vous ne vous donnez pas les moyens de sortir la fonction enseignante de la crise qu'elle connaît. Vous abandonnez même dans les faits l'engagement d'Alain Savary d'aller progressivement vers l'unification de ces formations. L'intérêt de la jeunesse et des enseignants commande de faire autrement.

C'est parce que les communistes ont une haute idée du métier d'enseignant, de sa fonction sociale, qu'ils ne cessent de réclamer qu'en matière de formation soit engagé d'ici à 1986 un processus d'élévation et d'unification pour tous les maîtres d'une durée minimum de cinq années, avec acquisition de la maîtrise universitaire, dans le cadre de centres universitaires de formation et de recherche pédagogique, joignant à la fois formation dans des disciplines à enseigner et formation pédagogique, tant théorique que pratique, et s'appuyant sur tous les potentiels existants, en coopération étroite avec l'enseignement supérieur, la recherche et la vie productive.

Il convient, dans le même temps, de mettre en place une véritable formation continue de tous les enseignants. Celle-ci ne devra pas se limiter, selon nous, à l'octroi parcinieux de quelques journées de recyclage, mais constituer sur l'ensemble de la carrière un droit ouvert à tous les maîtres ; elle ne devra pas se borner à la simple réactualisation de connaissances, mais avoir aussi pour objet de parfaire une culture générale, de maîtriser les connaissances nouvelles, leur mode d'élaboration et de mise en œuvre et de faire évoluer les pratiques pédagogiques individuelles et collectives. C'est d'ailleurs pourquoi un tel développement de la formation continue

ne prendra, à l'avenir, son véritable sens que si celle-ci repose sur une formation initiale moderne, solide, de haut niveau national et international. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, votre budget n'est guère apprécié. Les syndicats et les associations de parents d'élèves que j'ai reçus ont été unanimes à le condamner. Ils s'élèvent contre la suppression des postes de l'enseignement primaire, le peu de créations de postes dans l'éducation physique et dans l'enseignement technique. Ils protestent contre la diminution des crédits d'équipement, contre l'insuffisance des effectifs des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service. Ils n'acceptent pas la diminution réelle des crédits de fonctionnement.

Ces critiques me semblent justifiées. Je crois sincèrement que votre budget n'est pas un bon budget et si je n'hésite pas à le dire c'est qu'en 1980, déjà, j'avais protesté aussi contre le faible nombre des créations de postes, contre l'augmentation insuffisante des crédits de fonctionnement et contre la réduction des crédits d'investissement.

En 1980, M. Beullac, ministre de l'époque, avait proposé plusieurs priorités : la formation des maîtres, la durée de la formation des instituteurs étant portée de deux à trois ans; la réduction des difficultés scolaires; le développement de la formation professionnelle; l'ouverture sur l'environnement économique, social et culturel; la création des séquences éducatives; l'introduction de l'informatique à l'école.

Monsieur le ministre, dans vos déclarations et ce matin encore vous avez proposé des priorités qui ne sont pas très éloignées de celles de certains de vos prédécesseurs.

Il y a donc une certaine continuité dans l'effort, comme dans la critique, je tiens à le souligner. Mais je crois honnêtement pouvoir ajouter qu'à cause de la rigueur actuelle, due en partie aux erreurs du Gouvernement, la situation s'aggrave, décevant ainsi les enseignants qui avaient cru en la gauche.

Cependant, on ne peut nier que, globalement beaucoup d'efforts ont été réalisés durant ces vingt dernières années.

Alors, pourquoi ce mécontentement ? Pourquoi cette insatisfaction après les nombreuses tentatives de réforme ? Pourquoi l'éducation nationale apparaît-elle souvent comme une entreprise incertaine, incapable de répondre avec souplesse et efficacité à la demande de plus en plus exigeante et diversifiée des parents ?

Est-ce parce que l'on a tendance à mettre l'accent sur ce qui ne va pas, ce qui est généralement le fait de l'opposition, plutôt que sur ce qui a été fait, ce qui est généralement le fait de la majorité, en oubliant trop souvent que chacun des treize millions d'élèves coûte à l'Etat 13 300 francs ?

Est-ce parce que tant de besoins restent insatisfaits ? Plus de 47 p. 100 des lycées ont encore plus de trente élèves par classe et dans l'enseignement technique, je l'ai dit ce matin, la situation se détériore.

Est-ce parce que le contenu ne donne pas satisfaction ? Certains souhaitent faire plus de place aux disciplines artistiques, d'autres au sport, d'autres à l'histoire et à la géographie.

Est-ce parce que la formation devrait être améliorée ? Pendant très longtemps, on a dû embaucher des enseignants peu formés, peu motivés. L'effort actuel de l'éducation nationale apparaît bien moindre que celui de la plupart des entreprises privées, dans le domaine de la formation continue.

Toutes ces raisons sont recevables mais le malaise me semble provenir du fait que l'éducation nationale n'est que le reflet de l'évolution de la crise de la société et de la démission devant les responsabilités d'un grand nombre de parents et d'enseignants, malaise aggravé par les conséquences de la crise économique.

On essaie une fois de plus de rénover. Or depuis vingt ans, chaque ministre essaie de rénover, de moderniser, si bien que ce mot n'a presque plus de sens.

Toutes ces réformes, qui ont souvent des aspects positifs, comme la réforme Legrand, sont engagées dans des conditions financières et psychologiques telles qu'elles ne peuvent réussir.

Il n'y a pas de remède magique aux maux dont souffre l'éducation nationale, mais une nouvelle approche est possible.

L'ampleur, la complexité, la centralisation de l'organisation de l'éducation nationale, l'extension des missions, la bureaucratisation et l'uniformisation ont rendu le système peu apte à l'évolution et ont entraîné une dilution des responsabilités. Seule la déconcentration des services de l'Etat et une décentralisation, avec un transfert des compétences aux collectivités locales et le maintien d'objectifs nationaux, me semblent de nature à permettre une réelle transformation et une véritable adaptation de l'éducation nationale. A cet égard, votre décentralisation est trop timide, monsieur le ministre.

Je ne peux exposer dans les cinq minutes qui me sont imparties la nouvelle organisation scolaire. Je dirai simplement qu'elle devra permettre une véritable responsabilisation, à chaque niveau, et la reconnaissance de la spécificité de chaque établissement, dans le respect des différences.

La rénovation de notre école ne peut cependant résulter de simples mesures techniques, ni même d'une forte volonté politique. Les unes et l'autre créent les conditions de cette rénovation mais l'évolution profonde de l'école est aussi largement tributaire du système de valeurs dans lequel se reconnaît une société.

Nous attendons une réhabilitation de l'initiative individuelle, du mérite personnel, du sens de l'effort, de la rigueur, de la générosité, du respect de l'autre et de la responsabilité.

L'école ne peut être le seul lieu de cette réhabilitation. Elle doit y participer et en être le ferment. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Guyard.

M. Jacques Guyard. Chaque budget est l'occasion de s'étonner encore une fois devant l'extraordinaire capacité d'oubli de nos collègues de l'opposition. (Très bien ! sur divers bancs des socialistes.)

Le patrimoine n'est pas dans un état brillant, certes. Mais qui, pendant vingt ans, a bâti tous ces locaux insurveillables dont les murs fuient, où la température ne peut être maîtrisée ?

M. Roland Beix. Très bien !

M. Jacques Guyard. Certes, la rentrée n'a pas été absolument idéale, mais moi, qui suis un élu de la banlieue de Paris, je me souviens parfaitement de la situation d'il y a trois, cinq ou sept ans, quand certains maîtres auxiliaires arrivaient avec un mois de retard, quand des professeurs étaient nommés deux mois après la rentrée ! Il me semble que maintenant la situation s'est sérieusement améliorée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Roland Beix. M. René Haby baisse la tête !

M. Jacques Guyard. Vous ne trouverez pas un parent d'élève responsable qui ne le reconnaisse pas !

Mais le plus étonnant, monsieur Bourg-Broc, c'est le reproche que vous adressez au Gouvernement de ne pas avoir pu tirer d'une économie affaiblie les moyens nécessaires à la bonne marche du service de l'éducation nationale. Il est vrai que nous avons à supporter les effets d'une économie affaiblie, mais à qui la faute ? Qui, pendant dix ans, a cessé d'investir dans ce pays ? A coup sûr, pas nous ! C'est vous qui gouverniez ; c'est la majorité dont vous faisiez partie qui a affaibli ainsi le pays. (Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Aujourd'hui, nous en supportons effectivement les conséquences.

Cela étant rappelé, j'en viens, monsieur le ministre, au seul sujet qui nous intéresse : la modernisation de l'enseignement public, celui qui accueille 83 p. 100 des jeunes de ce pays, celui qui obtient les meilleurs résultats dans tous les examens, celui qui est seul capable de porter le pari de la France pour demain.

Pour gagner ce pari, certaines conditions sont indispensables : il faut des maîtres compétents et motivés ; il faut des établissements bien équipés ; il faut que la place de l'éducation nationale dans la société soit reconnue.

Pour ce qui est des maîtres, il me semble trop facile de les critiquer systématiquement. Les enseignants de l'éducation nationale, qui ont le sens du service public, forment l'un des grands corps de l'Etat. Chacun de nous, dans sa circonscription, a pu apprécier l'extraordinaire capacité d'imagination et de dévouement qui se développe à travers les projets d'action éducative, les initiatives pédagogiques, les collèges en rénovation ou dans la formation aux nouvelles technologies que les maîtres assurent très souvent de leur pleine initiative et sur leur temps de liberté. Mais toutes ces actions appellent un effort supplémentaire de formation. C'est pourquoi je salue l'accroissement des crédits destinés à la formation continue des enseignants, sans ignorer que des problèmes subsistent néanmoins pour définir les contenus de la formation initiale et de la formation permanente.

Dans les écoles normales, le mariage a souvent été manqué entre l'enseignement supérieur et les personnels. En matière de recherche, l'institut national de la recherche pédagogique a accumulé depuis des années un acquis fort intéressant. Il faut, certes, clarifier les objectifs, mais surtout établir des liaisons étroites entre les personnels des écoles normales, dans leur action sur le terrain, les personnels de l'enseignement supérieur, qui suivent la recherche pédagogique, et les enseignants dans les établissements eux-mêmes.

La liaison avec l'enseignement supérieur souffre du statut bâtarde des enseignants des écoles normales. De droit professeurs du second degré, ils sont de fait professeurs enseignants de l'enseignement supérieur et, par là même, liés à la recherche. Un choix ouvert devrait leur être proposé : ou les sujétions et les droits attachés à l'enseignement supérieur, ou les sujétions et les droits des professeurs du second degré.

Pour l'avenir, il est nécessaire que ces personnels chargés de la formation sachent à quel flux de formation ils auront à faire face. Ils ont besoin de connaître le nombre et la durée des stages de formation continue, actuellement souvent trop courts pour être vraiment efficaces.

Deuxième condition pour gagner le pari : des établissements bien équipés. Je voudrais ici m'associer à ce qui a déjà été dit sur l'absolue nécessité d'un effort en matière de maintenance. Vingt-cinq années de construction, dans des conditions matérielles déplorables, nous laissent aujourd'hui un parc en mauvais état. C'est vrai, mais il n'en demeure pas moins que les personnels ouvriers et de service sont, eux aussi, en nombre trop souvent insuffisant. Depuis trois ans, vous avez fait un effort remarquable pour améliorer l'encadrement en personnel enseignant ; il faut aujourd'hui prolonger cet effort pour le personnel ouvrier et de service. La dégradation étant un processus cumulatif, craignons de nous y engager !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est ce que j'ai dit !

M. Jacques Guyard. Les matériels sont tout aussi nécessaires. L'opinion a trop souvent de l'éducation nationale une image vieillie, d'où l'extrême importance des 335 millions de francs que vous consacrez à la modernisation de l'équipement. Le mouvement d'intérêt des élèves et des maîtres, déjà notable, doit se poursuivre. Pour réussir, il faut que l'on tienne compte, dans la répartition de l'équipement informatique ou mécanique, de la volonté des équipes de s'en servir, aussi bien dans l'école que hors de l'école, car il serait absurde qu'un équipement informatique coûteux et novateur ne serve que vingt-sept heures par semaine, vingt-sept semaines dans l'année. Il faut donc permettre l'ouverture des établissements, prévoir une utilisation partagée des matériels.

Enfin, dernière condition de la réussite, l'éducation nationale doit voir sa place reconnue dans la société. Il vous faut aujourd'hui, dans la foulée des mesures que vous avez déjà prises, construire l'établissement scolaire de la décentralisation, ce qui suppose un énorme effort pour le recrutement et la formation de chefs d'établissement capables d'assumer cette responsabilité, capables de prendre l'initiative de nouvelles formations professionnelles, conjointement aux actions de formations des seize-vingt-cinq ans, capables de développer une animation culturelle et sportive à partir des équipements de leurs établissements, capables enfin de prendre les contacts indispensables avec les entreprises pour compléter la formation de leurs jeunes et tirer le meilleur parti de la taxe d'apprentissage.

Bref, il faut des chefs d'établissements qui soient de véritables leaders, formés pour cette tâche exaltante. C'est ainsi que nous construisons un espace éducatif concerté. C'est ainsi

que nous pourrions régler le problème, non pas du rythme scolaire — le mot ne me plaît pas — mais du rythme de vie des jeunes, qui est conditionné, de huit heures du matin à huit heures du soir, à la fois par l'école, la famille ou d'autres institutions.

Dernière condition du succès : une orientation mieux maîtrisée. L'orientation des jeunes reste aujourd'hui dominée par des images qui sont quelquefois très porteuses, comme l'informatique, mais souvent étroites, parce que traditionnelles et dépassées. Ainsi les filles restent-elles massivement attirées, comme le montrent les stages 16-18 ans par le secrétariat, la dactylographie, la comptabilité, la coiffure dont les débouchés sont devenus très étroits. Un effort très important est indispensable dans ce domaine pour motiver les jeunes en leur faisant connaître les formations essentielles à la France de demain.

Après Alain Savary, vous poursuivez l'effort pour adapter l'éducation nationale à nos ambitions. Le savoir et la responsabilité sont les maîtres mots du succès. Ils sont, je crois, le fondement de la modernisation du pays, de l'indépendance individuelle de chacun comme de l'indépendance collective de notre société. Ils sont donc la condition de la liberté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Jean Proveux.

M. Jean Proveux. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le Gouvernement et sa majorité ont fait le choix prioritaire de moderniser la France.

Or, comme vous le rappeliez en juin, monsieur le ministre, parce que la matière grise est notre principale richesse, la qualité de l'enseignement est la base même du redressement national.

C'est pourquoi nous nous félicitons que la France soit un des rares pays à consacrer une part croissante du budget de l'Etat à son éducation nationale, au moment même où d'autres, et en particulier les Etats-Unis, qui constituent souvent le modèle pour nos adversaires, diminuent au contraire leur effort dans le domaine de l'éducation nationale.

Un budget fédéral en baisse de 10 p. 100 entre 1981 et 1984, la suppression en une seule année de 32 000 classes de mathématiques et de sciences, une baisse inquiétante du niveau moyen des études, dénoncé aux Etats-Unis mêmes par un rapport officiel de l'administration Reagan : tel est le modèle américain que l'on nous convie à imiter.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Jean Proveux. Heureusement, le Gouvernement de la France a choisi une voie différente, et nous nous en réjouissons. Nous vous faisons confiance pour qu'à l'effort essentiellement quantitatif qui a permis d'intégrer — et ce n'est pas un mince résultat — un nombre croissant d'élèves dans le système scolaire s'ajoutent les effets d'une amélioration qualitative accélérée de l'enseignement et sa meilleure adaptation à la très rapide évolution de l'emploi dans notre pays.

C'est pourquoi je voudrais appeler votre attention sur quelques points qui me semblent particulièrement importants dans la nécessaire modernisation de l'enseignement.

Tout d'abord sur l'allongement de la durée de scolarisation des jeunes. Celui-ci est rendu nécessaire par les besoins de la formation professionnelle, comme en témoigne d'ailleurs l'élévation régulière du niveau des stages, qui se situe de plus en plus au niveau bac, voir bac plus 2.

Ayons conscience de l'effort à entreprendre mais gardons-nous des mythes américain ou japonais et de l'idée que leur système éducatif serait supérieur au nôtre. Il est vrai que le pourcentage de jeunes japonais accédant aux études supérieures dépasse largement le nôtre, mais je ne souhaite pas que, pour l'atteindre, on doive en passer par une privatisation totale de l'enseignement supérieur et par de très grandes inégalités de niveaux, comme c'est le cas au Japon.

En revanche, je souhaite que nous luttons prioritairement contre les déséquilibres régionaux, qui se traduisent en particulier par un sous-développement chronique de la scolarisation au niveau du second cycle dans la France du Nord et du Nord-Est. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'il s'agit de régions industrialisées dont la reconversion rendra encore plus nécessaire l'élévation du niveau scolaire et technologique des

jeunes, afin qu'ils soient capables d'accéder à des emplois nouveaux remplaçant ceux des industries traditionnelles en déclin. Pour accueillir ces nouveaux élèves, qui iront vers l'enseignement long, gardons-nous de répéter l'erreur de nos prédécesseurs, qui se flattent d'avoir multiplié les possibilités d'accueil en construisant des collèges Pailleron et des préfabriqués et qui ont fait « basculer » des enseignants mal préparés à cette tâche d'un cycle d'enseignement dans l'autre.

M. Jacques Becq. Très bien !

M. Jean Proveux. D'ailleurs, la formation des enseignants, qu'elle soit initiale ou continue, est pour moi la seconde priorité si l'on veut moderniser l'enseignement.

Certes, monsieur le ministre, vous poursuivez en 1985 l'effort important entrepris depuis deux ans par votre prédécesseur dans le domaine de la formation continue. Mais je crains que cet effort ne profite trop, voire essentiellement, aux enseignants volontaires, c'est-à-dire à ceux qui ont déjà réalisé les efforts les plus importants pour s'adapter aux mutations intellectuelles et technologiques de l'enseignement.

Je souhaite donc que la formation continue soit intégrée dans le service de tous les enseignants, faute de quoi l'écart ne cessera de se creuser entre des enseignants responsabilisés et acteurs de la rénovation et d'autres, minoritaires, qui vivront de plus en plus difficilement un métier auquel ils seront inadaptés.

De même, j'aimerais que des réponses rapides soient apportées aux problèmes posés par la formation initiale des enseignants. Mettons fin aux querelles corporatistes entre les formateurs potentiels, qui entendent monopoliser à leur seul profit la formation des futurs maîtres. En fait, ceux-ci ont à la fois besoin d'une formation universitaire qui leur permettra de maîtriser scientifiquement la discipline dans laquelle ils enseigneront, d'une meilleure connaissance de la psychologie afin de faciliter leur compréhension des enfants et des adolescents, mais aussi d'une pratique pédagogique dans les établissements scolaires, acquise avec l'aide de leurs collègues expérimentés. Ainsi, la formation des maîtres ne peut se passer ni des enseignants du supérieur, ni des maîtres des écoles normales, ni des enseignants exerçant dans le second degré.

Moderniser, c'est accélérer la mutation technologique des filières d'enseignement. Là aussi nous pouvons mesurer le chemin parcouru depuis 1981, et d'autant plus que, malheureusement, dans ce domaine comme dans d'autres, nous sommes partis de très bas, parfois du niveau zéro.

J'en veux pour preuve la situation de l'informatique dans l'enseignement. Faut-il rappeler qu'entre 1979 et 1980, malgré l'importance fondamentale de cette discipline, les crédits destinés à l'informatique dans l'enseignement supérieur ont diminué de 1 p. 100, alors que, depuis 1981, ils ont été multipliés par quatre ? Il faut que l'effort soit porté sur le contenu et les filières de formation. Sans doute pourriez-vous déjà présenter un bilan largement positif, mais j'appelle votre attention sur la nécessité de ne pas limiter cet effort de modernisation à l'industrie et à l'administration. En particulier, je suis inquiet de constater que le secteur commercial, lequel nécessite un effort d'autant plus important qu'il est souvent le point faible de notre industrie, tant sur le marché national que sur le marché international, est pour une large part abandonné au secteur privé, de même, d'ailleurs, que le secteur des carrières sociales ou socioculturelles, qui offre de nombreux emplois nouveaux.

Je sais qu'il faudra vaincre de nombreuses rigidités administratives, mais je ne voudrais pas que l'enseignement public abandonne à un secteur privé déjà puissamment aidé par le patronat et par les milieux socioprofessionnels des branches entières de l'enseignement.

Vous avez raison, monsieur le ministre, de mettre l'accent sur la nécessaire modernisation de l'enseignement et sur sa qualité. C'est sur ces points que vous jugeront les parents, mais aussi les enfants qui sont actuellement engagés dans le système éducatif. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Dollo.

M. Yves Dollo. Mon intervention, monsieur le ministre, sera centrée sur la seule question de la place des langues et cultures de France dans l'éducation nationale.

M. Bernard Poignant. Très bien !

M. Didier Chouat. Enfin !

M. Yves Dollo. Ma seule ambition sera, en quelques minutes, de rappeler qu'il ne s'agit point là d'un problème mineur mais d'une exigence de la démocratie à laquelle il convient de répondre avec attention.

Le mouvement de prise en compte des réalités culturelles et linguistiques des régions progresse malgré les obstacles. De plus en plus rares sont ceux qui affirment encore que l'alignement d'une nation sur un parler exclusif et la hiérarchisation des cultures conduisant au laminage de quelques-unes au bénéfice de la culture dominante figurent parmi les conditions de l'unité nationale.

Comme si l'uniformité avait jamais constitué un gage d'unité !

Comme si la diversité ne constituait pas au contraire un des plus actifs ferments de la démocratie !

C'est l'honneur de la gauche d'avoir pris en compte cette réalité, remise à jour notamment par le difficile combat associatif, plus particulièrement ces vingt dernières années.

C'est une des tâches de votre ministère que de donner vie aux engagements pris, de développer, poursuivre et intensifier l'action menée depuis 1981.

Celle-ci est loin d'être négligeable. Elle s'est traduite par des moyens nouveaux que seules des contraintes de temps m'empêchent de détailler à nouveau à cette tribune. Elle a fait l'objet d'instructions précises données par la circulaire du 21 juin 1982.

Mais, à vrai dire, l'application sur le terrain en a été pour le moins inégale. C'est pourquoi je voudrais attirer l'attention sur quelques points particulièrement sensibles.

Dans le premier degré, le nombre des classes bilingues prévues par la circulaire de juin 1982 est resté modeste. Bien des demandes de maîtres expérimentés n'ont pas reçu de suite et, dans de nombreux départements, aucune création de poste n'a été réalisée ni annoncée.

J'ajoute que les pourparlers en vue de l'intégration des écoles nées d'initiatives associatives, par exemple Diwan ou les ikastola, demandent à être accélérés si nous voulons éviter l'aggravation d'une situation dont le règlement dépend aussi des initiatives de l'éducation nationale. Je sais, monsieur le ministre, que c'est une de vos préoccupations.

Dans le second degré, des difficultés subsistent pour la mise en œuvre des dispositions de 1982, essentiellement dans les domaines suivants : information des parents, des élèves et des maîtres eux-mêmes ; recensement des élèves volontaires et satisfaction de leurs demandes ; création d'options dans le premier et le second cycles pour permettre un fonctionnement normal des cours et dégager les horaires des maîtres volontaires et compétents.

Des difficultés ont été enregistrées pour les inscriptions des enseignants à l'examen d'aptitude à l'enseignement de la langue et de la culture de la région. C'est le cas en Bretagne. Les enseignants, même s'ils ont pu démontrer leur compétence les années précédentes, ne peuvent postuler s'ils ne sont pas chargés cette année d'un enseignement de langue régionale.

Outre que cette mesure est injuste sur le plan individuel, elle conduit à rendre impossible le démarrage d'un enseignement dans un collège ou un lycée où il n'existe pas déjà, mais où existent par contre des maîtres compétents et volontaires.

Ces quelques remarques montrent que l'application incomplète du dispositif de 1982 risque de compromettre le mouvement irréversible que nous avons voulu.

Il faut, à mi-parcours de ce plan de trois ans, lui donner une nouvelle impulsion, en vérifiant l'application des directives ministérielles dans les académies concernées, car il n'est pas acceptable que le rythme des réformes soit aussi différent d'une académie à l'autre ; en assurant une meilleure information auprès des parents, en particulier par l'O.N.I.S.E.P. ; en incluant les heures de langues de France dans les horaires normaux ; en assurant le suivi des filières du primaire au baccalauréat ; en prévoyant des options facultatives dans toutes les séries de baccalauréat ; en accélérant, enfin, la nomination de conseillers pédagogiques départementaux.

Tout cela suppose qu'un nouvel effort soit fait en matière de formation, tant au niveau des universités, où devra être réglée la question des diplômes nationaux pour toutes les langues, qu'à la base du système, dans les écoles normales départementales.

Cet effort doit être fondé sur le volontariat des élèves-maîtres en matière de langues. Par contre, la formation à la culture régionale doit être rendue obligatoire dans les meilleurs délais.

Nos régions, monsieur le ministre, ont besoin de mesures rapides, concrètes et efficaces ; je souhaite qu'elles soient prises en concertation et appliquées immédiatement.

Je tiens cependant à affirmer, en écho à l'inquiétude légitime qui a saisi les mouvements culturels régionaux ces dernières semaines, que l'élaboration de telles mesures ne doit en aucun cas se substituer à la discussion de la proposition de loi sur les langues et cultures de France déposée par le groupe socialiste.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Yves Dollo. Il doit y avoir complémentarité entre les deux démarches : le pays a besoin d'un débat de fond sur ce qu'Alain Savary, clairvoyant et mesuré, a appelé « la juste place des langues et cultures régionales ».

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Très juste !

M. Yves Dollo. Trop d'incompréhensions subsistent. Trop de caricatures circulent encore. Trop de retards ont été accumulés pendant des décennies, qui doivent être comblés si nous voulons que, sur ce terrain aussi, la France puisse accroître son audience internationale.

Seul un texte de loi consacrera une cohésion nouvelle de notre démocratie culturelle, partie intégrante de la cohésion nationale, fondée sur le droit à la différence selon la plus authentique tradition républicaine. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, quel est l'avenir de l'éducation physique et sportive, notamment au lendemain de la loi du 16 juillet 1984 ? Plusieurs milliers d'étudiants et d'enseignants de cette discipline ont manifesté vendredi dernier dans les rues de la capitale et, venus en délégation de toutes les régions de notre pays, ont posé eux aussi cette question.

Vos propos de ce matin ont, je le concède, reflété une meilleure prise en compte du rôle de l'E.P.S. dans la formation de l'homme de demain. Mais quelle est la traduction, dans le budget de 1985, des dispositions de la loi nouvelle et de vos toutes dernières déclarations ?

Dans le second degré, selon le rapporteur spécial de la commission des finances, on note une tendance inquiétante à la régression : la création de 100 emplois n'évitera pas une aggravation du déficit horaire qui, pour être comblé sur la base des horaires officiels, déjà très insuffisants — trois heures dans les collèges, deux heures dans les lycées — supposerait la création de 1 500 postes.

J'espérais que votre déclaration de ce matin, en quelque sorte rectificative, serait suivie par l'annonce d'objectifs de progrès, notamment celui du passage progressif à quatre heures hebdomadaires dans les collèges, priorité étant donnée aux élèves de sixième — le rattrapage de la scolarité primaire oblige — et à trois heures hebdomadaires dans tous les lycées, avec priorité aux élèves de terminale qui préparent les épreuves sportives du baccalauréat, épreuves dont le contenu moderne et nouveau ne vous a pas échappé et qui est ratifié par l'intérêt croissant que manifestent les jeunes à leur égard. Ne serait-ce pas, monsieur le ministre, la juste réponse aux déclarations imprudentes et mal calculées de M. Calmat ?

Revaloriser la place effective de l'E.P.S. à l'école, n'est-ce pas contribuer au nécessaire rééquilibrage du cursus scolaire en vue de parvenir à un meilleur rythme scolaire ? Afin de redresser la situation dans le primaire, allez-vous mettre en œuvre les formations à dominante décidées par la loi ainsi qu'un plan spécial de formation continue des instituteurs en ce domaine ?

En tout état de cause, l'utile coopération avec les collectivités locales ne saurait remettre en question l'obligation de l'éducation physique et sportive à l'école et la nécessité d'enseignants qualifiés pour la dispenser. C'est en tout cas ce que, après maintes concertations, la loi a décidé.

Je mentionne pour mémoire l'effort qui s'impose en direction de la population étudiante.

Par ailleurs, comment la responsabilité de l'Etat en matière d'éducation physique et sportive, objet d'obligation scolaire, se traduira-t-elle dans le domaine des équipements sportifs, compte tenu de la décentralisation ?

En résumé, j'insiste sur la nécessité du développement de l'éducation physique à l'école primaire et d'une augmentation significative du nombre de postes de professeurs d'E.P.S. créés dans le budget de 1985, afin de pouvoir recruter un nombre décent de professeurs.

Je sais, monsieur le ministre, que les problèmes de formation vous préoccupent au premier chef, mais vous disposez, avec les candidats au professorat d'éducation physique, de quelque 2 000 candidats de niveau bac plus 4 ou 5 bénéficiant d'une formation qui lie de façon privilégiée la théorie, nourrie des exigences scientifiques des sciences humaines, et la pratique sur le terrain et au contact de la jeunesse.

Ces candidats sont prêts et aptes à contribuer, conformément à l'article 2 de la loi de juillet 1984, à la rénovation du système éducatif, à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles qui s'approfondissent dans ce domaine aussi. Ils sont prêts et aptes à contribuer à lutter contre la crise qui sévit à l'école et dans la société. Trois cents d'entre eux, pour le moins, pourraient être recrutés au prochain concours. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Chouat.

M. Didier Chouat. Monsieur le ministre, mes chers collègues, plusieurs intervenants ont évoqué le 9^e Plan et les objectifs qu'il contient en matière d'éducation et de formation. Pour avoir été l'un des rapporteurs, il y a un an, sur le projet de loi de Plan, je ne peux que me féliciter qu'on ait encore le souci de mesurer les efforts consentis dans le budget de l'Etat en faveur de l'investissement éducatif.

Je vous rappelle que la formation doit, en effet, consommer, à elle seule, plus du quart des crédits affectés par l'Etat à l'exécution du Plan jusqu'en 1988. C'est dire qu'il s'agit bien de la priorité des priorités.

Si l'éducation est importante pour le Plan, le Plan est essentiel pour l'éducation. L'éducation, œuvre de longue haleine par définition, exige des efforts constants et planifiés et l'on a trop souffert, avant 1981, de ruptures, d'incohérences, de réformes suivies de contre-réformes dans la politique éducative pour ne pas souhaiter aujourd'hui davantage de continuité.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Didier Chouat. J'ai donc examiné, dans le document annexé mis en distribution, ce qu'il en était, pour 1985, du financement des programmes prioritaires d'exécution du 9^e Plan.

S'agissant du programme prioritaire d'exécution n° 2, je précise que les crédits sont inscrits pour l'essentiel, mais pas seulement, au budget de l'éducation nationale. Globalement, toutefois, il est utile de préciser qu'en dépenses ordinaires nous atteindrons, d'après ce document, près de 2,8 milliards de francs en 1985, contre 2,2 milliards de francs en 1984, pour le sous-programme n° 1 consacré à l'amélioration des conditions de réussite scolaire et à la lutte contre l'échec scolaire, soit une augmentation d'environ 25 p. 100. Quant au sous-programme n° 2, celui qui concerne le développement des filières technologiques, son financement en dépenses ordinaires passera de 4,9 milliards de francs en 1984 à 5,4 milliards de francs en 1985, soit une progression de 10 p. 100 environ.

Nous pouvons donc vous donner acte, monsieur le ministre, de la volonté du Gouvernement de respecter, en dépit de la rigueur budgétaire, les engagements pris dans le cadre du 9^e Plan. Je sais que ce n'est pas l'avis de tous mes collègues, mais je voudrais dire à certains qu'ils sont plutôt mal placés pour venir aujourd'hui donner la leçon. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

J'ai écouté ce matin M. René Haby reprendre à son compte toutes les revendications syndicales possibles, de tous les syndicats possibles, pour critiquer sans nuance ce projet de budget. J'observe que notre collègue est beaucoup plus attentif aux doléances syndicales aujourd'hui qu'à l'époque où il était ministre de l'éducation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

D'ailleurs, vous aurez remarqué comme moi que les orateurs de l'opposition considèrent que tous les budgets sont insuffisants, celui de l'éducation nationale comme les autres, et qu'il faudrait consacrer à chaque ministère beaucoup plus de crédits.

M. René Haby. C'est vous qui nous avez donné l'exemple !

M. Didier Chouat. Comment donc concilient-ils ces affirmations répétées avec leur idéologie anti-étatiste ? Je ne le sais. C'est leur affaire.

M. René Haby. On va vous l'expliquer !

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Ils voulaient supprimer les fonctionnaires !

M. Didier Chouat. Quant à moi, je me permets de suggérer à mes amis du groupe socialiste que nous recensons à la fin de cette session budgétaire toutes les demandes de dépenses supplémentaires présentées par les orateurs de droite, afin de les chiffrer et de les traduire en volume de déficit budgétaire.

M. Jacques Santrot. Très bonne idée !

M. Didier Chouat. Je suis certain que cet exercice serait instructif. (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. René Haby. On aurait dû le faire il y a six ans pour vos propres revendications !

M. Didier Chouat. Revenant aux priorités du Plan, je voudrais appeler votre attention, monsieur le ministre, sur quelques problèmes qui nous préoccupent.

La priorité à l'enseignement technique est affirmée avec netteté. Mais c'est un enseignement dont l'image doit être incontestablement rehaussée dans l'opinion. J'observe que, dans mon département, avec la généralisation de la classe de seconde indifférenciée, on enregistre une baisse sensible du recrutement à ce niveau des seconds cycles techniques longs. La compensation s'opère par la poursuite de scolarité des élèves titulaires d'un B.E.P., ce qui est positif ; mais ne croyez-vous pas qu'à terme une révision des contenus et de la durée des études dans le second cycle technique long soit nécessaire ? En tout cas, je peux vous affirmer que cette question préoccupe beaucoup les enseignants concernés.

Autre priorité, liée à celle-là : la formation des enseignants. Inutile d'insister sur la nécessité de former les professeurs de l'enseignement technique de façon qu'ils transmettent des connaissances sans cesse actualisées. Cette remarque s'applique d'ailleurs à l'ensemble des maîtres. Des efforts importants ont été entrepris depuis trois ans mais, concrètement, cette politique indispensable pose le problème du remplacement des enseignants. Si des solutions à peu près satisfaisantes ont été trouvées et mises en œuvre pour l'enseignement élémentaire, il n'en est pas de même pour les collèges et les lycées. Or, je peux vous assurer, monsieur le ministre, que les absences non comblées, même de courte durée, irritent les parents comme les élèves et, en définitive, c'est l'image du service public qui en pâtit.

Ne faut-il pas imaginer des solutions décentralisées, faisant appel à des personnes volontaires extérieures aux établissements pour effectuer les remplacements de courte durée — j'insiste sur ce point — c'est-à-dire ceux qui sont inférieurs à un mois ? Ces remplacements, dans l'académie de Rennes, par exemple, ne sont actuellement pas assurés.

Ma dernière observation portera sur l'aide sociale et plus particulièrement sur le problème des bourses scolaires attribuées dans l'enseignement secondaire.

Je souscris tout à fait à ce qu'ont déclaré ou écrit à ce sujet mes collègues rapporteurs M. Mortelette et M. Derosier. Il est vrai que des efforts ont été entrepris pour revaloriser le montant des parts de bourses, notamment en faveur des élèves de l'enseignement technique court. Il est vrai aussi, monsieur le ministre, que vous avez décidé de maintenir le bénéfice des aides à des élèves qui n'y avaient plus droit du fait de l'évolution des revenus de leurs familles, comme vous l'avez expliqué récemment dans votre réponse à une question écrite d'un sénateur. Toutefois, le plafond des ressources est tellement bas — 2 871 francs par mois pour une famille ayant deux enfants à charge — que les familles bénéficiaires vont bientôt

constituer un club très fermé, ce qui va à l'encontre d'une réelle démocratisation. Le phénomène est accentué par le fait que ce sont les déclarations de revenus vieilles de deux ans qui servent de référence pour l'ouverture des droits.

Je ne peux donc, après mes collègues, que vous renouveler notre demande d'une réforme plus complète de la politique d'aide sociale, afin de mieux répondre à des objectifs d'efficacité, de transparence et de justice. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng. Monsieur le ministre, le projet de budget que vous présentez à notre approbation montre que le secteur de l'éducation nationale, en particulier celui de l'enseignement supérieur, continue d'être une grande priorité.

La croissance budgétaire que vous annoncez, de l'ordre de 6,04 p. 100 en 1985, est en effet supérieure à la moyenne du budget de l'Etat, qui est seulement de 4,4 p. 100. Il était important que nous ayons cette confirmation chiffrée au moment où l'ensemble des universitaires et des établissements de l'enseignement supérieur ont à appliquer des réformes primordiales votées depuis environ vingt-quatre mois. En effet, attentifs à ces réformes, mais inquiets des moyens mis à sa disposition, la communauté universitaire doit connaître avec précision l'importance que l'Etat accorde à la formation des jeunes dont elle a la charge.

Le projet de budget de l'enseignement supérieur prend en compte une partie de l'application des lois et des décrets publiés en 1983-1984. Il prévoit entre autres l'adaptation sur le terrain de la loi sur l'enseignement supérieur.

S'agissant des personnels, le nombre de transformations d'emplois — d'assistant en maître de conférences des universités : 850 ; de maître de conférences en professeur : 500 — répond partiellement aux souhaits des personnels.

Un effort particulier est soutenu une deuxième fois en faveur des crédits des cours complémentaires. Ceux-ci permettent, avec une progression de 14 p. 100, la suite de la mise en place de la réforme très importante du premier cycle de l'enseignement supérieur — je pense notamment aux D.E.U.G. renouvelés et aux D.E.U.S.T.

En outre, je voudrais insister sur la part importante attribuée aux actions sociales de ce projet de budget, qui autorise une augmentation substantielle du taux des bourses, 17 p. 100, s'ajoutant à l'augmentation de la rentrée 1983 qui était déjà de 14 p. 100. Au total, il s'agit d'un projet de budget qui peut être considéré comme satisfaisant.

Je voudrais tout particulièrement insister sur trois points qui me tiennent à cœur : les applications concernant l'action conduite dans le cadre de la médecine préventive des personnels, l'importance des crédits pour améliorer la recherche dans les laboratoires strictement universitaires et le rôle d'encadrement pédagogique des médecins des hôpitaux généraux et des chefs de travaux dans l'application de la réforme du troisième cycle des études médicales et pharmaceutiques.

En ce qui concerne le premier point, en dépit du décret interministériel du 30 mai 1982 faisant obligation aux administrations de mettre en place une médecine préventive pour les agents de la fonction publique, ce projet de budget ne comporte pas encore cette année les affectations financières correspondantes.

Bien sûr, cette mise en place, élargie à l'ensemble des fonctionnaires de votre ministère, représenterait une charge financière nouvelle, élevée à première vue mais combien efficace à moyen et long terme.

Au moment où le système éducatif dans son ensemble est appelé intensément à l'effort collectif de modernisation, il nous paraît nécessaire de lui apporter, sur les lieux de travail, cette démarche vers l'amélioration de la santé que représente un examen médical adapté au milieu. Nous pensons que devraient en bénéficier les personnels travaillant dans des ambiances nocives — bruit, mauvais éclairages, poussières, produits chimiques, par exemple. Sraient donc essentiellement concernés les personnels de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur hors C.N.R.S., lequel a déjà organisé un service de prévention.

L'acte médical de prévention individuelle doit s'accompagner d'une surveillance de l'environnement, d'une éducation sanitaire collective et de la recherche en commun avec les intéressés de solutions à des problèmes liés à l'hygiène et à la sécurité dans les établissements.

L'inévitable remise en cause qu'entraînent les mutations technologiques accompagnées de mutations des valeurs telles que l'autorité, les rapports sociaux, le travail, se déroulerait plus harmonieusement si elle était intégrée dans une démarche d'appui médico-social à l'écoute du milieu du travail.

Améliorer les conditions de travail des enseignants afin de mieux former les jeunes, aider le personnel à mieux vivre son travail, doivent être à nos yeux une priorité du système éducatif.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister concerne l'importance à accorder à la recherche dans le cadre universitaire. Celle-ci est assurée, dans sa plus grande partie, dans le cadre soit du C.N.R.S., soit de l'I.N.S.E.R.M., mais on ne saurait minimiser le rôle des laboratoires universitaires non associés aux grands organismes de recherche, qui assurent, eux aussi, très souvent — certes, à une échelle moindre —, une recherche fondamentale et une recherche appliquée de haut niveau.

Votre ministère a assuré, les trois dernières années, un effort à ce niveau. Pourriez-vous me préciser si vous prévoyez la continuation d'un tel effort financier, sachant aussi que l'autonomie des établissements doit être respectée dans le choix des laboratoires à conforter ?

J'en arrive à mon troisième point : dans l'esprit de la loi portant réforme du troisième cycle des études médicales et pharmaceutiques, il faut se féliciter que vous ayez prévu dans vos crédits des moyens d'encadrement par les médecins, dans les hôpitaux non universitaires, des médecins en formation.

Enfin, avec mon collègue M. Cassaing, j'invite fermement notre assemblée à ne pas accepter la mesure nouvelle n° 02-12-05...

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Assurément !

M. Louis Lareng. ... qui prévoit la transformation de 150 emplois de chefs de travaux en médecine seulement en emplois de maîtres de conférences de première classe alors que des engagements antérieurs faisaient espérer la transformation de 232 emplois. Une très faible augmentation des crédits inscrits au projet de loi de finances — 800 000 francs — permettrait de transformer un plus grand nombre d'emplois et, notamment, de respecter les engagements. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a d'ailleurs adopté un amendement allant en ce sens. Cela ne ferait que confirmer le rôle que remplissent réellement ces personnels, à la fois à l'université et à l'hôpital, alors que bien des promesses leur avaient été faites avant 1981 mais, hélas, sans lendemain. (Très bien ! très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que posent, entre autres, votre projet de budget. Je serais satisfait que vous les ayez entendues et que vous souhaitiez leur apporter une réponse positive. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Lecuir.

Mme Marie-France Lecuir. Monsieur le ministre, mon intervention portera sur les lycées et elle sera faite essentiellement d'interrogations, puisqu'il n'a guère été question de ces établissements jusqu'à présent.

Où en est la mise en œuvre des orientations arrêtées par votre prédécesseur en février dernier sur les bases du diagnostic et des recommandations du groupe national de réflexion sur les lycées, présidé par Antoine Prost ?

Le rapport Prost, pas encore aussi célèbre que le rapport Legrand ou le rapport Favret sur les écoles, a été élaboré à la suite d'une consultation sans précédent des personnels de l'éducation nationale, des élèves, des parents, des partenaires sociaux. Il s'appuie sur les travaux et les recherches les plus qualifiés en matière d'évolution des qualifications et des emplois, des rythmes scolaires, de sociologie. Nous espérons qu'il continuera d'inspirer les décisions du ministère de l'éducation nationale.

Pour réussir la démocratisation des lycées et pour relever le défi de la modernisation de notre pays, ne faudrait-il pas diversifier les modèles de réussite et les voies de formation et prendre en compte les différences individuelles, sociales et culturelles ?

Ne faudrait-il pas diversifier les activités des élèves et donner plus de place au travail personnel, lequel permet de mettre en œuvre les connaissances acquises ?

Ne faudrait-il pas redéfinir les objectifs des différentes disciplines en fonction des finalités globales de la formation, rénover les contenus qui sont jugés, assez unanimement, à la fois trop ambitieux et mal adaptés ?

Ne faudrait-il pas réduire les horaires de cours dont la lourdeur est de plus en plus mal supportée et qui ne laissent pas assez de place à l'exercice des activités physiques et créatrices, au même titre qu'à l'exercice des autres activités ?

Ne faudrait-il pas rendre les lycéens, qui sont souvent majeurs, plus responsables de leur fonction et mieux prendre en compte leur travail dans l'évaluation des résultats ? Où en est la réforme du baccalauréat, dans laquelle on devait tenir compte du livret scolaire et alléger le nombre des épreuves ?

Ne faudrait-il pas enfin donner aux établissements et aux équipes pédagogiques une part plus grande de responsabilité et d'initiative ?

Mon insistance à poser ces questions est à la hauteur des incertitudes et, plus encore, des craintes qu'on peut éprouver quant à la manière dont sont reçues, monsieur le ministre, vos déclarations à caractère général.

Tout d'abord — soyons clairs — le groupe socialiste est entièrement d'accord sur la nécessité de préserver et, surtout, d'améliorer la qualité des études, d'inciter les élèves à l'effort, et même de dégager des élites, à condition, bien sûr, qu'elles ne se reproduisent pas de génération en génération sans que chacun ait sa chance.

Mais il ne faudrait pas renforcer le caractère déjà extraordinairement sélectif et élitiste de notre système éducatif. Aujourd'hui, neuf élèves sur dix sont en situation d'échec ou ils ont le sentiment d'être en situation d'échec parce qu'ils n'ont pas été admis dans la section qu'ils souhaitaient. Quel gâchis ! Il convient, au contraire, de mobiliser les enseignants pour une promotion collective par une élévation du niveau de formation de tous.

Nous souhaitons former les hommes et les femmes libres, responsables, actifs, imaginatifs, dont notre système économique a tant besoin plutôt que de renforcer la passivité des élèves.

Les enseignants ne peuvent oublier que la définition du contenu de ce que l'on doit transmettre ne peut jamais être dissociée de la manière de transmettre et des caractéristiques du public. Ils ne peuvent oublier qu'ils doivent, en conséquence, se préoccuper de tous les jeunes qui leur sont confiés, de la diversité de leur maturité et de leurs cultures.

Ils ont à transmettre une méthode de travail intellectuel et des connaissances théoriques et techniques, renouvelées en permanence par la recherche et, plus largement, par l'évolution de l'environnement social, culturel et économique.

Si l'on privilégiait un modèle culturel dominant, fondé sur la seule transmission des connaissances abstraites, cela irait à l'encontre de notre volonté de promouvoir et de décloisonner l'enseignement technique fondé, quant à lui, sur l'action.

Il serait par ailleurs regrettable d'inciter les familles qui attendent de l'école qu'elle éduque autant qu'elle instruisse, à se tourner davantage vers l'école privée.

Atteignons-nous jamais l'objectif de mener 80 p. 100 d'une tranche d'âge à un niveau de fin d'études d'un second cycle long ou court si des proviseurs ou des principaux mettent les projets d'établissements sous le coude, si des équipes pédagogiques se démotivent avec l'impression d'être désavouées et d'être accusées de vouloir faire baisser le niveau des élèves ?

Il faut être clair vis-à-vis de tous ceux qui s'étaient opposés avec acharnement à la politique de votre prédécesseur et qui ont le sentiment que vous mettez fin « à la grande récréation commencée en 1968 ».

Il faut être clair vis-à-vis de ceux qui proclament : « Prost est enterré, vive Milner ! ».

Il faut être clair vis-à-vis de ceux qui déclarent — je cite le S.N.A.L.C., le syndicat national des lycées et collèges — : « Si nous ne sommes pas à la remorque de M. Chevènement, nous sommes derrière ce qu'il a dit à 90 p. 100 ». Les mêmes s'enhardissent à annoncer ou à exiger — je cite encore le S.N.A.L.C. — « un coup de balai, une purge » dans les directions des écoles, des lycées et des personnels.

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. C'est scandaleux !

Mme Marie-France Lecuir. Ces gens s'appuient sur ce qu'ils présentent comme votre politique, pour tenter de faire une percée lors des élections professionnelles de décembre prochain dans l'éducation nationale. Mais il n'y a aucune illusion à se faire, ils ne vous renverront pas l'ascenseur, ni à vous ni à nous d'ailleurs, en 1986 ou en 1988 ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Le président de la commission de l'éducation du conseil général du Val-d'Oise, U.D.F., se réjouissait la semaine dernière de vos déclarations, monsieur le ministre, en parlant de « leur d'espoir », pour mieux critiquer en bloc tout ce qu'avait fait votre prédécesseur dans les collèges.

Mon prédécesseur à cette tribune, M. Bourg-Broc s'est réjoui pour sa part de votre intérêt pour les enfants qui ne savent ni lire, ni écrire convenablement et qui, selon lui, seraient les « exclus » de demain.

Que n'ouvrent-ils les yeux pour voir : c'est aujourd'hui qu'ils sont les exclus de l'emploi de la qualification ! A qui la faute ? Aux ministres de l'éducation d'il y a cinq et dix ans qui les ont formés, ou plutôt pas formés ! (Très juste ! sur les bancs des socialistes.)

Monsieur le ministre, s'il y a un malentendu, il est urgent de le dissiper par vos propos, puis vos actes.

Nous serons attentifs, soyez-en certain, aux mesures que vous arrêterez sur les lycées, pour augmenter le taux de scolarisation, notamment dans les sections scientifiques et techniques, pour améliorer et diversifier les études et pour développer chez les lycéens toutes les qualités dont dépend leur avenir personnel, mais aussi celui de la France. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour sortir de la crise, promouvoir une réelle croissance et développer l'emploi, il s'avère indispensable de former rapidement et massivement des hommes et des femmes hautement qualifiés, solidement cultivés, et de dynamiser la recherche, essentielle pour assurer la qualité et la valeur de cette formation.

Or, actuellement, l'enseignement supérieur est encore loin de pouvoir fournir au pays l'appareil de formation et de recherche dont nous avons besoin. Il exige donc que s'engage une rénovation ambitieuse. Une réforme positive a été adoptée dans ce sens et son application commence.

Pourtant, si des efforts intéressants sont enregistrés, en ce qui concerne les premières années d'études, des difficultés sérieuses persistent qui risquent de remettre en cause tout processus de rénovation.

En son état actuel, le projet de budget pour 1985 de l'enseignement supérieur nous en fournit malheureusement l'illustration. Certes, par rapport à l'ensemble du budget de l'Etat, ce budget, qui progresse de 6,6 p. 100, peut paraître moins mal loti que d'autres : mais il est loin de répondre aux besoins de notre pays en matière de formation et de recherche !

C'est pourquoi, en dépit de la création d'environ 700 postes, à mettre d'ailleurs en relation avec l'action des personnels intéressés, nous pensons que ce budget est insuffisant.

D'abord, il ne permettra pas de réaliser la réforme de l'enseignement supérieur qui a un triple objectif : la qualification, l'orientation et la lutte contre l'échec, la démocratisation.

Le nombre de créations de postes ne permettra pas, en effet, de rattraper les retards dans certaines disciplines, d'améliorer les taux d'encadrement des établissements déficitaires, de continuer l'effort engagé dans la filière électronique, de poursuivre la rénovation des premiers cycles ou d'étendre le nombre de départements d'I. U. T.

De plus, eu égard à l'insuffisance des recrutements particuliers de maîtres de conférences et à la chute du nombre des intégrations de vacataires, ces créations de postes ne suffiront pas à régler le contentieux concernant les carrières. Elles ne conduiront pas non plus à une mobilisation nécessaire des personnels autour de la réforme.

Ainsi, sur 7 600 postes d'assistants de l'enseignement supérieur, 4 000 seulement, en cinq ans, seront transformés en postes de maîtres-assistants. Nous prenons acte de cette disposition, mais nous ne pouvons toutefois ignorer que 3 600 assistants resteront à leur poste actuel, alors que nombre d'entre eux sont très avancés dans leurs travaux de thèse d'Etat, possèdent les titres requis, le niveau et l'expérience nécessaires, et qu'ils accomplissent pratiquement le même travail que les maîtres-assistants.

Cette situation, que dénoncent à juste titre les assistants actuellement en grève, ne peut se prolonger : il faut élever le nombre des transformations de postes avec intégration sur place des personnels. Ce budget peut et doit en fournir l'occasion.

Plus généralement, nous regrettons que le projet de budget pour 1985 ne constitue pas une réelle avancée dans la situation des personnels universitaires. Le décret sur les carrières n'a satisfait personne et ce budget ne permet pas l'émergence de la nouvelle fonction universitaire dont le pays a besoin.

Insuffisant, ce projet de budget l'est aussi du point de vue de la croissance de l'emploi scientifique. En effet, avec la création de 700 postes sur un effectif total de 85 000, nous sommes loin des objectifs de la loi sur la science.

En outre, en gelant des postes vacants, en faisant stagner le nombre des emplois de personnels A.T.O.S. dont pourtant la charge de travail est en constante augmentation, il va à l'encontre de l'impératif d'amélioration de la qualité de l'enseignement, objectif visé par vous-même, monsieur le ministre.

Comment accueillir plus d'étudiants, assumer les tâches nouvelles qu'exigent la rénovation des enseignements et l'installation d'équipements complexes sans revaloriser la fonction et développer la formation des enseignants ?

De plus, la faiblesse des crédits des fonctionnements et d'équipement, qui régressent du fait de l'inflation, risque de remettre en cause la mission des établissements, qui doit être d'accueillir et de mieux former un plus grand nombre d'étudiants ; de développer de nouveaux enseignements, notamment ceux qui sont liés aux nouvelles technologies ; de contribuer au développement de la recherche universitaire qui accuse, du fait de la politique menée par la droite, un retard accablant ; d'œuvrer à la modernisation des enseignements supérieurs.

La faiblesse des crédits hypothèque aussi l'effort entrepris pour les bibliothèques universitaires, notamment avec le budget de 1984.

Nous regrettons également que l'effort consenti depuis 1982 en faveur de la recherche universitaire soit stoppé. Il était d'ailleurs déjà extrêmement modeste eu égard au retard à rattraper. Avec son arrêt, une grande partie de la recherche française est menacée, notamment dans certaines régions où la recherche est essentiellement assurée par l'Université.

Toutes ces insuffisances ne permettent pas, à notre avis, d'affirmer, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre, que les moyens de se montrer ambitieux pour l'Université sont aujourd'hui réunis.

Elles risquent, au contraire, de donner plus de force à la droite dans son combat contre la loi et contre la cohérence dans l'enseignement supérieur. De l'encourager aussi dans sa tentative d'utiliser, à l'encontre de tout progrès, le passif existant dans la situation des personnels, ainsi que certains reculs et certaines concessions au conservatisme dans l'application de la loi.

Ces insuffisances risquent également d'inscrire la loi sur l'enseignement supérieur dans le cadre plus général d'une politique économique qui ne s'attaque pas résolument à la crise et qui, en ne permettant pas le développement et la rénovation du système universitaire, se prive d'un atout appréciable pour en sortir.

Pour les 950 000 étudiants qui ont repris le chemin des universités, des I. U. T. ou des grandes écoles, le maintien de ces insuffisances signifierait une crainte accrue de l'échec et du chômage.

Mais nous pensons qu'il est encore temps d'améliorer encore sensiblement ce projet de budget.

Aussi, pour leur part, les députés communistes feront-ils tout pour soutenir ceux qui souhaitent le renouveau de l'enseignement supérieur et qui veulent se mobiliser pour que s'inscrivent

dans la vie les objectifs transformateurs de la loi : la qualification, le recul de l'échec et de la ségrégation sociale, la démocratisation. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Tavernier.

M. Yves Tavernier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur était une nécessité : un taux d'abandon ou d'échec de 50 p. 100 pour les étudiants, c'était un gaspillage inacceptable.

La réforme entreprise, qui tend à une véritable orientation des étudiants, doit permettre de réduire l'échec scolaire. Dès cette année, 65 000 jeunes, dans soixante universités, sont concernés. La procédure contractuelle avec les établissements d'enseignement, leur permettant de bâtir leurs propres projets, est une bonne procédure.

Cependant, cette réforme ne pourra se révéler efficace que dans la mesure où les universités disposeront des moyens nécessaires.

A cet égard, j'enregistre avec satisfaction la création de 415 emplois d'enseignants et de 45 emplois d'A.T.O.S., et l'attribution d'un montant global de crédits d'équipement de 23 271 000 francs, répartis entre les universités engagées dans la réforme du premier cycle.

Tout pourtant ne va pas sans poser quelques problèmes. En effet, les moyens dégagés n'ont pas toujours été mis en œuvre à temps. Dans plusieurs universités, les postes créés ne seront attribués qu'au mois de janvier. Les moyens financiers prévus sur la base des contrats n'ont pas toujours été accordés dès la rentrée. Souvent les avis de mise à disposition des crédits viennent seulement d'être débloqués.

Or la mise en place d'une telle réforme entraîne l'engagement des travaux. De nouveaux locaux sont nécessaires ou, à tout le moins, l'aménagement de salles déjà existantes. Il en va de même pour l'installation de matériels de travaux pratiques dans les centres scientifiques.

En ces différents domaines, il faut que les procédures soient accélérées. Chaque jour, plus de 950 000 étudiants, plus de 40 000 enseignants, et presque autant de personnels administratifs, ouvrier ou technique, se rendent dans les établissements universitaires. Ces personnes doivent pouvoir travailler dans des conditions satisfaisantes.

Aussi l'effort de rénovation des locaux et des équipements qui a été entrepris doit-il être impérativement poursuivi et amplifié.

C'est là l'une des lignes d'action essentielles définies par le ministère de l'éducation nationale. Il convient de s'en féliciter.

Malheureusement, nous sommes souvent en présence d'un patrimoine immobilier ancien, voire obsolète. Les problèmes se situent à deux degrés : l'infrastructure de la plupart des établissements doit être renouvelée et les crédits de fonctionnement doivent être augmentés. La conjonction de ces deux facteurs est à l'origine de la situation actuelle.

L'infrastructure de la plupart des établissements est à la fois âgée et mal entretenue, d'où la vétusté, l'insécurité et les coûts de fonctionnement exagérés. En effet, de nombreuses universités ont été construites dans les années 1960 à 1985.

Nous nous trouvons face à un ensemble universitaire qui a souvent vingt-cinq années d'âge.

Cela explique les difficultés de fonctionnement auxquelles il ne cesse de se heurter. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple du système d'alimentation. Le fluide du centre d'Orsay de l'université Paris-Sud, le plus important centre universitaire scientifique de France. A cause de chaudières longtemps en panne, l'année dernière, au cours de l'année universitaire, le chauffage n'a pu être assuré dans les salles et dans les laboratoires que pendant quatre mois. Une telle situation, vous en conviendrez, est particulièrement choquante. Les cours ont été dispensés le reste du temps dans des conditions non satisfaisantes.

Il existe dans ces domaines des besoins urgents que la faiblesse des budgets réservés à l'entretien des bâtiments pendant de trop longues années a empêché de couvrir. Les crédits de maintenance se montent dans votre projet à 216 millions de francs. Etant donné que l'âge moyen et l'état général du patrimoine sont

à peu près le même d'une académie à l'autre, on peut admettre qu'un recensement exhaustif des besoins situerait la demande de crédits entre 1 900 millions de francs et 2 000 millions de francs.

Pendant vingt ans, le budget réservé à l'entretien des bâtiments a représenté seulement 0,3 p. 100 de la valeur du parc immobilier. Or, pour assurer une maintenance normale, le coût est estimé à plus de 1 p. 100 de la valeur des bâtiments. Voilà qui permet de mesurer l'étendue des retards ! Aussi arrivons-nous à une situation où le financement des travaux les plus urgents doit être rogné sur les dotations affectées à la pédagogie et au fonctionnement des services.

Dans ces conditions, nous devons absolument trouver d'autres ressources de financement. Or une possibilité existe : le Fonds spécial de grands travaux, qui sert actuellement à financer les travaux d'infrastructure routière et les économies d'énergie. En effet, sur les trois tranches déjà engagées cette année, portant chacune sur 4 milliards de francs, les établissements universitaires n'ont pu disposer que de 40 millions de francs.

On peut regretter la faiblesse des ressources allouées aux établissements propriétés de l'Etat. Il est tout de même dommage que celui-ci n'utilise pas plus les fonds dont il dispose pour son propre patrimoine. Je suggère donc que des mesures soient prises afin de débloquer des crédits plus importants lors de l'ouverture de la quatrième tranche du Fonds spécial de grands travaux.

L'effort réalisé en faveur des premiers cycles va dans le bon sens. Des mesures nouvelles doivent être impérativement prises pour améliorer les conditions d'accueil et de travail des enseignants et des étudiants.

En dépit de ses limites, dues aux contraintes économiques nationales, le projet de budget de l'éducation nationale tient compte de ces exigences. Il est donc satisfaisant.

C'est pourquoi je le voterai. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Michel Berson.

M. Michel Berson. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, la formation professionnelle et technologique des jeunes est aujourd'hui l'une des clés de la modernisation de notre appareil de production.

Les socialistes tiennent à réaffirmer sans ambiguïté que les orientations du projet de budget de l'éducation nationale pour 1985 montrent clairement la volonté du Gouvernement de faire de la formation un impératif national.

Pour accueillir plus de 18 000 élèves supplémentaires dans les L.E.P. et 36 000 dans les lycées, à la rentrée de septembre 1985, 370 emplois seront créés dans les L.E.P. et 1 060 dans les lycées, auxquels s'ajouteront 380 emplois payés sur les recettes de la formation continue et 770 emplois payés sur les 500 millions de francs consacrés aux actions en faveur du maintien ou du retour des jeunes dans le système éducatif.

En ce qui concerne les crédits d'investissement, 648 millions de francs seront consacrés à la machine-outil et à la productique, à la filière électronique et à l'informatique pédagogique.

En outre, 48 millions de francs seront destinés à la formation des enseignants.

Cet effort financier notable pourrait encore être amplifié si l'on entreprenait la réforme du système de la collecte et de la distribution de la taxe d'apprentissage dont le produit devrait approcher les cinq milliards de francs en 1985.

Alors qu'il convient aujourd'hui de dépenser mieux avant de dépenser plus, le groupe socialiste tient à réaffirmer la nécessité de réformer un système qui, s'il a l'avantage de favoriser les relations directes entre les entreprises et les établissements de formation, présente deux inconvénients majeurs.

D'une part, le système actuel de la taxe d'apprentissage engendre de grandes inégalités de financement entre les divers types d'établissement et les différentes régions.

D'autre part, il est parfois inefficace : les critères de répartition, rarement explicites et souvent contestables, la dispersion et le saupoudrage des fonds collectés, ne permettent pas toujours une utilisation rationnelle des ressources.

Les socialistes ont fait des propositions précises, notamment d'ordre législatif, pour réformer un système qui n'est pas satisfaisant.

Le Gouvernement considère que — compte tenu de la grande complexité du système actuel, des effets pervers que pourraient engendrer des dispositions nouvelles qui n'auraient pas été suffisamment testées, de la nécessité actuelle de mobiliser le plus possible tous les partenaires concernés par la formation professionnelle — les problèmes de la taxe d'apprentissage ne peuvent être abordés qu'avec prudence et pragmatisme.

Eh bien, soit ! Mais prudence et pragmatisme ne doivent pas être synonymes d'immobilisme !

En effet, à côté de la voie législative, deux autres voies, l'une réglementaire, l'autre budgétaire, peuvent être empruntées pour améliorer le système actuel de la taxe d'apprentissage.

Quelques mesures simples et pratiques, relevant du décret ou de l'arrêté ministériel, pourraient être prises, dès maintenant, par exemple : définir des critères d'habilitation des organismes collecteurs et des établissements de formation bénéficiaires de la taxe d'apprentissage ; simplifier les procédures et limiter le nombre des dépenses exonératoires des entreprises, ou renforcer les contrôles et doter les comités départementaux de l'apprentissage de réels moyens d'investigation.

Mais je voudrais, monsieur le ministre, insister davantage sur une mesure budgétaire simple et pratique à effet immédiat. Je propose au Gouvernement d'atténuer, de façon significative, certaines disparités choquantes dans la répartition de la taxe d'apprentissage, et cela, dès le vote de ce projet de budget.

Chaque année, 6 à 7 p. 100 du produit de la taxe d'apprentissage, soit environ 300 millions de francs pour 1985, sont versés au Trésor public par les entreprises qui n'affectent pas leur taxe aux établissements de formation professionnelle et n'utilisent pas elles-mêmes le produit de cette taxe.

Le groupe socialiste vous demande, monsieur le ministre, d'affecter cette somme aux L.E.P. et aux lycées techniques de l'enseignement public pour la modernisation des équipements et la formation des enseignants aux technologies nouvelles.

M. Bernard Derosier, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Michel Berson. Chacun sait que les L.E.P. et les lycées techniques publics sont pauvres en taxe d'apprentissage. En 1985, ils ne percevront guère plus de 400 millions de francs sur un montant global qui approchera les 5 milliards de francs. Si les 300 millions de francs de taxe d'apprentissage perçus par l'Etat étaient affectés aux L.E.P. et aux lycées techniques, la part de la taxe d'apprentissage reçue par ces établissements serait donc presque doublée.

En raison des contraintes budgétaires, le groupe socialiste est d'accord pour que cette mesure significative soit appliquée en deux ans : 150 millions pour le budget de 1985 et 150 millions pour le budget de 1986.

Si le Gouvernement acceptait cette proposition, c'est en moyenne près de 150 francs supplémentaires par élève que les L.E.P. et les lycées techniques pourraient dépenser dès 1985 pour moderniser leur équipement et former leurs enseignants aux technologies nouvelles.

Sur le plan pratique, je propose que, par un amendement au projet de loi de finances, une nouvelle ligne soit ouverte au budget de l'éducation nationale pour recevoir ces 150 millions afin que ceux-ci restent des crédits d'Etat après la mise en œuvre de la décentralisation au 1^{er} janvier 1986.

Par ailleurs, ces crédits pourraient être affectés aux différentes académies au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les L.E.P. et les lycées techniques publics, et répartis ensuite par les recteurs en fonction des projets pédagogiques présentés par les établissements.

La proposition que le groupe socialiste vous soumet, monsieur le ministre, est une mesure d'équité et d'efficacité qui va dans le sens de l'action gouvernementale en faveur de la nécessaire rénovation de l'enseignement technique et technologique. C'est pourquoi nous ne pouvons imaginer qu'elle puisse être refusée, et c'est avec un intérêt soutenu que nous écouterons votre réponse. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Santrot.

M. Jacques Santrot. Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour être adaptée et ouverte au monde moderne, l'Université doit être un exemple de démocratie. La réforme de l'enseignement supérieur a deux objectifs politiques clairs : d'une part, permettre l'accès d'un plus grand nombre de jeunes à l'enseignement supérieur pour qu'ils y bénéficient d'une meilleure formation ; d'autre part, réaliser une meilleure intégration des étudiants entre eux et avec le milieu d'accueil local et régional. En conséquence, l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants est l'une des conditions essentielles de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Cette politique d'aide sociale revêt une importance considérable pour l'avenir de notre pays. Le total des crédits d'action sociale atteindra 2,982 milliards de francs en 1985, soit une progression de 462,5 millions par rapport à 1984.

La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur affirme la volonté du Gouvernement de privilégier les aides directes accordées aux étudiants sous condition de ressources. La politique volontariste et sélective en matière d'aide sociale a progressivement amené une augmentation et une réorientation des aides apportées aux étudiants vers les aides directes, en particulier les bourses. Dans les rapports budgétaires de 1983 et de 1984, nous avons déjà soulevé ces problèmes et posé un certain nombre de questions. Force est de reconnaître que le projet de budget pour 1985 répondra pour une large part à nos interrogations, même si les budgets de 1983 et de 1984 marquaient déjà une progression des crédits de bourses.

Sans vouloir reprendre les chiffres développés ce matin par le rapporteur spécial, M. Cassaing, mais compte tenu de certains propos qui ont été tenus par la suite, je crois qu'il est bon de souligner le relèvement des plafonds de ressources de 17 p. 100 en 1984, l'augmentation du taux des bourses de 12 p. 100 en 1983, 2 p. 100 en janvier 1984 et 17 p. 100 à la rentrée de 1984 et l'augmentation du nombre des boursiers. Leur effectif total, qui se situe à 149 000 en 1984, soit 15 à 16 p. 100 des étudiants, devrait atteindre plus de 155 000 pour la rentrée de 1985-1986. L'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur demeure donc une priorité absolue pour les pouvoirs publics. Entre la rentrée de 1980 et celle de 1984, contrairement à ce qui a été affirmé par certains orateurs de l'opposition ce matin, le taux moyen des bourses aura progressé de 49 p. 100.

A ces bourses sur critères sociaux, il faut ajouter les allocations d'études de D.E.A. ou D.E.S.S. et les bourses d'agrégation ou de service public.

Au total, le projet de budget pour 1985 prévoit une augmentation importante des crédits de bourses, la progression dépassant 33 p. 100.

Pour les aides indirectes, le budget pour 1985 poursuit le rééquilibrage des moyens amorcés l'an dernier. En effet, dans son rapport, M. Domenach proposait de revoir l'augmentation des aides afin qu'elle bénéficie aux étudiants les plus défavorisés. Pour les restaurants universitaires, il était préconisé de réformer le système de financement, fondé sur la parité de l'alde de l'Etat et du prix payé par l'étudiant, et de se rapprocher d'une plus grande vérité du prix du repas. La décision de renoncer à cette parité fut prise le 1^{er} août 1983. Dans le même temps, le ministère baissait dans des proportions importantes le montant de sa subvention aux restaurants universitaires. Dans les rapports budgétaires précédents, et notamment pour 1984, nous avions soutenu cette action. Mais il semblerait qu'elle ait conduit à une diminution de la qualité des repas et à une baisse de la fréquentation. D'où un certain malaise et une certaine inquiétude. Il serait peut-être souhaitable, monsieur le ministre, que vos services se penchent attentivement sur ce problème afin qu'une solution satisfaisante pour tous soit trouvée.

L'effort entrepris en faveur du logement des étudiants et de l'entretien du patrimoine immobilier des œuvres universitaires se poursuit. En ce qui concerne les cités universitaires, il a été traduit par une augmentation des crédits d'environ 47 p. 100 depuis 1981. Toutefois, c'est en faveur des cités universitaires que l'effort budgétaire est le plus significatif. Ainsi, alors que le budget pour 1985 est en maintien, une somme de plus de 223 millions de francs leur est affectée.

Au-delà des substantiels crédits d'entretien ainsi dégagés, il semblerait que les constructions neuves restent insuffisantes et que la capacité d'accueil en cité universitaire soit très inférieure aux besoins. Il s'ensuit, dans de nombreuses villes universitaires,

une augmentation considérable des loyers des studios, des F1 et des F2, qui est préjudiciable non seulement aux étudiants, mais aussi à l'ensemble des locataires de ces villes. Je sais que le ministère étudie des solutions, mais j'insiste sur l'urgence de ce problème.

Dernier point, et non des moindres : les personnels des C.R.O.U.S. et du C.N.O.U.S. Alors qu'ils constituent le fondement du grand service public consacré à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants, ils sont considérés par la jurisprudence comme des personnels de droit privé, sans garantie d'emploi. A notre sens, ils devraient bénéficier d'une meilleure protection juridique et d'un statut de droit public. Je sais qu'un groupe de travail a été mis en place afin d'étudier l'évolution statutaire de ces personnels, mais le problème est maintenant posé depuis trop longtemps. Je l'avais déjà évoqué dans le rapport budgétaire pour 1982, et il me semble urgent de parvenir à une solution si nous ne voulons pas démotiver des travailleurs parfaitement conscients de leur mission, mais las d'attendre.

Monsieur le ministre, cette brève intervention m'a permis, je le pense, de montrer qu'au-delà de quelques remarques, la part de votre budget consacrée à l'aide sociale aux étudiants est à hauteur du budget d'ensemble de l'Université. Pour le groupe socialiste, ce sera une raison parmi d'autres de voter les crédits que vous nous présentez. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la nécessaire rénovation en profondeur du service public d'éducation et, plus largement, de toutes les activités de formation passe par un développement considérable de l'enseignement technique et technologique.

Les objectifs du changement que nous proposons relèvent de la ferme volonté des communistes de sortir la France de la crise afin de lui permettre d'affronter le troisième millénaire dans le peloton de tête des nations.

Ces objectifs sont les suivants :

L'augmentation du nombre d'ingénieurs, de techniciens supérieurs et surtout d'ouvriers qualifiés, nécessaire à la croissance réelle :

La maîtrise des mutations technologiques, grâce au développement de la culture scientifique et technique dans l'ensemble des filières éducatives et à un essor sans précédent de la formation permanente ;

Le développement de la démocratie et de l'autogestion pour mieux coller aux besoins réels de l'économie, des hommes et des régions.

L'effort entrepris depuis 1981 s'est trop vite essouffé avec la politique de rigueur, l'absence d'un débat national sur les finalités du système éducatif et le recul devant la droite dans le débat sur l'enseignement privé.

Le résultat est qu'on ne forme toujours par les travailleurs hautement qualifiés dont le pays a besoin et que l'enseignement technique ne se déploie pas réellement, même s'il accueille plus d'élèves.

La baisse du recrutement en seconde technique persiste. Les élèves sortant des lycées techniques entrent difficilement en I.U.T. La rénovation entreprise pour certaines filières ne doit pas masquer l'accroissement des effectifs dans les filières obsolètes.

Depuis 1981, on a trop souvent agi comme du temps de la droite. Dans le même temps, il se crée un réseau parallèle de formation professionnelle des jeunes sortis du système éducatif, qui ne débouche ni sur l'emploi ni sur la qualification technique.

Je regrette particulièrement qu'aucun effort spécifique n'ait été entrepris réellement dans les régions déclarées pôles de conversion, où des retards considérables ont souvent été pris dans la formation des hommes. Ainsi, dans la région stéphanoise, qui compte 400 000 habitants, on a seulement créé, en deux ans, une section électronique F2 et trois sections de B.T.S. : informatique, maintenance industrielle, mécanique automatisée. Si l'on y ajoute le refus inadmissible d'ouvrir certaines classes correspondant à des métiers d'avenir, le bilan est particulièrement décevant.

Cette situation est un obstacle si l'on veut sortir notre pays de la crise. Elle est dangereuse parce qu'elle donne plus de force à la droite pour attaquer l'enseignement public, pour faire douter de son efficacité et, en définitive, pour porter atteinte au droit de tous à la qualification, au savoir, à la culture générale et technique.

Contrairement à la droite, nous pensons qu'il faut faire le pari du service public. Comme M. Guy Hermier l'a déclaré avec force, il n'en faut pas moins, mais plus, mieux et autrement. La nation doit exercer toute sa responsabilité en matière de formation des hommes.

C'est pourquoi nous lançons l'idée novatrice d'un service public national de formation qui assure, autour de l'école, la coopération entre formation initiale, formation permanente et formation des jeunes exclus du système éducatif.

Un tel service public permettrait un réel développement de l'enseignement technique. Il introduirait celui-ci avec cohérence à tous les niveaux du système de formation. Il permettrait d'impulser avec ambition la modernisation des équipements, des enseignements indispensables. L'élargissement du rôle du service public autoriserait l'instauration de rapports nouveaux entre l'enseignement technique et la vie économique. C'est à cette condition que l'enseignement technique pourrait jouer tout son rôle dans la formation spécialisée, mais aussi dans la formation générale.

Au regard de ces exigences, le projet de budget pour 1985 paraît très modeste.

On note, certes, l'existence de crédits supplémentaires en matière d'équipement informatique et de technologies nouvelles. Mais les crédits de fonctionnement et d'équipement des établissements régressent sensiblement au risque de mettre en cause la modernisation du parc de machines-outils ou même l'équipement informatique.

Le nombre d'emplois créés est très insuffisant par rapport aux besoins. Avec 3 000 places supplémentaires dans les classes « passerelles » on est en dessous des objectifs du Plan.

Rien n'est prévu pour la formation des maîtres et pour la revalorisation de leur situation. Ainsi les professeurs de L.E.P. sont-ils toujours traités différemment des autres professeurs de lycée.

Les bourses pour les élèves des L.E.P. et des lycées d'enseignement technique demeurent toujours aussi faibles.

Comment faire face, dans ces conditions, aux exigences de rénovation de l'enseignement technique ?

Nous ne pensons pas, monsieur le ministre, qu'un effort prioritaire soit fait dans votre budget pour l'enseignement technique.

De plus, je veux noter certains écarts entre les textes, les intentions et la réalité.

Nous approuvons la mise en place de groupes de pilotage académiques, qui correspond à des demandes souvent formulées. Mais, contrairement aux textes, il n'y a pratiquement pas de concertation. Ainsi, dans l'académie de Lyon, le groupe de pilotage a été constitué le 2 octobre. Depuis, il y a eu une note aux chefs d'établissement le 10 octobre, une réunion de ceux-ci le 16 octobre, une nouvelle note au début de novembre. Les propositions doivent être formulées avant le 23 novembre au recteur, qui les examinera en décembre pour établir la liste des priorités au cours de la première quinzaine de janvier. Cette conception de la concertation est inacceptable.

Avant de conclure, je voudrais aborder très brièvement deux autres problèmes qui concernent au premier plan l'enseignement technique.

Premier problème : le groupe communiste considère que le jumelage école-entreprise est une mesure indispensable pour rapprocher la formation de la vie économique. Mais que doit-on entendre par « jumelage » ? Quels sont les moyens prévus pour ce jumelage ? Qui va négocier les conventions ? Quel sera le contenu de la formation dispensée ?

S'il s'agit seulement, comme à Bourgoin-Jallieu ou à Sotteville, d'opérations au sommet, réalisées sans aucune concertation, nous ne serons pas d'accord. En aucun cas, nous n'accepterons de donner au patronat l'occasion de faire prévaloir ses intérêts les plus étroits sur les exigences de la formation. Les rapports école-entreprise doivent acquérir une dimension plus vaste.

Second problème : la réforme de la taxe d'apprentissage. Le montant moyen de cette taxe était, en 1981, de 1565 francs pour un L.E.P. privé et de 329 francs pour un L.E.P. public. Dans un même département, un établissement privé formant des apprentis en mécanique automobile reçoit 38,5 fois plus que le L.E.P. public formant au même métier. Il est évident qu'il faut remettre en cause la gestion unilatérale de la taxe par le patronat. Nous avons déposé une proposition de loi dans ce sens. Il nous paraît urgent de la discuter ici. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gérard Collomb.

M. Gérard Collomb. La lutte contre les inégalités est au cœur du projet des socialistes et, tout particulièrement, de leur projet éducatif qui, rejoignant le vieux projet républicain, tend à assurer le meilleur niveau de formation au plus grand nombre.

Ce souci de réduire les inégalités ne saurait se limiter aux apparences de l'égalitarisme. Ce n'est pas parce que l'on mettrait tous les enfants dans les mêmes classes qu'on leur assurerait l'égalité des chances. En ce sens, quelques années d'expérience du collège unique nous ont montré qu'un tel système risquait de pénaliser les plus doués sans pour autant assurer une bonne formation à tous les autres. C'est qu'il n'y a pas de formation réductrice d'inégalités qui ne passe d'abord par la reconnaissance de ces inégalités de départ et qui ne vise à compenser les handicaps socioculturels par une prise en charge particulière.

C'est de ces conceptions que sont nées, dès juillet 1981, les zones d'éducation prioritaires. Partant du constat du formidable taux d'échec scolaire dans les quartiers ou les banlieues des grandes villes, elles visaient à assurer dans ces zones des moyens d'enseignement accrus, en même temps qu'elles sous-tendaient un projet global de réhabilitation de ces quartiers.

Moyens d'enseignement accrus : il s'agissait d'accroître le nombre d'enseignants et de réduire les effectifs des classes afin de permettre un enseignement plus spécifique s'attachant à surmonter les handicaps culturels initiaux.

Projet global : l'action menée devait permettre de dépasser le cap de la classe ou même de l'établissement pour élargir un projet associant à l'échelle d'un quartier les enseignants du primaire à ceux des collèges ou des L.E.P., pour aboutir même à des actions dépassant le seul cadre de l'éducation nationale et visant à un changement parallèle de l'environnement social.

Trois ans après la création des Z.E.P., il est temps de tirer un premier bilan. Il est temps aussi de dire s'il convient de s'engager plus avant dans la voie tracée.

Nul ne saurait sous-estimer les moyens supplémentaires dont ont bénéficié ces quartiers grâce à la création des Z.E.P. En 1982, comme l'indique dans son rapport notre collègue M. Derosier, 1 800 postes d'enseignants ont été dégagés pour les écoles, 540 postes d'enseignants et 360 postes de non-enseignants pour les collèges, et 100 postes pour les L.E.P. En 1983, 1 500 postes supplémentaires sont venus compléter ces moyens.

Reste que face aux besoins, ces affectations de postes ont pu apparaître comme bien insuffisantes, et si dans l'avenir on entend poursuivre la politique des Z.E.P., il conviendra sans doute, vu les circonstances économiques et le caractère forcément limitatif des crédits, de clarifier avec tous les partenaires du système éducatif — parents et enseignants — ce que doit être la vraie priorité : ou bien abaisser uniformément les effectifs de toutes les classes ou bien, au contraire, faire porter l'effort sur les classes, les établissements ou les quartiers dans lesquels les enfants connaissent le plus de difficultés.

Si du point de vue des moyens, la réalité apparaît un peu contrastée, le succès essentiel des Z.E.P. réside dans la dynamique qu'elles ont permis de créer sur le plan pédagogique.

Même avec des moyens réduits, les enseignants se sont, en effet, souvent engagés avec enthousiasme dans une expérience qui les obligeait pourtant à renouveler toutes leurs conceptions pédagogiques, les amenant à dépasser le cadre de leur classe pour déboucher sur des pratiques communes à l'intérieur des établissements, les conduisant à collaborer entre établissements des différents cycles, les incitant enfin à une ouverture sur le milieu social environnant et à un travail en commun avec les autres partenaires de la vie locale : élus, animateurs socio-culturels, militants de la vie associative.

Aujourd'hui, cependant, ces enseignants s'interrogent : quel avenir pour les Z.E.P. ? La rentrée de 1984 ne semble guère avoir apporté de moyens nouveaux en ce domaine. Là où la dynamique est lancée, on continue, mais ailleurs ?

Il convient, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de ce budget vous nous fassiez connaître vos intentions. Vous nous expliquiez ce matin que dans votre formule de l'« élitisme républicain », il fallait certes voir votre désir légitime de dégager les élites dont notre pays a aujourd'hui grandement besoin, mais qu'il fallait aussi y voir votre attachement à l'école de la République, celle de la démocratisation et de la formation la plus poussée possible pour le plus grand nombre possible.

Cette politique de démocratisation sur laquelle vous avez insisté, c'est d'abord dans ces zones défavorisées qu'elle doit s'exercer. Nous attendons aujourd'hui de vous que vous fixiez les perspectives pour ceux qui y enseignent.

Nous attendons surtout de vous que vous redonniez aux hommes et aux femmes qui y habitent et qui sont en proie aux difficultés que l'on sait quelques raisons d'espérer. Car si le Gouvernement de la gauche a beaucoup entrepris pour réhabiliter leur quartier, il est sans doute une chose qu'ils attendent plus que tout c'est que vous leur redonniez l'espérance que demain, grâce à l'école, leurs enfants pourront avoir une vie meilleure que la leur. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Valroff.

M. Jean Valroff. La priorité accordée par le Gouvernement à la modernisation industrielle ne peut être une réalité si à court terme davantage de jeunes plus qualifiés ne sont pas formés dans les L.E.P.

Cela suppose que ces derniers retrouvent totalement un prestige sérieusement entamé avant 1981 faute de moyens. La création récente du secrétariat d'Etat à l'enseignement technique est un gage de la volonté du Gouvernement à cet égard et elle aura, n'en doutons pas, des effets positifs au cours des prochaines années.

Professeur de L.E.P. avant de siéger sur ces bancs, j'ai souvent déploré, tout comme mes collègues, un manque de motivation qui est responsable des échecs recensés à l'heure des examens ou de l'abandon de nombreux élèves dès l'âge de seize ans.

Pour éviter cela, c'est-à-dire pour revaloriser les formations et pour mieux assurer les débouchés, il faut absolument casser l'image qui est souvent donnée des L.E.P., à l'extérieur ce qui ne surprend pas toujours, mais aussi dans les collèges et dans les structures d'orientation, ce qui est pour le moins regrettable. Il faut donc améliorer les moyens matériels comme la situation des personnels, réformer et rénover les structures comme les contenus des enseignements.

En ce qui concerne les moyens, la réforme de la taxe d'apprentissage est une urgente nécessité, non seulement à cause des privilèges dont bénéficie souvent l'enseignement privé mais aussi de la concurrence que font aux lycées ou que se font entre eux les collèges désormais habilités à la percevoir.

Je déplore également le mauvais sort qui est réservé aux équipements alors que beaucoup d'établissements possèdent encore un parc vétuste d'où sont souvent absentes, par exemple, les machines à commandes numériques, dans le secteur industriel, et même des machines à écrire électriques dans les sections commerciales.

Point sensible pour les parents, la gratuité des manuels devient une nécessité si l'on ne veut pas pénaliser plus longtemps l'apprentissage et contraindre les professeurs à la pallier par l'élaboration et l'impression d'une véritable montagne de textes photocopiés.

Pour les personnels, il convient de saluer comme une réussite et une justice la résorption de l'auxiliaire bien engagée par votre prédécesseur, monsieur le ministre, et de relever une amélioration encore insuffisante, en ce qui concerne les agents de service.

Cependant, il reste à régler le problème de la revalorisation statutaire des professeurs techniques, chefs de travaux, sans cesse remise à plus tard depuis 1972. L'accroissement de l'écart indi-

claire qu'ils constatent tant par rapport aux proviseurs qu'à l'égard de leurs anciens collègues des lycées techniques est une injustice qui touche autant les L.E.P. que les intéressés eux-mêmes.

Si l'on évoque la rénovation des structures qui, bien engagée, devrait se poursuivre, c'est en n'oubliant pas que c'est par elle que l'on redonnera tout son crédit à l'enseignement technique si souvent refusé par les jeunes et décrié par les adultes.

Il faut davantage ouvrir cet enseignement aux meilleurs en augmentant le nombre des passerelles et en multipliant les classes de première d'adaptation. Dans mon établissement d'origine, il existait quatre-vingts candidats pour ces classes en mai dernier dont cinquante firent l'objet d'un avis favorable et quinze seulement furent admis, ce qui n'est guère encourageant.

Dans la même optique, on pourrait davantage éviter les formations « butoirs » en augmentant la durée des classes de tronc commun des formations des C.A.P. et en élargissant leur contenu au cadre des groupes de métiers dont vous avez parlé ce matin.

Ne pourrait-on pas envisager également, et à titre expérimental, des classes terminales de B.E.P. et de C.A.P. sous la forme d'une année supplémentaire pour laquelle les séquences en entreprise représenteraient 50 p. 100 de l'emploi du temps et seraient ainsi très qualifiantes ?

Une expérience de ce type complèterait heureusement la politique de jumelage entre établissements et entreprises et celle des séquences en entreprise, mais à la condition expresse de rester sous le contrôle effectif de votre ministère.

Le sous-prolétariat et la sous-formation ont été les produits de la politique de la droite pendant les années qui furent celles des O.S., celles où les cadences effrénées suppléaient aux investissements.

C'est des avatars de cette politique que la majorité de 1981 a hérité, et elle doit relever le défi malgré une crise qui s'en trouve aggravée d'autant. La tâche est lourde et la critique d'autant plus facile que l'on s'est montré irresponsable dans le passé.

Notre politique se veut constructive, monsieur le ministre, et notre soutien vous est acquis dans la voie que vous avez tracée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Le Coadic.

M. Jean-Pierre Le Coadic. Monsieur le ministre, toutes les enquêtes, tous les sondages le montrent : la pratique des activités physiques par les Français est en constante progression depuis une dizaine d'années. Certes, nous ne sommes pas toujours au niveau de ce qui peut être observé dans de nombreux autres pays comparables au nôtre, mais cette croissance assez exceptionnelle est riche de significations.

La pratique d'activités physiques et sportives constitue un besoin social grandissant chez nos concitoyens. L'éducation physique et sportive, qui sollicite la totalité des capacités humaines, n'est donc ni un luxe ni même seulement un élément d'équilibre, mais une composante indispensable de la construction de personnalités riches et autonomes, capables de surmonter les événements et non de les subir.

C'est cette conception qu'a voulu privilégier le gouvernement de la gauche dès l'été 1981 en décidant, conformément aux engagements, l'intégration des enseignants d'éducation physique et sportive parmi les personnels de l'éducation nationale. Ainsi, l'éducation physique et sportive retrouvait sa véritable dimension, son rôle privilégié dans la lutte contre l'échec scolaire. Sa place dans la rénovation indispensable du système éducatif était enfin reconnue.

Cette volonté s'est d'ailleurs fort heureusement matérialisée par la mise en œuvre rapide de mesures concrètes demandées depuis longtemps par les parents et par les enseignants : la création de 225 postes supplémentaires dès le collectif budgétaire de juillet 1981, auxquels sont venus s'ajouter les 1 200 postes créés au budget de 1982 ; le retour aux trois heures d'association sportive ; la création de l'agrégation d'éducation physique et sportive ; la redéfinition très positive de la place de l'E.P.S. dans les épreuves du baccalauréat.

Tout cela a permis, dans des délais très brefs, une première remise à niveau, avec, notamment, la réduction de moitié du déficit horaire constaté en 1981. On ne dira en effet jamais assez l'écœurante responsabilité des gouvernements d'avant 1981 dans la dégradation continue de l'éducation physique à l'école. Je tiens donc à saluer tout particulièrement les efforts remarquables qui ont été accomplis dans ce domaine par la gauche.

Tout cela — les progrès déjà réalisés, les principes qui guident notre action — milite donc pour une politique volontariste du développement de l'éducation physique à l'école.

Malheureusement, car il faut en parler sans fard, les budgets de 1983 et de 1984, et le projet de budget que nous examinons aujourd'hui traduisent une tendance fort regrettable au ralentissement de l'effort.

Qu'on en juge : 1981, 325 postes dont 225 grâce au collectif ; 1982, 1 200 ; 1983, 280 ; 1984, 125 ; 1985, 100.

Il est donc compréhensible que les enseignants et les parents manifestent leur inquiétude. En effet, nous ne sommes pas en mesure, avec ce projet de budget, de réduire le déficit horaire qui est actuellement de 26 000 heures, soit à peu près l'équivalent de 1 500 postes et, faut-il le souligner, sur la base contestable de trois heures pour le premier cycle et de deux heures pour le second.

Certes, et ce n'est pas moi qui vais le contester, les contraintes générales dans lesquelles s'inscrit cette loi de finances pour 1985 ne permettent pas tout. De même, il serait injuste de ne pas noter avec force que le budget de l'éducation nationale connaît une croissance plus forte que le budget général, ce qui montre bien que l'éducation et la formation des jeunes demeurent plus que jamais la priorité de ce Gouvernement.

Mais il ne faudrait pas — et c'est ici une crainte que j'exprime — que la distinction rétrograde mais encore vivace entre disciplines fondamentales et disciplines secondaires retrouve une seconde jeunesse. C'est, je le souligne au passage, ce qui est en train de se produire par le biais de la globalisation. Cette attribution de moyens en heures, toutes disciplines confondues, conduit globalement à faire payer par les disciplines dites secondaires les déficits des disciplines dites fondamentales. Il s'agit là d'un effet quelque peu pervers d'une disposition que je juge par ailleurs positive, mais à condition que les moyens soient suffisants.

Les excellents rapports de MM. Prost et Legrand insistent sur le nécessaire rééquilibrage en faveur de certaines disciplines dont l'éducation physique et sportive. Cet objectif se retrouve dans le P.P.E. n° 2 du 9^e Plan où l'on peut lire : « L'action dans les collèges reposera sur le rééquilibrage des disciplines au profit des enseignements technologique et artistique et de l'E.P.S. »

Ce qui est en jeu, c'est la conception que nous nous faisons de l'homme et de sa formation. Aussi, je souhaite vivement que vous nous donniez des éléments, aussi précis que possible, sur les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour poursuivre résolument la rénovation du système éducatif dans toutes ses dimensions.

A mon avis, seul un plan de recrutement permettra d'inverser la tendance à la dégradation. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait, au moins, dès ce budget pour 1985, rééquilibrer l'affectation des postes qui sont créés.

Monsieur le ministre, je vous sais conscient de ces problèmes et très attaché au développement équilibré de l'esprit, du corps et de la sensibilité. C'est donc avec sérénité que j'attends vos réponses et avec ténacité que je soutiendrai vos efforts allant dans ce sens. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Vous me permettrez, monsieur le ministre, d'intervenir sur ce que vous avez présenté, à la fin de votre déclaration de ce matin, comme votre philosophie politique et qui se résume, en la matière, du moins me semble-t-il, par la formule suivante : « L'école a pour fonction de transmettre le savoir. »

Elle est là pour apprendre ; et apprendre à apprendre, nous avez-vous dit, c'est encore apprendre.

Vous êtes trop avisé pour ignorer que le rappel insistant de ce qui pourrait, après tout, apparaître comme des évidences, ne procède jamais d'une sorte d'innocence. En un mot, votre discours serait vain, inutile et vous ne le tiendriez pas si au-delà des aphorismes, il ne visait pas d'autres discours concrets qui mettent, eux, l'accent avec quelque excès et quelque complaisance parfois sur d'autres fonctions de l'école et sur d'autres aspects de la transmission des connaissances.

Vos formules sont parfois quelque peu jacobines, monsieur le ministre, et plutôt que de dire que l'école a pour fonction de transmettre le savoir, je dirai qu'elle a pour fonction de faire partager à des élèves multiples, différents, des cultures, des savoirs qui sont, eux aussi, multiples, différents. Notre société est, et sera, pluri-culturelle. Je crois que l'école doit l'être aussi.

Nos enfants peuvent tous, doivent tous, réussir mais pour réussir vraiment, ils ne doivent pas, ils ne peuvent pas, réussir tous de la même façon. Chaque enfant peut réussir mais il ne réussira pas au même rythme, de la même façon. Il ne réussira pas forcément dans les mêmes matières ni de la même manière que son voisin.

Pour être l'école de la République notre école doit être en mesure de répondre à la diversité des enfants et à la pluralité des savoirs. Elle ne doit pas seulement transmettre mais permettre aux jeunes de s'approprier la culture, de se la faire leur et, surtout, de devenir des acteurs dans ce champ de la connaissance. L'école de la République, c'est celle qui permettra à chaque jeune, au rythme qui lui est propre, de réussir d'une manière qui sera la sienne, de s'intégrer dans cette société multiculturelle qui sera la nôtre et qui l'est déjà et d'y devenir un acteur. C'est pourquoi, le problème de la transmission du savoir est intrinsèquement lié aux problèmes des rythmes scolaires, de la participation des élèves, des formes pédagogiques et donc à la réalité de la rénovation.

Vous dites fort justement, monsieur le ministre, qu'il n'y a pas lieu d'opposer artificiellement l'instruction et l'éducation, le savoir et la pédagogie, la transmission des connaissances et les méthodes de la pédagogie. De telles oppositions font en effet songer à ces vieux débats entre la forme et la matière, le contenant et le contenu, le style et la pensée, que sais-je encore ! Mais peut-être serait-il alors préférable de ne pas présenter les choses avec des inflexions qui pourraient faire craindre à ceux qui, depuis longtemps, se battent pour une nécessaire rénovation pédagogique que vous ne pensiez que le savoir et la pédagogie sont des réalités différentes, que l'une ne serait en quelque sorte que le véhicule de l'autre, alors que, et vous le savez, la situation est plus complexe.

Des travaux importants ont été effectués en vue de la rénovation de l'enseignement du premier degré, des collèges et des lycées. Ce n'est pas seulement le bonheur des intéressés ou encore la convivialité qui est en cause dans ces travaux, bien que cela ne soit pas négligeable. Ce qui reste en jeu dans cet ensemble de travaux c'est, au-delà d'un problème de relations, l'efficacité de la transmission des savoirs. Cette rénovation est importante parce qu'elle est autant liée au savoir qu'aux relations pédagogiques.

Il serait donc grave de décourager tous ceux qui se sont lancés dans cette dure et nécessaire tâche.

Monsieur le ministre, j'ai cru devoir vous faire part de ces quelques réflexions parce que je sais que nous sommes profondément d'accord sur l'essentiel que je résumerai ainsi : l'école est encore trop souvent celle de l'échec, elle doit devenir pour le plus grand nombre celle de la réussite. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Hory.

M. Jean-François Hory. Monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, depuis quelques années, le ministère de l'éducation nationale a engagé à Mayotte un vigoureux effort de développement de l'enseignement. Mais cet effort avait porté jusque-là exclusivement sur l'enseignement général. Il en résultait un déséquilibre préoccupant pour notre île, qui a surtout besoin de formations professionnelles accrues et diversifiées, notamment dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'artisanat, du bâtiment ou de la mécanique.

L'année dernière, ici même, j'avais demandé à votre prédécesseur, monsieur le ministre, d'envisager la mise en place, à partir de 1984, d'un enseignement professionnel adapté aux

besoins et aux possibilités spécifiques de Mayotte. M. le ministre de l'éducation nationale s'était engagé à lancer les études préalables nécessaires et s'était félicité de la volonté des responsables locaux d'adapter l'enseignement technique français aux particularismes de notre île. De fait, dès 1984, une surdotation d'un million de francs sur nos crédits « enseignement secondaire » nous permet de lancer la construction et d'envisager l'ouverture à la rentrée 1985 du premier C.E.T.A.M., c'est-à-dire du premier centre d'études des technologies appropriées au développement de Mayotte. Je tenais d'abord à vous en remercier.

Grâce à cette volonté claire de l'Etat de faire face à ses responsabilités, le conseil général de Mayotte, en accord avec vos services sur place, a pu émettre un certain nombre de vœux et de recommandations quant à la mise en place de l'enseignement professionnel.

Il a tout d'abord rappelé les trois principes sur lesquels devait s'appuyer cet effort.

Il s'agira, à l'échelle de l'île, d'un enseignement de masse puisque la croissance démographique mahoraise est très forte — 3,5 p. 100 d'accroissement annuel — que nous scolarisons près de 2 000 nouveaux élèves chaque année en cours préparatoire et que la faiblesse persistante de l'enseignement primaire ne permet pas d'en amener plus de 25 p. 100 au niveau de l'examen d'entrée en sixième et donc de l'accès au secondaire général.

Il s'agira aussi d'un dispositif complet puisque, après le C.M. 2, les élèves entreront dans des classes dites préprofessionnelles pour deux années et y prépareront le certificat d'études primaires. Les meilleurs, ainsi qu'une partie des élèves des classes de cinquième de C.E.S., seront alors orientés vers les C.E.T.A.M. qui devront les conduire au certificat d'aptitude professionnelle au développement. La scolarité pourra être poursuivie ultérieurement dans des centres plus spécialisés, et, le cas échéant, ce dispositif sera raccordé aux L.E.P. régionaux et métropolitains pour des formations plus longues.

Il s'agira, enfin, d'un enseignement approprié à la situation mahoraise puisque les activités pédagogiques seront organisées de façon très décentralisée autour de projets concrets ressortissant à la double idée formation-production. Les moyens et les produits de ces projets seront gérés par des coopératives scolaires qui passeront en tant que de besoin des conventions avec les entreprises ou les services publics qui pourraient concourir à cet effort de formation. Vous voyez, monsieur le ministre, que, dans une situation très différente, certes, de celle de la métropole, nous avons essayé d'adapter à Mayotte la politique des liens entre le monde de l'entreprise et celui de l'école.

En application de ces principes, la mise en place du nouveau dispositif a déjà commencé : les premières classes préprofessionnelles ont été créées à la dernière rentrée, et, à la rentrée 1985, 17 classes, soit une par commune, seront ouvertes.

A la même rentrée le premier C.E.T.A.M. fonctionnera à Tsinkoura ; deux autres C.E.T.A.M. devront ouvrir en septembre 1986 et deux autres enfin à la rentrée 1987.

Le respect de cet échéancier est capital pour la cohérence du nouveau système ; mais, vous le devinez, il requiert votre aide notamment sur les points suivants que je me permets d'énumérer rapidement sous forme de questions :

Pouvez-vous accorder à l'enseignement professionnel à Mayotte le statut de L.E.P. expérimental, ce qui permettra de gérer cet établissement de façon décentralisée autour des cinq C.E.T.A.M., de faire évoluer les activités pédagogiques en fonction des besoins du développement mahorais et de recruter, si besoin, des personnels enseignants en dehors des cadres de l'éducation nationale, et je pense notamment aux jeunes Mahorais titulaires de diplômes d'enseignement professionnel ?

Pouvez-vous nous autoriser à ouvrir progressivement, de 1985 à 1987, les cinq C.E.T.A.M., et donc nous donner, par là même, votre accord sur la programmation financière, chaque centre coûtant à la construction environ 1 million de francs ?

Pouvez-vous envisager, sur le budget de 1985, le crédit d'investissement — 500 000 à 800 000 francs — nécessaire à l'équipement en matériel du premier C.E.T.A.M. ?

Pouvez-vous me confirmer que les cinq postes d'enseignants nécessaires pour le premier C.E.T.A.M. seront débloqués avant la rentrée 1985 ?

Pouvez-vous mettre à l'étude l'alignement des bourses scolaires du technique, c'est-à-dire des classes préprofessionnelles et des C.E.T.A.M., sur celles du secondaire général, cette parité étant nécessaire au succès d'une opération qui tend à former les jeunes Mahorais en fonction des besoins réels de l'île et à casser la fascination qu'exerce sur eux le secteur tertiaire public improductif ?

Pouvez-vous, enfin, nous envoyer assez rapidement une mission de spécialistes pour étudier sur place nos premières réalisations et nos projets ?

Je sais vous avoir beaucoup demandé, monsieur le ministre, mais je peux vous assurer que, si vous me répondez par l'affirmative, vous aurez apporté une contribution déterminante au développement économique, au progrès social et donc à l'avenir de Mayotte. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes attachés à une rénovation de notre système éducatif. Je pense, mais vous pourriez nous le préciser, monsieur le ministre, que votre projet de budget permet la mise en œuvre d'une politique de rénovation de notre école indispensable pour de nombreuses raisons.

J'ai choisi le phénomène de l'informatique, parmi tous les phénomènes qui démontrent à l'évidence la nécessité d'adaptation de notre système de formation, pour plaider en faveur de cette rénovation.

L'introduction dans les programmes scolaires d'un enseignement par l'informatique, que nous jugeons positive, est déjà une réponse à la demande de maîtrise du phénomène informatique devenu un enjeu du développement technologique, culturel et social.

L'informatique, qui est une science et une technique, est aussi un véritable fait de civilisation générateur d'objectifs d'enseignement nouveaux. L'ordinateur, auxiliaire de pensée, est un instrument redoutable. L'informatique est arrivée dans le système éducatif précédée du prestige des sciences d'avenir. Elle est un outil qui favorise l'innovation pédagogique.

Depuis son introduction dans les écoles, tout le monde sent encore davantage la nécessité d'ouverture dont aurait besoin notre système scolaire. Bref, l'école est quelque peu housculée par l'ordinateur, merveille de technique, que les élèves ont facilement adoptée. Or l'informatique ne peut pas être privilégiée par une approche purement technique. Il ne faut pas confondre la structure interne du moyen de transmission et la structure du contenu lui-même.

Les élèves doivent être préparés à une culture technologique qui tende à réduire l'écart entre les formations classiques et professionnelles. Ils doivent être instruits aussi sur le développement de l'informatique dans la société. A côté de la réalité industrielle et économique, le système éducatif doit faire une large place à l'éveil des élèves aux types d'organisation de la société et de leur vie professionnelle que l'informatique rend possibles. L'éveil des élèves doit se faire aux problèmes moraux et sociaux que l'informatique induit. Je ne crois pas que notre système éducatif actuel, inadapté face à d'autres phénomènes de société, soit entièrement apte à affronter le phénomène socio-culturel que constitue l'informatique. Eveiller les jeunes à leur environnement socio-culturel est plus important que prendre uniquement en compte la valeur éducative d'un outil pédagogique. L'essentiel est de savoir comment organiser la relation que l'école doit avoir avec la vie.

L'école, conçue pour donner une ouverture éducative sur les phénomènes nouveaux, ne peut se contenter d'introduire dans ses programmes le maniement d'un outil avancé qui, de toute manière, continue à se créer et à se développer sans tenir compte des finalités de l'école.

Notre système éducatif est-il actuellement en mesure de dominer le phénomène informatique ? C'est la question. Personnellement, je pense que notre système éducatif doit se rénover pour pouvoir mieux s'adapter. Introduite à l'école, l'informatique, science technique et outil de travail, rend indispensable cette rénovation.

Le budget de l'éducation nationale qui est un bon budget, le plus important des budgets civils, et qui est conforme aux objectifs du Plan, peut répondre aux besoins de cette réno-

vation étalée dans le temps. J'aimerais avoir votre avis sur ce point, monsieur le ministre. Ce budget que nous voterons devrait être un budget charnière, un point de départ, un budget où le système éducatif trouve les moyens de sa rénovation. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je laisserai à MM. les secrétaires d'Etat Carraz et Schwartzberg le soin de répondre aux questions concernant les secteurs de leur compétence.

En ce qui me concerne, je me bornerai à reprendre différents problèmes évoqués dans nombre d'interventions : celui des moyens, puisqu'il est question de budget ; celui de la philosophie, si je puis dire, de l'action que mène le ministère de l'éducation nationale ; celui des établissements privés d'enseignement. Je répondrai enfin aux questions qui m'ont été posées par différents intervenants, qu'il s'agisse du plan informatique dont parlait à l'instant M. Metzinger, des bourses, de la décentralisation ou du problème des lycées, et je conclurai par quelques considérations sur la continuité de la politique que je poursuis.

S'agissant du problème des moyens, M. Hermier a regretté que rien ne soit prévu pour favoriser le maintien ou le retour dans le système éducatif de 60 000 jeunes supplémentaires. Cela n'est pas exact, monsieur Hermier, puisque 500 millions de francs ont été obtenus à la fin du mois de septembre, sur lesquels 770 postes gagés seront créés.

M. Bourg-Broc a dit en substance ceci : « Le discours est intéressant, mais le budget n'est pas satisfaisant. » J'ai d'ailleurs retrouvé ce leitmotiv dans quelques interventions qui n'émanent par forcément des amis politiques de M. Bourg-Broc.

Mme Missoffe a cru relever un déclin des crédits d'investissement. Je crois que ce n'est pas exact, madame. De 1974 à 1980, les crédits consacrés aux investissements scolaires sont passés en francs courants de 3,1 milliards à 2,9 milliards et, entre 1981 et 1985, ils ont été portés à 4,2 milliards de francs. Les crédits qui seront décentralisés n'ont pas subi d'abattement. S'ils n'ont pas été indexés sur la dotation globale de décentralisation, et c'est à la demande des présidents des conseils généraux que cette décentralisation a été reportée en 1986, c'est tout simplement parce que ces crédits ne font pas partie de la dotation globale de décentralisation.

Les moyens ne sont pas tout. L'effort consenti par l'Etat est considérable. Le budget de l'éducation nationale augmente plus vite que le budget de l'Etat. Mais tout n'est pas dans l'argent. Ce qui compte beaucoup ce sont les priorités qu'on se fixe, l'élan qu'on donne à cette grande administration, les idées claires que l'on peut émettre. J'y reviendrai tout à l'heure, car comme l'a dit Mme Lecuir, il faut dissiper tout malentendu. Rien n'est plus important qu'une bonne compréhension des objectifs. Il faut fixer des objectifs clairs. Il faut, y compris pour que puisse s'épanouir l'initiative dans le cadre de la décentralisation, que les objectifs nationaux soient clairement connus, et cela de manière incontestable. Il faut choisir un cap et s'y tenir : c'est ce que je m'efforce de faire. De ce point de vue, je voudrais dissiper quelques ambiguïtés qu'on peut déceler dans les propos que j'entends tenir. Mais si certains me félicitent quelquefois, il ne tient qu'à d'autres de m'approuver plus chaudement encore, de telle manière que je n'apparaisse pas comme étant l'otage de ceux-ci plutôt que de ceux-là. (Sourires.)

M. Daniel Goulet. Quel paradoxe !

M. le ministre de l'éducation nationale. Ce n'est qu'apparemment un paradoxe !

M. Daniel Goulet. D'accord !

M. le ministre de l'éducation nationale. Tout d'abord, je voudrais dire à M. Proveux que s'il m'arrive fréquemment de citer l'exemple du Japon, des Etats-Unis ou de l'Allemagne, ce n'est pas que je veuille transposer en France un modèle étranger. Je ne m'y risquerai pas. Chaque pays a son histoire, son modèle et le modèle français, celui de l'école publique, de l'école républicaine vaut tous les autres.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. La France n'est pas sur la lune, mais sur la terre. Elle doit faire face à une compétition sévère. Il est donc important de savoir que les niveaux de formation et de qualification sont beaucoup plus élevés dans des pays comme le Japon, les Etats-Unis ou l'Allemagne que chez nous, et que la scolarité gagnerait à être prolongée efficacement pour élever le niveau général de formation et de qualification de notre pays. Cela dit, à nous de trouver les méthodes, de faire que, sur la base de notre tradition, nous trouvions les meilleurs moyens pour réaliser le grand œuvre.

Il a été également question de la pédagogie, de la transmission des connaissances. Madame Lecuir, vous m'avez fait part de votre inquiétude à ce sujet, bien que vous ne récusiez pas, si j'ai bien compris, les objectifs de qualité de l'enseignement ou le nécessaire dégageant d'élites fondé sur la compétence, la capacité et, cela — je l'ai toujours dit — à partir des enfants appartenant à tous les milieux sociaux. Car rien n'est pire que l'échec scolaire. C'est non seulement une injustice, compte tenu de ce que sont les conditions d'accès à l'institution scolaire, mais aussi un gaspillage pour le pays.

Je ne voudrais pas nourrir une controverse avec ceux qui se demandent s'il faut distinguer plusieurs savoirs. Personnellement, je me méfie de ceux qui distinguent, comme je l'ai lu quelque part, la culture sociale de la culture intellectuelle. Vous avez dit, madame Lecuir, que le contenu ne peut être dissocié des caractéristiques du public. Il est vrai que les itinéraires, les rythmes peuvent être différents. Mais l'objectif lui-même est-il différent ? Ne s'agit-il pas toujours de faire accéder les enfants à la pensée logique et à l'expression claire, quelle soit écrite ou orale ? Vous souhaitez qu'on ne privilégie pas la transmission d'un savoir abstrait. Il faut savoir ce que l'on dit. Et comme j'ai le souci, dans l'intérêt même d'une bonne compréhension par tous, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je crains beaucoup l'opposition d'un savoir concret à un savoir abstrait ou, comme le dit M. René Haby, d'une culture bourgeoise à je ne sais trop quelle culture qui serait peut-être prolétarienne. Mais on a vu ce que cela donnait en d'autres circonstances. Mes craintes sont des plus vives quand j'entends relativiser le savoir. Et même si c'est d'un point de vue de gauche qu'on cherche à distinguer entre un savoir noble et des savoirs concrets, j'éprouve — pourquoi le cacher devant vous, mesdames et messieurs les députés ? — une certaine réticence. M. René Haby écrit, par exemple, dans un article récent paru dans *Le Monde* : « La culture bourgeoise présente des caractères d'exigence qui obligent ceux qui l'assimilent à faire un effort sur eux-mêmes. La culture bourgeoise, à cause de son niveau d'exigence, de son niveau d'abstraction, de son langage plus rigoureux, d'une bonne connaissance de ce que les bons esprits du passé ont pu secréter à leur moment, tout cela tire la société vers le haut. »

Personnellement, je pense qu'il n'y a pas une culture bourgeoise ou une culture prolétarienne. Il n'y a pas des mathématiques catholiques ou une électronique bourgeoise, protestante ou japonaise. Tous les enfants, de quelque milieu qu'ils soient, ont droit au savoir. Et on ne doit pas dévaloriser le savoir. Et si dévaloriser le savoir passait pour une idée de gauche, je ne serais pas de cette gauche-là ! Mais je ne pense pas que ce soit une idée de gauche, au contraire !

Toute l'histoire de la gauche, c'est la volonté de savoir, c'est le combat des lumières, c'est le combat contre l'obscurantisme ! C'est le droit au savoir pour tous ! Ou alors, je ne m'y reconnais plus ! Par conséquent, il faut que nous dissipions une fois pour toutes ce genre d'ambiguïtés. Je le dis sans faire de procès à quiconque, car j'admets bien volontiers qu'il y ait parmi les élèves des rythmes différents et qu'il faille tenir compte de ce que sont les enfants pour les amener à la pensée logique. Oui, on doit imaginer des chemins différents dès lors que l'objectif est connu !

Par ailleurs, il est vrai que certain syndicat, outrepassant son rôle, a cru pouvoir s'exprimer au nom de l'intérêt public dont j'ai seul la charge. Et cette charge, croyez bien que j'entends l'exercer au nom des intérêts de l'Etat, c'est-à-dire en l'occurrence, de l'école.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je tiens à le redire — je l'ai d'ailleurs immédiatement fait savoir au journal qui s'était fait l'écho de ces propos : mes directeurs ont toute ma confiance.

M. Daniel Goulet. Voilà un langage d'autorité !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je conclurai sur ce point en insistant sur le fait que rien n'est plus moderne que l'école aujourd'hui. Défendre l'école, défendre les valeurs de l'école, c'est la condition de modernisation réussie du pays. Les apprentissages de base ne peuvent se réaliser qu'à l'école. Une société sans école ou une société qui accepterait qu'il y ait moins d'école, je l'ai dit ce matin, connaîtrait une régression.

Chacun se souvient d'Ivan Illich qui prônait une société sans école. Sans aller jusque-là, d'aucuns peuvent se laisser charmer par le chant de telles sirènes. Ce ne sera pas le cas de la représentation nationale, car la défense de l'école — et, en France, de l'école républicaine — est non seulement la condition d'une modernisation réussie de notre pays, mais celle même de la République.

Je le dis sans détour pour qu'il ne subsiste pas d'ambiguïté car je tiens à bien me faire comprendre de certains d'entre vous qui sont sensibles, à juste titre, par réaction sans doute contre des excès antérieurs, au fait qu'on ne prend pas les enfants là où ils sont, tels qu'ils sont. Le problème essentiel c'est, de reconnaître les différences non pas pour les conserver, mais pour les réduire en donnant à tous les enfants l'instruction à laquelle ils ont droit. Le gouvernement de la gauche doit assumer ses responsabilités vis-à-vis des jeunes. Une gauche de gouvernement doit savoir assumer clairement la cause de l'école !

J'en viens maintenant à cette querelle dont vous avez regretté, monsieur Barrot, qu'elle fasse obstacle au seul véritable débat, celui de la qualité de l'enseignement. Je me réjouis de ce propos, mais ce n'est pas le Gouvernement qui entretient, comme vous le dites, la suspicion. La philosophie qui inspire les mesures simples et pratiques que j'ai rendues publiques le 29 août est très claire et je tiens à répondre de la manière la plus nette à vos questions.

Tout d'abord, les crédits limitatifs sont-ils une entrave pour les établissements d'enseignement privés ? Honnêtement, je ne le crois pas. Ils sont calculés sur la base des effectifs connus lors de la dernière année scolaire, en tenant compte des contraintes spécifiques du service public. Je rappelle que l'Etat républicain doit assurer à tous les Français, partout, une instruction et une éducation laïques, ce qui implique, par exemple, que, dans les zones de montagne, nous entretenions mille classes qui ont moins de neuf élèves. Et si, en proportion globale, 83 p. 100 des enfants fréquentent l'école publique, celle-ci accueille 95 p. 100 des enfants handicapés, 93 p. 100 des enfants des C.P.A. et C.P.P.N. et 94 p. 100 des enfants d'immigrés...

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. ...auxquels il faut apprendre le français, ce qui représente une certaine charge, bien que certains soient très brillants et soient quelquefois et même souvent parmi les meilleurs dans leur classe. Tout cela pèse, d'abord, sur l'école publique.

Vous avez dit, madame Missoffe, que les crédits des écoles privées auraient diminué de 40 p. 100. Je ne peux pas laisser passer une telle idée et je ne sais pas d'où vous tenez ce chiffre.

Mme Hélène Missoffe. Il s'agit des crédits de formation.

M. le ministre de l'éducation nationale. Même cela, je le conteste absolument. Les crédits qui sont allés aux établissements d'enseignement privés étaient de 12 546 millions de francs en 1981. Ils seront de 19 638 millions de francs en 1985. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Pierre Le Coadic. C'est trop !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je laisse juger la représentation nationale de savoir qui est brimé et qui ne l'est pas.

M. Bonrepaux. s'est étonné que la dotation destinée à la rémunération des personnels n'augmente pas de la même façon pour les établissements publics et pour les établissements d'enseignement privés : 4,065 p. 100 pour les premiers et 5,77 p. 100 pour les seconds.

Cette différence tient uniquement à la méthode d'actualisation. Les crédits de rémunération des fonctionnaires nommés sur emploi budgétaire sont actualisés à partir du point d'indice de la fonction publique. Si la progression des rémunérations devait être supérieure aux prévisions, les chapitres de rémunérations de fonctionnaires auraient un droit de tirage sur les crédits de répartition ouverts au budget des charges communes. Il n'en va pas de même pour les crédits de rémunération des personnels qui ne sont pas nommés sur un emploi budgétaire. Il ne doit donc pas y avoir de confusion sur ce point.

Les créations de postes ont été calculées par référence aux créations nettes d'emplois affectés à l'enseignement public, soit 1 259 pour les lycées et 770 pour les collèges, dont il faut déduire trente emplois affectés à la documentation et 800 emplois supprimés dans le premier degré. Le total des créations nettes dans l'enseignement public est donc de 1 199 emplois. Les établissements d'enseignement privés scolarisant 23 p. 100 des effectifs du second degré, c'est 275 emplois nouveaux qui doivent donc y être créés. Tout cela est d'une grande clarté, et la base statistique peut être vérifiée par référence aux données, parfaitement connues, de la dernière année scolaire.

Je réponds par la même occasion à votre question, monsieur Barrot : non, il n'est pas besoin d'un comité national d'évaluation, puisque les règles sont claires. Rien ne vaut la transparence.

Vous vous êtes également inquiété de ce que le forfait d'externat pourrait être attribué à des dates différentes par l'Etat et par les collectivités décentralisées. Ce ne sera pas le cas cette année, puisque la décentralisation est reportée à l'année prochaine. Nous verrons donc par la suite. Mais je m'étonne que tant de députés qui demandent moins d'Etat, dès lors qu'une décentralisation s'opère, en réclament aussitôt davantage ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Barrot. Je vous ai posé une question, monsieur le ministre. En cela, je n'ai fait que mon travail de parlementaire. J'ai simplement demandé des précisions, je n'ai pas polémique.

M. le ministre de l'éducation nationale. Moi non plus. Je faisais simplement appel à votre sens de l'humour ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean-Claude Cassaing, rapporteur pour avis. Il n'en a pas !

M. le ministre de l'éducation nationale. Cette observation étant faite, je ne doute pas qu'une bonne concertation permette de lever les difficultés matérielles qui pourraient se produire sur le terrain. Je n'avais fait que me placer au plan des idées et des principes, que chacun défend en général jusqu'au jour où ils doivent trouver à s'appliquer en particulier.

Mme Missoffe a abordé le problème de la formation des maîtres. Il est très difficile de comparer les deux systèmes de formation, puisque dans l'enseignement public l'Etat entretient des centres de formation dont il paye les personnels d'encadrement et qu'il rémunère les élèves instituteurs et les professeurs stagiaires, alors que la contribution de l'Etat à la formation initiale et continue des maîtres des établissements privés sous contrat prend la forme d'une subvention forfaitaire à l'Unapec ainsi qu'à quelques autres instituts privés spécialisés en formation. Par ailleurs, pour la formation initiale des instituteurs privés, des conventions sont passées avec vingt-sept centres de formation pédagogique privés.

Enfin, l'Etat prend en charge la rémunération des maîtres recrutés pour assurer le remplacement des maîtres en stage de formation continue. Les crédits prévus à cet effet augmenteront d'ailleurs en 1985 pour s'établir à 40,2 millions de francs. J'observe au passage que cette possibilité n'existe pas dans l'enseignement public, puisque le remplacement des maîtres doit faire l'objet d'une programmation un an auparavant.

Il est difficile, vous le voyez, d'établir des comparaisons. Mais il doit être clair que tout est public, que rien n'est mystérieux. De toutes ces questions, on peut traiter à livre ouvert, et je ferai en sorte que toutes les données soient parfaitement connues pour que l'on sache qui prend la responsabilité d'entretenir des querelles qui nous détournent de l'essentiel.

M. Jean-Pierre Le Coadic. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. L'essentiel, voilà justement à quoi je veux aller.

D'aucuns ont abordé les problèmes de formation des maîtres. Ainsi, monsieur Brunhes, vous vous êtes inquiété des décisions que j'ai rendues publiques à Toulouse il y a quelques jours. Je suis très surpris. Que la formation des P. E. G. C. soit portée à quatre ans, leur donnant ainsi une formation du niveau de la licence, devrait vous satisfaire, d'autant que les fameuses bivalences seront resserrées en conséquence, de telle manière que la qualité de ces professeurs soit incontestée et incontestable, comme l'est leur mérite.

M. Jacques Brunhes. Le niveau de la licence, ce n'est pas la licence, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il est très facile de faire de la surenchère, monsieur le député, alors que, par ailleurs, vous vous prononcez pour l'extinction du corps des P. E. G. C. ! Je pense, au contraire, qu'il convient de le maintenir, car le collège doit être le lieu où se rencontrent des maîtres proches des enfants de l'école élémentaire et d'autres susceptibles d'enseigner dans les lycées. La revendication de l'unification à cinq ans de la formation de tous est bonne dans son principe, mais vous n'ignorez pas les problèmes financiers considérables qu'elle pose.

M. Proveux a dit très justement qu'il fallait cesser d'exaspérer les intérêts catégoriels et que, au-delà des querelles stériles sur le fait de savoir si la formation incombait aux écoles normales, aux universités ou aux centres de P. E. G. C., chacun devrait être conscient de la nécessité d'une formation de haut niveau du point de vue des connaissances, ce qui implique la participation de l'Université, en même temps que d'une formation professionnelle. En effet, former des maîtres, ce n'est pas former à n'importe quel métier. Former des instituteurs, c'est former des gens qui exercent un très beau et très grand métier, mais aussi un métier spécifique, et nous ne pouvons pas oublier la nécessité d'une professionnalisation stricte.

C'est cet esprit qui m'a conduit à prendre des décisions qui impliquent une collaboration loyale, dans l'intérêt de l'école, entre les universités, les écoles normales et, naturellement, tous les corps concernés, parmi lesquels les corps d'inspection. La qualité de l'école dépend en grande partie, beaucoup plus qu'on ne le dit en général, de la qualité des maîtres, de leur qualification, et j'attache une grande importance à la formation.

Vous avez, monsieur Hage, évoqué l'éducation physique et sportive. Plus de 3 000 postes ont été créés depuis 1981, et si le déficit d'heures est encore de 25 000, je rappelle qu'il était de 78 000 en 1981. Certes, la création de 100 postes en 1985 peut être considérée comme la marque d'un certain ralentissement par rapport aux années précédentes, mais ma volonté est de faire en sorte que l'éducation physique puisse se développer à l'école, car c'est à l'école qu'on l'apprend.

A ce sujet, je dois dire que ma déclaration de ce matin ne constitue nullement une rectification, pour la bonne et simple raison que les propos que l'on m'a prêtés n'ont jamais été tenus nulle part et ne correspondent à aucune réalité. Je lis très souvent, comme vous-même, certaines choses qui m'apparaissent plutôt comme des sifflements de serpents à sonnettes (*sourires*) que comme des propos dûment contrôlés et vérifiés. Ce que j'ai dit ce matin correspond à ma pensée sur ce sujet.

Je laisserai à M. Carraz le soin de répondre sur le plan d'informatisation. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il s'agisse de « gadget », monsieur Bourg-Broc. La révolution la plus importante de notre temps du point de vue des sciences et des techniques est l'électronique. Elle va bouleverser les conditions de vie et de travail, non seulement dans l'industrie, mais également dans le secteur tertiaire avec la bureautique, dans la vie privée, dans l'éducation. Rien n'est donc plus important que de mener à bien ce plan d'informatisation très ambitieux dont la France a, pour ainsi dire, le monopole, car aucun pays ne fait un effort comparable.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ? (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

M. le ministre de l'éducation nationale. Volontiers, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Bourg-Broc, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Bruno Bourg-Broc. Si j'ai effectivement parlé de gadget, monsieur le ministre, c'était à propos de la manière dont est appliqué le plan d'informatisation.

Je crois avoir dit qu'il était nécessaire de développer l'enseignement de l'informatique, et avec les moyens convenables. J'ai cité notamment l'exemple des baccalauréats de technicien. En revanche, il me semble que la dissémination des moyens, au niveau de certaines écoles primaires plus particulièrement, est une mauvaise chose. C'est en ce sens qu'on peut parler de gadget, car développer l'enseignement de l'informatique est, bien entendu, une nécessité en soi. Ce sont donc les modalités d'application du plan plus que le plan même que je contestais.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous donne acte de votre contrition et je laisserai à M. Carraz le soin de vous répondre plus longuement.

Le problème des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service préoccupe M. Le Foll. Je rappelle qu'en 1982 et 1983 de nombreux postes de personnel non enseignant ont été créés : 2 550 en 1982, 1 470 en 1983. Je ferai naturellement en sorte que les problèmes qui concernent ces personnels soient mieux pris en compte dans l'avenir.

M. Brunhes, ou M. Chomat, a évoqué les zones d'éducation prioritaires. Elles sont maintenues, et je ferai en sorte que les moyens nouveaux leur soient accordés, tout en veillant à ce que des actions parallèles soient menées au niveau de l'école maternelle ou des études surveillées, de manière que les enfants des milieux populaires, qui ne trouvent pas dans leur famille les soutiens nécessaires, les trouvent à l'école.

Nous rejoignons là le débat que j'ai abordé il y a quelques instants : les structures mêmes de l'école doivent être maintenues au bénéfice des enfants des milieux les moins favorisés.

Vous regrettez, monsieur Fuchs, que la décentralisation n'aille pas assez vite. Mais ce sont vos propres amis qui, à Strasbourg, ont insisté avec une vigueur que vous semblez ne pas soupçonner pour que cette décentralisation soit reportée d'un an.

M. Charles Haby. Cela vous arrangeait !

M. le ministre de l'éducation nationale. On m'a également interrogé sur les langues et cultures régionales.

Un effort considérable a été fait depuis trois ans. Le plan mis en œuvre par mon prédécesseur a donné des résultats incontestables. Le nombre d'instituteurs-animateurs est passé de dix-huit à quatre-vingt-sept. Au collège et au lycée, cet enseignement est assuré partout, car les demandes des familles ne se limitent pas à quelques cas isolés. A l'Université, des certificats du niveau de la licence ont été mis en place. Des licences ont été habilitées. Le nombre des diplômes d'études approfondies est passé de deux à huit, de 1980 à aujourd'hui. L'enseignement par correspondance est progressivement mis en place. Enfin, l'Etat apporte son soutien à des initiatives privées dans des conditions qui montrent une large compréhension de sa part.

Chacun doit admettre que ce problème appelle un effort de compréhension mutuelle entre ceux qui pensent que c'est trop et ceux qui estiment que ce n'est pas assez. Ceux qui militent avec conviction pour ces cultures et ces langues, auxquelles ils tiennent, ne doivent pas oublier que notre enseignement doit relever bien des défis essentiels pour l'avenir du pays tout entier. En contrepartie, ceux qui ne veulent pas faire place à ces cultures et à ces langues doivent admettre qu'une juste considération, comme l'avait dit mon prédécesseur, doit leur être accordée.

D'autres intervenants ont mis l'accent sur le problème des bourses. Il y a, j'en conviens, quelque chose à faire dans ce domaine, et je compte y consacrer ma réflexion.

Pour les collèges, j'ai annoncé ce matin les grands axes du plan que j'espère pouvoir faire connaître rapidement, en fonction des derniers contacts que je dois avoir avec les principales organisations syndicales.

Pour les lycées, je suis très attentif aux conclusions de l'excellent rapport établi par M. Prost, et, fidèle à ma méthode, je me suis basé de ce dossier quand j'en aurai fini avec ceux que je dois traiter actuellement : les établissements privés, les col-

lèges, la formation des maîtres. A chaque jour suffit sa peine, mais je suis très attentif aux recommandations contenues dans ce rapport et rien ne peut laisser croire qu'il serait, en quelque sorte, « mis au placard ».

J'en terminerai, mesdames, messieurs les députés, en répondant à M. Haby.

M. Haby a cru pouvoir se moquer de moi...

M. Charles Haby. Lequel, monsieur le ministre ? Pouvez-vous préciser ?

M. le ministre de l'éducation nationale. Je parlais de M. René Haby, qui fut mon prédécesseur.

M. le président. Il me semblait que tout le monde avait compris de qui il s'agissait.

M. Charles Haby. Je tenais à ce que cela fût précisé.

M. le ministre de l'éducation nationale. M. René Haby a, semble-t-il, quelque chose contre le clairon. Je me demande s'il était à ce point passé maître dans l'art de la communication pour pouvoir médire de ce pauvre instrument qui a toujours aidé les troupes quelque peu désemparées à se reprendre.

Je crois avoir compris, d'après l'espèce de *mea culpa* auquel il s'est livré, qu'il entraînait en fait dans son propos plus de critiques pour son successeur immédiat que pour moi. Il est vrai que M. Bourg-Broc prétendait que je tenais le discours de M. Beullac...

M. Bruno Bourg-Broc. Je n'ai pas dit cela !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... ce qui explique sans doute l'acrimonie de M. René Haby à mon regard.

M. René Haby, dis-je, a parlé du clairon de Déroulède. Alors, monsieur Haby, soyons clairs : si je suis le Déroulède de l'école, vous, vous avez vraiment été — et vous le savez bien — le Napoléon de l'échec scolaire ! (Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Charles Haby. C'est vraiment de l'humour !

M. Bruno Bourg-Broc. La chute n'était pas bonne !

M. Emmanuel Hamel. Un bien mauvais mot pour terminer, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, chargé des universités.

M. Roger-Gérard Schwartzberg, secrétaire d'Etat. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, plus que jamais, la formation est la clé de notre avenir collectif. Car la principale richesse d'un pays comme le nôtre, c'est la « ressource humaine ». C'est l'intelligence, l'imagination, la créativité de ceux qui l'habitent. C'est cela qu'il faut valoriser, notamment dans l'enseignement supérieur, là où se forment les hommes et les femmes qui animeront demain l'activité nationale.

Qui ne le voit, en effet ? De ce que nous ferons aujourd'hui ensemble en ce domaine dépendent les chances de la France au début du siècle prochain, à l'horizon 2000. Qui ne le voit, en effet ? C'est là, dans l'enseignement supérieur, que se jouent, pour beaucoup, l'avenir de notre pays, son rôle et sa place dans le monde.

Le projet de budget pour les enseignements supérieurs qui vous est aujourd'hui présenté répond donc à la conviction qu'il y a là une grande priorité nationale. D'où l'effort particulier qui est réalisé en faveur des enseignements supérieurs, dont le projet de budget s'élève à 20 137 millions de francs. Pour donner la mesure des moyens rassemblés en la matière, on observera que les dépenses ordinaires doivent croître dans l'enseignement supérieur de 7,03 p. 100, alors que la moyenne pour le budget de l'Etat est de 4,4 p. 100.

C'est pourquoi j'ai entendu avec plaisir le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales souligner, dans son remarquable rapport, qu'il s'agissait là d'un projet de budget cohérent et encourageant qui donne un nouvel élan à l'enseignement supérieur.

Conformément, en effet, à l'effort accompli depuis 1981, ce projet de budget doit permettre d'inscrire dans la matière des faits plusieurs principes directeurs qui inspirent notre politique universitaire.

Premier impératif : former des étudiants plus nombreux. Car notre succès économique dépend, pour une large part, d'un intense effort de formation et du développement des qualifications d'un nombre croissant d'étudiants. Car les sociétés modernes requièrent qu'un pourcentage élevé de la population puisse poursuivre une formation universitaire.

Le rapport de la commission du bilan montre que la France se trouvait placée, en 1981, au moins derrière les Etats-Unis, la Suède et le Japon quant au nombre d'étudiants par rapport à la population.

Or les batailles économiques se préparent et se gagnent sur le terrain éducatif et culturel. Elever encore le niveau culturel du pays, c'est fortifier sa capacité à sortir de la crise. C'est fortifier sa capacité à participer avec succès à la rude compétition économique qui nous confronte à d'autres nations.

Tel est l'objectif retenu par le Gouvernement dès 1981, objectif dont les réultats apparaissent très concrètement puisque, à la rentrée universitaire de 1984, le nombre des étudiants inscrits devrait être de l'ordre de 950 000, ce qui marquerait un accroissement de 100 000 depuis 1980.

Il faut continuer d'agir en ce sens. C'est ce que nous entendons faire, tout en ayant le souci des conditions dans lesquelles s'opère l'inscription des étudiants. Je répons là à une observation avancée par le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Gilbert Gantier. Un texte réglementaire est à cet égard en préparation. Il fera l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives. Le but est que les futurs étudiants puissent être informés le plus tôt possible, en amont, des diverses formations qui leur sont ouvertes dans l'enseignement supérieur. Car l'un des facteurs d'inégalité sociale tient précisément au moindre degré d'information des enfants des familles les moins favorisées quant aux filières d'enseignement supérieur qui s'offrent à eux. Raison de plus pour veiller aux modalités d'inscription dans les universités.

Le deuxième impératif s'inscrit dans la poursuite de ce que je disais à l'instant : il convient de démocratiser encore davantage l'enseignement supérieur, de manière qu'il accueille encore davantage d'étudiantes et d'étudiants issus de toutes les catégories sociales qui composent notre pays. M. Santrot a estimé que l'Université devait être un exemple de démocratie. Nous partageons complètement ce sentiment. L'Université doit être, comme c'est le cas dans l'enseignement primaire et secondaire, un espace où se développe enfin l'égalité des chances.

Pour répondre aux observations de M. Santrot ainsi qu'à la question posée par le rapporteur de la commission des finances sur la politique suivie en matière d'aide aux étudiants, je soulignerai que le Gouvernement s'attachera à faire passer dans les faits la prescription inscrite à l'article 51 de la loi sur l'enseignement supérieur, qui dispose : « La collectivité nationale privilégie l'aide servie à l'étudiant sous condition de ressources afin de réduire les inégalités sociales. »

Plutôt que l'aide indifférenciée, il convient, en effet, de privilégier les aides directes, qui sont des aides personnalisées et qui vont, en conséquence, vers les étudiants les moins favorisés. A cet égard, on notera, comme l'ont fait différents intervenants, notamment M. Santrot et M. Cassaing, l'effort tout particulier réalisé en faveur des boursiers. Le taux moyen des bourses avait déjà été augmenté de 14 p. 100 en 1983-1984. Il est augmenté de 17 p. 100 à la rentrée universitaire de 1984. La volonté de poursuivre cet effort de revalorisation conduit à prévoir un relèvement de 5 p. 100 du taux des bourses à la rentrée de 1985.

On observera que le taux moyen des bourses a augmenté de 49 p. 100 entre 1980 et la rentrée 1984, ce qui traduit très concrètement l'effort tout particulier que le Gouvernement et sa majorité entendent accomplir en la matière.

Par ailleurs, la revalorisation des plafonds de ressources ouvrant droit à bourse se poursuit. Ces plafonds avaient été relevés de 14,5 p. 100 en 1983. Ils sont relevés de 13,7 p. 100 en 1984.

Le nombre des boursiers continue donc à augmenter. Les effectifs de boursiers sur critères sociaux dans les universités, les grandes écoles, les classes préparatoires et les sections de techniciens supérieurs étaient de 126 930 en 1982-1983, de 135 119 en 1983-1984 et devraient être de 141 740 en 1984-1985.

Si l'on ajoute à ces bourses sur critères sociaux, les allocations d'études de D. E. A. et de D. E. S. S. et les bourses d'agrégation ou de service public, le total des effectifs de boursiers devrait s'élever à 149 140 en 1984-1985, soit près d'un étudiant sur six.

La volonté de poursuivre en ce sens s'inscrit dans le projet de budget pour 1985, qui prend en compte l'augmentation prévisible du nombre des boursiers sur critères sociaux plus 3,5 p. 100 — et une augmentation volontariste du nombre des allocataires du troisième cycle. L'on peut donc prévoir pour la rentrée 1985-1986 un effectif total de boursiers dépassant 155 300 étudiants.

Plusieurs orateurs ont évoqué les aides indirectes accordées notamment aux restaurants et aux cités universitaires. M. Cassaing, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, a, en particulier, attiré mon attention sur le problème du personnel des restaurants universitaires. Un groupe de travail se penche actuellement sur l'éventualité d'une titularisation des personnels ouvriers et de service et sur les problèmes que pourrait soulever leur fonctionnarisation. Cette question s'inscrit plus généralement dans le problème d'ensemble des œuvres universitaires, au sujet desquelles un rapport a été demandé pour les tout prochains mois au directeur des enseignements supérieurs.

Par ailleurs, le projet de budget qui vous est soumis prévoit d'augmenter sensiblement la subvention de fonctionnement pour les restaurants universitaires, qui dépasserait ainsi 442 millions de francs, soit une progression de 11,5 p. 100 sur l'année dernière.

Au total, mesdames, messieurs les députés, les crédits d'action sociale connaissent une importante progression dans l'enseignement supérieur. En effet, ils progressent par rapport à 1984 de 462 millions de francs, pour atteindre un total de 2 982 millions de francs dans le projet de budget que vous examinez aujourd'hui.

Troisième grande priorité pour assurer le succès de notre enseignement supérieur : rénover les premiers cycles universitaires. Et je répons là aux observations formulées par M. Tavernier.

Personne ne peut juger normal, ni tolérable, un taux d'abandon ou d'échec de l'ordre de 50 p. 100 au cours du premier cycle universitaire. Il y a là une formidable déperdition, un gaspillage humain, dont notre système d'enseignement supérieur ne peut en aucun cas se satisfaire.

En réalité, de nombreux étudiants abandonnent leurs études de premier cycle ou échouent dans celles-ci faute d'avoir pu s'orienter efficacement, en pleine connaissance de cause.

L'une des clés de la réforme du premier cycle réside donc dans l'orientation, avec souvent la mise en place d'une période d'orientation progressive, qui permettra au nouvel étudiant de tester, d'évaluer ses aptitudes au contact même des disciplines et d'effectuer un choix raisonné en fonction de ses capacités, de ses motivations et des débouchés.

Dès cette année universitaire 1984-1985, la réforme du premier cycle est ainsi mise en œuvre dans soixante universités, soit plus de trois quarts d'entre elles. Elle concerne 66 275 étudiants, soit un tiers du flux d'entrées en première année du premier cycle.

On notera, dès cette année, l'attribution aux universités engagées dans cette réforme de 458 emplois, dont 415 emplois d'enseignant et quarante-trois emplois d'A. T. O. S.

Plusieurs orateurs sont intervenus à propos de ces personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service. Ils ont souligné les besoins qui existent à cet égard. Nous en avons également conscience. Mais une réponse complète sera fournie lors de la discussion de l'amendement déposé par M. Cassaing, au nom de la commission des affaires culturelles.

Afin de poursuivre cette rénovation des premiers cycles, ainsi que le développement des enseignements technologiques supérieurs, l'essentiel des emplois nouveaux inscrits au projet de budget pour 1985 — et dont je parlerai plus loin — sera consacré à ces deux tâches.

M. Tavernier a souhaité que soient rapidement pourvus ces emplois nouveaux et que soient rapidement comblés les emplois vacants. Nous nous y attachons. Je donnerai quelques indications à cet égard tout à l'heure.

Autre impératif très important : sans nullement négliger les formations culturelles, il importe de développer les formations à finalité professionnelle pour assurer une meilleure articulation entre le contenu des formations dispensées et les perspectives de l'emploi.

D'où la création, dans le premier cycle, du D. E. U. S. T. — diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques — qui répond à ce souci et qui vise à donner aux étudiants une formation qualifiante courte permettant l'entrée dans la vie active deux ans après l'obtention du baccalauréat.

Mais, bien sûr, les formations à caractère professionnel se développent surtout au niveau des deuxième et troisième cycles, avec, par exemple, la maîtrise d'informatique appliquée à la gestion, les maîtrises de sciences et techniques, les diplômes d'études supérieures spécialisées — efforts qui seront encouragés, programmés, développés.

De même, nous dégagerons les moyens et les emplois nécessaires pour atteindre deux objectifs particulièrement ambitieux, qui répondent au souci de M. Asensi de voir développées les filières technologiques. A l'initiative du Premier ministre, le Gouvernement s'est fixé comme objectif, lors du conseil des ministres du 26 septembre dernier, d'une part, d'accroître de 15 p. 100 le nombre d'élèves entrant dans les formations d'ingénieurs à la rentrée de 1985 et, d'autre part, d'augmenter de 10 p. 100 le flux d'entrées dans les I. U. T. entre la rentrée de 1984 et celle de 1985.

A cette fin précise — accroître ce flux d'entrées — les formations d'ingénieurs se verront attribuer 80 emplois supplémentaires d'enseignants-chercheurs pour 1985 et les I. U. T., 188 postes supplémentaires d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants du second degré.

A ces postes, s'ajouteront encore d'autres emplois nécessaires à la poursuite d'opérations déjà lancées, comme la filière électronique et d'autres encore, soit 63 emplois supplémentaires dans les écoles d'ingénieurs et 85 emplois supplémentaires dans les I. U. T.

Globalement, au titre de l'année 1985, les formations d'ingénieurs disposeront donc de 143 emplois supplémentaires d'enseignants-chercheurs et les I. U. T. de 273 postes supplémentaires d'enseignants-chercheurs ou d'enseignants du second degré.

Pour répondre au vœu exprimé par M. Tavernier sur les délais de publication des postes, j'indique que, sur les postes mis à la disposition des I. U. T. pour l'année 1985, 122 seront publiés dès ce mois de novembre 1984.

Cela devrait encore accentuer les résultats déjà très positifs qui ont été enregistrés dans le plan d'accompagnement de la filière électronique, que mentionnait M. Asensi.

En effet, le conseil des ministres du 28 juillet 1982 avait confié à l'éducation nationale la responsabilité de mettre en œuvre un important programme de formation dans les spécialités relevant de la filière électronique.

Les objectifs qui nous avaient été alors fixés étaient de former, en 1986, 6 800 spécialistes aux niveaux I et II et 8 750 techniciens supérieurs de niveau III. Ces objectifs seront atteints et dépassés : nos prévisions actuelles pour 1986 sont de 7 100 personnes formées aux niveaux I et II et de 11 550 personnes formées au niveau III.

Par conséquent, les inquiétudes dont M. Asensi s'est fait l'écho ne trouvent pas de base dans la réalité, et je m'en réjouis, comme il s'en réjouit sans doute avec moi.

La promotion de la recherche et la valorisation de ses résultats constituent également des impératifs essentiels. On sait que la plus grande partie de celle-ci s'effectue à l'université. Avec 45 000 enseignants-chercheurs, la recherche universitaire constitue en effet une composante majeure du potentiel national. Il faut donc la développer, la promouvoir et valoriser ses résultats.

Le projet de budget 1985 pour la recherche universitaire prévoit donc une augmentation de 10,4 p. 100 en autorisations de programme, puisqu'il passe de 983 millions de francs en 1984 à 1 085 millions en 1985.

Un effort important est fait pour l'équipement en matériel informatique, tant pour les crédits de l'enveloppe recherche qu'hors enveloppe recherche.

Dans la section universitaire, c'est un total de 280 millions de francs qui devrait être consacré en 1985 à l'achat de matériel informatique.

M. Louis Lareng, s'agissant de la recherche, a posé le problème plus particulier des laboratoires universitaires non associés à de grands organismes de recherche. Ces laboratoires font l'objet d'un examen au sein de la direction de la recherche qui conduit à sélectionner les meilleurs d'entre eux par une procédure dite de « recommandation ». Les laboratoires recommandés font l'objet d'une priorité de la part de nos services. Leur nombre a augmenté fortement ces dernières années, ainsi que les crédits qui leur sont affectés. Ces derniers enregistrent une progression supérieure à celle des crédits des laboratoires associés.

A titre d'exemple, les crédits de 1984 pour les laboratoires recommandés ont progressé de 30 p. 100 par rapport à 1983, alors que l'ensemble des crédits affectés aux laboratoires associés et recommandés progressaient, dans le même temps, de 13 p. 100. Pour 1985, les montants des subventions ne sont pas encore négociés. Cependant, la même politique sera suivie. J'espère, monsieur Lareng, que vous aurez trouvé dans ces indications la réponse aux questions que vous avez posées.

Ouvrir l'université sur son environnement est aussi l'un de nos objectifs. A cet effet, il est indispensable de brancher davantage encore les activités industrielles ou tertiaires sur ces grands pôles de connaissance et de recherche que sont les universités. Parce qu'elles sont des foyers d'invention et d'innovation, les universités peuvent être, doivent être, et sont souvent déjà des forces motrices pour le progrès économique de notre pays. Il convient par conséquent de développer davantage encore la liaison université-recherche-industrie, dont j'ai souvent dit qu'elle pouvait former le triangle de base de la modernisation. Il faut le faire pour assurer la diffusion des innovations dans le tissu économique et la coopération accrue entre la recherche universitaire et le développement industriel.

Parmi d'autres signes, cette coopération est la marque d'une université largement ouverte sur l'extérieur, sur le monde économique et social, d'une université installée de plain-pied dans son temps et dans son environnement, comme le montrent aussi les liens universités-régions qui se développent et se fortifient. En effet, l'université s'insère d'autant mieux dans son environnement régional que celui-ci la perçoit comme une force d'entraînement pour le développement régional.

Dernier objectif, développer le potentiel d'enseignement, et plus généralement celui qui se trouve à la disposition de nos établissements supérieurs, qu'il s'agisse de personnel enseignant ou de personnel non enseignant.

A cette fin, 800 emplois nouveaux sont inscrits pour l'enseignement supérieur au projet de budget pour 1985 — et non pas 700, monsieur Asensi, comme vous l'avez avancé — dont 640 enseignants, 120 non-enseignants et 40 emplois destinés à l'intégration de vacataires enseignants. Certes, on peut toujours souhaiter davantage, mais il s'agit là d'un effort très important, dont je veux souligner l'ampleur. « Nous considérons comme positives les créations substantielles de postes d'enseignant », a déclaré tout à l'heure M. Hermier. Il est vrai qu'il a ajouté qu'elles n'étaient pas suffisantes, à son sens, pour rattraper le retard pris avant 1981. Si je ne partage pas cette conviction, je le rejoins dans sa première affirmation : les créations de postes d'enseignant sont effectivement substantielles — je retiens l'adjectif — dans le projet de budget pour 1985.

On l'a dit, ces 640 emplois nouveaux d'enseignant seront essentiellement consacrés à la poursuite de la réforme du premier cycle et au développement des formations et des filières technologiques.

En ce qui concerne la situation des personnels, plusieurs mesures importantes sont retenues liées à la mise en place des nouveaux statuts des personnels de l'enseignement supérieur et des corps spécifiques des filières de santé.

On sait que le nouveau statut des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur comporte de très importantes mesures d'accompagnement. Le projet de budget pour 1985 contient des dispositions qui permettent de tenir, avec une pleine et entière fidélité, les engagements pris à cet égard.

Ainsi, 600 transformations d'emplois d'assistant en emplois de maître de conférences de seconde classe figuraient déjà au budget de 1984 ; elles s'élèvent à 850 dans le projet de budget pour 1985.

De même, y est effectivement inscrite, comme elle le fut déjà en 1984, la promotion de 500 maîtres de conférences au grade de professeur de seconde classe.

S'agissant des corps spécifiques des filières de santé et de l'application des nouveaux statuts correspondants, un ensemble de créations, parfois, et de transformations d'emplois, souvent, permettra l'ouverture de 290 postes de maître de conférences au moins, de 100 emplois de praticiens hospitaliers et universitaires, ainsi que 109 accès au grade de professeur de seconde classe, soit quarante-huit promotions et soixante et un recrutements.

M. Lareng, évoquant l'amendement déposé par M. Cassaing, a souhaité, avec ce dernier, que les transformations d'emplois de chef de travaux en emplois de maître de conférences soient plus nombreuses. Sachez que cet amendement sera examiné avec attention, intérêt et bienveillance. Nous aurons l'occasion de nous en expliquer plus longuement quand il viendra en discussion.

M. Lareng a posé une autre question sur l'application du décret du 30 mai 1982 qui fait obligation aux administrations de mettre en place un service de médecine préventive pour les agents de la fonction publique. S'agissant des enseignements supérieurs, cette mise en place peut s'effectuer selon deux procédures alternatives, la première dans le cadre d'une médecine préventive des personnels communs à tous les agents de l'éducation nationale, quels que soient les ordres d'enseignement concernés, la seconde dans le cadre de chaque établissement d'enseignement supérieur. Ces deux procédures font actuellement l'objet d'expériences, la première dans le département du Bas-Rhin, la seconde à l'université de Paris XI. Le comité central d'hygiène et de sécurité du ministère de l'éducation nationale devrait se réunir prochainement pour donner son avis sur les évaluations et sur le choix qu'il conviendrait d'effectuer entre les deux procédures.

M. Asensi et d'autres orateurs ont évoqué le problème, fort important, des assistants. Je vous ai dit que 600 transformations d'emplois étaient déjà intervenues en 1984, et que, si vous adoptiez ce projet de budget, il y en aurait 850 autres. Elles font partie du plan global de 4 000 transformations d'emplois prévu par le 9^e Plan, entre 1984 et 1988. Chacun souhaite, en effet, que les assistants qui ont les titres requis ou qui les acquerront dans cet intervalle soient admis dans le corps des maîtres de conférences. Mais outre ces 4 000 transformations d'emplois planifiées sur cinq ans, il y aura, par ailleurs, publication des ouvertures d'emplois vacants ou d'emplois créés — pour les maîtres assistants, cette année, et pour les maîtres de conférences, l'année prochaine — et les assistants sont tout naturellement destinés à s'y présenter.

Quant à la maintenance, qui a été évoquée par M. Tavernier, M. Gantier et d'autres intervenants, le projet de budget qui vous est soumis lui réserve la moitié des crédits disponibles du budget d'équipement car nous savons tout l'effort qu'il faut faire en la matière. L'effort global devrait s'élever, toutes catégories confondues, à 239 millions de francs.

Par rapport aux régulations ou annulations intervenues dans les années précédentes, la maintenance a été tout particulièrement protégée puisqu'elle s'est vu affecter, en 1982, près de 63 p. 100 et, en 1983, près de 65 p. 100 des autorisations de programme réellement disponibles. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple parmi d'autres, une nouvelle tranche de 700 millions de francs pour la réfection du chauffage vient d'être dégagée pour Orsay.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les quelques indications que je souhaitais vous donner au sujet des enseignements supérieurs. Ce projet de budget répond à la conviction qu'a le Gouvernement du caractère prioritaire du système d'enseignement supérieur et de recherche pour l'avenir même du pays.

Malgré une conjoncture économique dont on sait qu'elle est difficile, ce projet de budget donne corps, très concrètement, à cette conviction en consentant un effort tout particulier en faveur de ce secteur, décisif pour le futur.

La formation et la recherche, leur ambition et leur qualité déterminent, pour une part importante, notre avenir national et, bien sûr, notre image dans le monde.

Une grande partie du crédit, du rayonnement de notre pays à l'extérieur, tient, en effet, à l'enseignement et aux travaux de ses universitaires, de ses savants, de ses chercheurs.

C'est là, mesdames, messieurs les députés, une raison de plus d'avoir ensemble, car il s'agit d'une grande cause nationale, une grande ambition pour notre université. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Education nationale : universités, enseignement technique et technologique, article 88 (suite).

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : Enseignements primaire et secondaire : annexe n° 17. — M. François Mortelette, rapporteur spécial ;

Enseignement supérieur : annexe n° 18. — M. Gilbert Gantier, rapporteur spécial ;

Commission des affaires culturelles, familiales et sociales :

Avis n° 2366 : enseignements primaire et secondaire. — tome V : M. Bernard Derosier ; enseignement supérieur. — tome VI : M. Jean-Claude Cassaing ; enseignement technique. — tome VII : M. Jean-Paul Fuchs ;

Commission de la production et des échanges :

Avis n° 2370 : enseignement technique. — tome VII : M. Georges Colin.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)

